

INSERTION a s b l
Centre Européen de Rencontre et de Ressourcement

*«Au lieu de maudire les ténèbres
il vaut mieux allumer une lumière »*

DE LA MÉMOIRE A LA CONSCIENCE :
SOURCES SPIRITUELLES ET VALEURS ETHIQUES
DE LA CITOYENNETÉ EUROPEENNE

Rapport final du projet européen
ANIM@CTION

Convento San Tommaso
Gargnano
1 – 4 mai 2003

Avec le soutien de la Commission Européenne, dans le cadre du programme
« Une âme pour l'Europe », et de la **Fondation Cariplo**

TABLE DES MATIERES

Préface	3
Introduction	5
Le séminaire Anim@ction	
Première partie : PAROLES DE BIENVENUE	7
1. Interventions d'ouverture	8
2. Message du Président de la Province de Brescia	10
Deuxième partie : NE PAS SE TROMPER DE REVE	11
1. En raisonnant sur la citoyenneté active européenne	11
2. Contribution à un modèle éthique pour l'Europe	24
3. Un rêve d'Europe	32
4. Conclusions apéritives	38
5. Compte-rendus des groupes de travail	40
6. Lettre à la Convention	48
Troisième partie : LA SOCIETE CIVILE POUR L'EUROPE	50
1. Présentations lors de la rencontre-débat	50
2. Le Forum permanent de la société civile et la Convention européenne	53
CONCLUSIONS	56
BIBLIOGRAPHIE	58
ANNEXES : Les participant(e)s	62
Sites utiles sur Internet	66
Dates importantes de la construction européenne	68
La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	73

PREFACE

« Aucune partie du monde n'a possédé cette singulière propriété physique : le plus intense pouvoir émissif uni au plus intense pouvoir absorbant. Tout est venu à l'Europe et tout en est venu. Ou presque tout ».

Paul Valéry, La crise de l'esprit, deuxième lettre, 1919

Prévue comme rapport final du projet « Anim@ction », cette publication nous a grandi entre les mains jusqu'à se donner l'ambition de devenir un outil ou un tracé pour les enseignants, les formateurs et les animateurs qui veulent sensibiliser à l'Europe et aussi une lecture utile pour tous ceux qui veulent en savoir plus sur cet argument. Après une année et demi de rencontres, de réflexions et de formations qui ont accompagné la réalisation du projet, il nous semble en effet et en extrême synthèse que la conclusion la plus intéressante à retenir est qu'il est urgent d'accroître auprès de tous les citoyens européens la curiosité pour l'Europe en vue de favoriser une implication active de tous à son développement. En paraphrasant une célèbre phrase du discours que John Kennedy tint le jour du serment de la présidence USA, il nous semble de pouvoir nous aussi affirmer : « Européens, ne vous demandez pas ce que l'Europe peut faire pour vous. Le moment est venu de se demander ce que vous pouvez faire pour l'Europe ».

Le projet Anim@ction, subventionné dans le cadre du programme européen « Une âme pour l'Europe », a été réalisé par le « Centre européen de rencontre et de ressourcement » qui a son siège dans le Couvent San Tommaso à Gargnano. Un couvent, devenu lieu de rencontre et d'approfondissement, s'est montré particulièrement approprié pour une réflexion approfondie sur l'âme de l'Europe que nombreux soupçonnent un peu sacrifiée au processus d'unification en cours. De quelconque manière on interprète ces termes, que la culture européenne a justement reconceptualisé et largement laïcisé, repartir à la recherche de l'âme à partir d'un lieu de l'âme n'est pas chose banale. Ni banal n'a été le parcours qui a rassemblé autour de cette réflexion une série de protagonistes européens diversement positionnés face à ces réalités et d'origines très diversifiées, mais sincèrement convaincus que les difficultés actuelles nous exigent le dépassement de vieilles, bien que compréhensibles, oppositions pour fédérer « le passé et le nouveau » dans une vision audacieuse qui permette à l'Europe de garder le rêve de vouloir écrire à plusieurs mains son meilleur avenir. L'une des caractéristiques de la culture européenne semble être, comme l'écrit Hans-Georg Gadamer, la séparation qui s'est opérée dans son histoire entre la philosophie, la religion, l'art et la science. *« C'est en Europe seulement que se produit la différenciation des activités de l'esprit que nous connaissons à travers les délimitations entre science, art, religion et philosophie »* (1). Travailler humblement au dépassement de cette séparation stérile, établir des passerelles structurelles parmi tous ces champs de la production de l'esprit est l'une des tâches qu'il nous appartient collectivement d'assumer.

Le matériel rassemblé, les rencontres réalisées et les lectures entreprises tout au long de ce parcours qui nous a occupés pendant plus d'une année, nous ont paru d'une telle qualité et si naturellement transversaux que nous ne nous sommes pas contentés d'enfermer ce trésor inattendu dans un rapport final à remettre à un fonctionnaire européen pour clore formellement « le dossier » qui finirait dans un tiroir.

D'autre part, le titre même du projet « Sources éthiques et valeurs qui fondent la citoyenneté européenne » qui a pu paraître ambitieux à d'aucuns, a représenté pour nous une invitation forte à naviguer au large, à respirer à fond, à penser en grand. D'autant que, en tant que promoteurs, la réalisation de ce projet nous saisissait dans une nouvelle collocation géographique, à la fois inédite et particulière. En effet, après trente ans de vie et de travail à Bruxelles, où tout naturellement on

respire, on mange, on boit, on se dispute en ayant l'Europe en encadré et où nous avons assuré des responsabilités au niveau de programmes et de projets européens, nous nous trouvons à penser à l'Europe et à agir sur elle en partant de la périphérie. Ce détail apparent a changé notre style habituel de travail, il nous a demandé de nouveaux poumons pour respirer un air différent et il nous a fait toucher de la main combien il était important de prendre place dans le débat, un peu trop rapidement oublié, du rapport centre/périphérie, si l'on veut que les rêves que l'on développe dans les lieux institutionnels ne deviennent des cauchemars dans les périphéries. Il en va du souffle démocratique de l'Europe et de sa viabilité. Il nous a été clair et de suite que conduire un projet européen sur le lac de Garde, un lieu où l'Europe est seulement implicite car trop distraitemment touristique, signifiait partir des gens et impliquer directement les autorités locales les plus proches : le Maire, le Président de la Communauté montagnarde du Haut Garde, le Président de la Province de Brescia. Le Maire de Gargnano a été le plus explicite en ce sens. Dans son mot de bienvenue aux invités du séminaire le soir du premier mai il disait : *« je viens de la montagne où s'est déroulée une agréable et sereine fête du printemps. Le problème pour moi est comment faire sentir l'Europe proche et intéressante à mes concitoyens qui n'en ressentent guère le besoin et qui risquent de s'enfermer dans l'égoïsme de leur bien être actuel »*.

Une bonne partie des problèmes des grandes périphéries se cache en ces paroles : comment aller au delà du besoin pour adopter une vision plus ouverte sur le futur qui transforme le citoyen en protagoniste d'une nouvelle aventure qui sait conjuguer les cultures, élargir la solidarité, caresser des projets, dilater les horizons. Comment passer donc, d'une nécessaire fidélité au local à une désormais indispensable attention pour le global, de la jouissance d'un certain bien être matériel (toujours relatif, par ailleurs) à la recherche d'un bien être immatériel pour tous. Un bien être toujours nécessitant de nouvelles synthèses culturelles et habité par une vraie envie de projets plus ambitieux à réaliser ensemble. Convaincre et se convaincre que « aucun homme n'est une île », comme écrivait le poète John Donne au XVIIème siècle. Enfin, l'Europe se gagne dans les périphéries, car comme elles, l'Europe n'a pas une identité géographique claire (où commence-t-elle et surtout où se termine-t-elle ?), elle ne dispose même pas d'un centre. L'Europe est irréversiblement polycentrique, outre que historiquement plurielle. Et non seulement parce que, comme nous le rappelle Rémy Brague, aussi ses livres fondateurs (la Bible, mais pas que) sont tous des traductions : *« l'Europe a ceci de particulier qu'elle se définit par de grands livres qui ne sont pas les siens. [...] L'Europe essaie non seulement de comprendre les livres des autres, mais de se comprendre grâce à eux »* (2), mais aussi parce que son histoire, racontée dans tant de langues différentes qui en gardent mémoire, l'a ainsi confectionnée. Puisque la mémoire constitue, comme disait Shakespeare, *« l'étoffe dont sont faits les rêves »*, c'est de cette donnée qu'il nous faut partir.

L'ambition de produire une publication qui puisse aider à sensibiliser à l'Europe, à sa complexité et donc destinée à un large public, nous vient de ces considérations qui traversent de nombreux niveaux et qui la rendront – nous l'espérons – non seulement légitime, mais aussi plaisante.

Au terme de cette agréable fatigue qui, grâce aussi à cette publication, nous espérons, sera capable d'une lueur de plus grande intelligence sur l'Europe, nous voudrions remercier tous ceux qui l'ont rendue possible et parfois accompagnée : la Commission européenne, la Fondation Cariplo, la Communauté montagnarde du Haut Garde et, last but not the list, tous les participants qui avec leur passion européenne nous ont offert des idées et des pistes de réflexion en créant ainsi un pont entre leurs centres de travail et d'intérêt et notre périphérie qui comme toutes les périphéries ne peut pas manquer à la définition d'une Europe de tous outre que pour tous.

1. Hans-Georg Gadamer, « L'héritage de l'Europe », Paris, Rivages 1996, pag. 9.

2. Rémy Brague, « La lettre voilée », in Le Figaro, lundi 19 juin 2000

INTRODUCTION

L'exacte étymologie du terme Europe n'est pas tranchée. A « terre du couchant » d'origine accadique, dans le sens générique d'occident, (l'Italie aussi s'appelait au départ Esperia soit « terre du vêpre »), nous lui préférons, sans aucune velléité de clore le débat académique, le terme grec « eurus » qui signifie vaste, de large vue, aux grands yeux. En souhaitant que cet engageant choix étymologique se traduise en gestes concrets, les responsables du Centre Européen de Rencontre et de Ressourcement ont promu le projet Anim@ction, avec l'aide financière de la Commission européenne et de la Fondation Cariplo.

Nous avons fait nôtre l'appel du Président Prodi lors de son discours au Parlement européen du 14 septembre 1999 : *« Ce qu'à présent nous devons construire est une union des sentiments et des intellects, soutenue par un sens fort de notre communauté de destin : la conscience de notre commune citoyenneté européenne. Nous venons de pays différents, nous parlons des langues différentes, nous avons des traditions historiques et culturelles différentes et nous devons préserver ces diversités. Mais aujourd'hui nous sommes à la recherche d'une identité commune : une nouvelle âme européenne ».*

La citoyenneté européenne et les valeurs éthiques de notre vivre ensemble et de notre commune sensibilité ont été les thèmes centraux du projet. Pour les approfondir, nous avons réuni un groupe de personnes différentes par âge, sexe, nationalité, formation, profession, lieu de résidence, origine culturelle et orientation philosophique/religieuse, mais qui avaient en commun un engagement associatif pluriannuel dans le secteur socio-culturel et le souci d'inscrire leur engagement dans la construction européenne.

Dans l'annexe « Les participants » on trouvera des données sociographiques et l'adresse électronique de ces invités. Il apparaît clairement que cet ensemble de 25 personnes est un microcosme du peuple d'Europe dans toute sa diversité. Un peuple produit par les diverses formes de migration et de croisements que l'histoire nous a donnés de vivre. L'intention était de chercher, à travers cette pluralité de sujets et d'expériences, non seulement un dénominateur commun, mais aussi les diverses gradations de sensibilité qui composent l'actuel fond commun. La richesse des échanges reflète la grande qualité humaine et culturelle des personnes qui ont adhéré à ce projet. La dialectique subtile de ces échanges met en lumière le climat hautement positif de ce moment de recherche durant lequel les occasions d'affrontement auraient pu être aussi nombreuses que profondes et qui, par contre, bien qu'avec des différences marquées, a produit l'envie d'autres projets et a tissé de l'amitié parmi tous les participants, au point d'aboutir à la proposition partagée de garder un réseau permanent qui s'appellera : Anim@ction pour l'Europe.

Introduit en novembre 2001 et approuvé par la Commission en juin 2002, le projet Anim@ction a démarré avec l'élaboration de la part des organisateurs d'un questionnaire reprenant des thèmes guide tels : motivations et valeurs dans l'engagement associatif, citoyenneté, élargissement de l'Union, modèle social et valeurs éthiques de la constructions européenne. 29 personnes ont reçu le questionnaire fin août 2002 : 22 y ont répondu, dont 17 en temps utile pour le dépouillement soit fin décembre. La synthèse des réponses, envoyée aux participants en février 2003, a été le point de départ des travaux du séminaire résidentiel qui a eu lieu du 1 au 3 mai 2003. Le questionnaire et la synthèse des réponses sont consultables, en italien et en français, sur le site web www.centroeuropeo.info

Le séminaire se composait de trois moments : une rencontre d'ouverture (le jeudi 1^{er} mai) avec les responsables institutionnels au niveau territorial durant laquelle, à travers leurs paroles de bienvenue, étaient exprimées aussi leurs attentes vis-à-vis de l'initiative ; un deuxième moment de

confrontation parmi les participants réunis en deux groupes de travail (vendredi 2 et la matinée du samedi 3) ; un dernier moment d'échange et de confrontation avec la population et les associations locales dans le cadre d'un débat ouvert au public (samedi 3 mai dans l'après-midi).

La présente publication est la synthèse de toutes ces étapes successives. Elle réunit, en effet, dans la première partie « Paroles de bienvenue », les attentes des organisateurs et des autorités locales ; dans la deuxième partie « Ne pas se tromper de rêve », la pensée émergée des groupes de travail ; et dans le texte « La société civile pour l'Europe », les diverses expériences décrites par les responsables associatifs à l'occasion du débat avec le public.

Dans le but de rendre cette publication un instrument agréable et de lecture coulissante, nous avons opté pour une transcription synthétique des diverses interventions, en partant des enregistrements intégraux effectués pendant le séminaire et en reprenant textuellement uniquement les conclusions des deux groupes de travail. Par la modalité choisie et du fait que le texte final n'a pas été relu par tous les participants, les organisateurs en assument la pleine responsabilité.

Souhaitant en outre que cette publication devienne aussi un instrument de diffusion d'une information de base sur l'Europe, nous avons repris en annexe la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, un chronologie des principales dates de sa construction ainsi qu'une liste de sites consultables sur Internet qui permettent de puiser des informations ultérieures.

Comme nous venons de le décrire, cette publication a donc un « ante » et nous espérons aussi qu'elle aura un « post ». A l'après, nous confions l'espoir d'une large diffusion pour pouvoir contribuer à stimuler la réflexion et le débat sur l'identité culturelle, éthique et spirituelle de l'Europe. A travers la centralité que nous attribuons à la notion de citoyenneté, nous voulons aussi souligner le rôle important réalisé, et à réaliser, par la société civile. L'intense débat qui a eu lieu et qui aura encore lieu au sujet de la future Constitution et le semestre de présidence italienne constituent un moment privilégié pour donner un sens fort à sa diffusion. D'autant que le présent texte est disponible aussi en italien et en français sur le site web www.centroeuropeo.info. A partir des ressources d'internet seront reçues les demandes d'adhésion à une liste de diffusion, les demandes d'information et les propositions que le Centre européen pourra, d'après ses disponibilités, accompagner et soutenir.

Dernier avertissement de la régie : il est possible que les lecteurs les plus attentifs notent dans ce texte des italianismes. En nous en excusant, nous voudrions dire qu'il ne s'agit pas d'une affectation, mais du prix, pas trop élevé nous l'espérons, payé à notre bilinguisme prolongé. Un prix que nous sommes certains d'autres devront payer à l'Europe des différentes langues et des innombrables âmes.

PREMIERE PARTIE

PAROLES DE BIENVENUE

1. Interventions d'ouverture

Le premier mai 2003 à 19.30, dans le cloître du Couvent San Tommaso de Gargnano, il a été donné ouverture officielle au séminaire « Anim@ction » en présence des participants, de responsables des Pouvoirs locaux et de personnes qui à différents titres avaient participé et contribué à la réalisation du projet.

Trois responsables ont pris la parole :

Bruno DUCOLI, Président du Centre Européen de Rencontre et de Ressourcement

Bruno FAUSTINI, Président de la Communauté du Haut Garde

Marcello FESTA, Maire de Gargnano.

Nous reprenons leurs interventions en synthèse. Les phrases en italique par contre sont textuelles. Nous joignons également le message qui nous a été envoyé par Alberto CAVALLI, Président de la Province de Brescia.

Bruno DUCOLI, Président du Centre Européen de Rencontre et de Ressourcement, donne avant tout lecture du message du Président de la Province de Brescia. Il rappelle ensuite le but et l'itinéraire du projet Anim@ction : sources spirituelles et valeurs éthiques qui fondent la citoyenneté européenne et le modèle éthique européen.

Le but est l'approfondissement et l'explicitation des valeurs et des sources éthico-spirituelles qui soutiennent l'engagement actif dans la société civile à partir de l'expérience pluriannuelle de présence dans le secteur socio-culturel de 25 personnes qui représentent par âge, sexe, formation, lieu de résidence, nationalité, engagement, croyances philosophiques et religieuses les diverses composantes de l'actuel « peuple européen » et qui se démènent quotidiennement pour l'Europe à partir de leurs lieux spécifiques d'engagement. Sur la lancée de cet engagement et de cette réflexion on tâchera, par un processus inductif, de préciser les valeurs qui fondent le modèle éthique de notre commune vision de l'Europe.

L'itinéraire du projet a démarré en novembre 2001 avec son introduction auprès de la Commission européenne. A partir du moment où les organisateurs (Bruno Ducoli, Fiorenzo Reati, Roberto Pozzo, Silvana Panciera et, pour une période, Davide Del Re) ont reçu notification de son approbation, ils ont élaboré un questionnaire qui a d'abord été soumis en pré-test à quatre témoins privilégiés (Antonio Mazziotti, Dominique Nocera, Mohammed Merdji, Monique Van Lancker) et ensuite envoyé à tous les participants. A partir des réponses ont été formulées les questions à proposer aux réflexions des groupes de travail.

Se joignant à la Commission européenne, la Fondation Cariplo est intervenue pour soutenir la réalisation de ce projet.

Dans le contexte souffert qui a suivi le 11 septembre 2002 et la guerre en Iraq, qui a encore une fois mis en évidence les différences présentes au sein de l'Union européenne, il est notre désir de « *pouvoir contribuer à recoudre les controverses et à soigner les déchirures pour affronter une croissance européenne qui est en train de changer de paradigme : non seulement l'Europe monétaire et politique, mais aussi celle des consciences et des citoyens* ». Il est en outre dans les intentions des organisateurs d'envoyer une contribution écrite aux travaux actuellement en cours de

la Convention présidée par Giscard d'Estaing,.

La présence de deux responsables des pouvoirs publics locaux est d'autant plus importante pour l'Europe car elle doit sortir des stratosphères des idées et féconder notre quotidien. C'est cet engagement de « conscience d'Europe » que le Centre européen de rencontre et de ressourcement cherche humblement de développer à partir de Gargnano vers un rayon d'action de plus en plus large.

« En venant de Bruxelles où l'Europe traverse les rues et les carrefours, ici nous la découvrons comme une réalité lointaine et pour cela nous essayons avec un engagement de sensibilisation (formations, débats, interventions, échanges, organisations de rencontres..) de faire de la sorte que l'Europe puisse s'inscrire dans la vie des personnes et en saisir toutes leurs instances ».

Bruno FAUSTINI, Président de la Communauté du Haut Garde, rappelle que sa présence à l'ouverture du séminaire se situe dans le prolongement d'autres moments de rencontre et d'échange déjà vécus avec le président du Centre européen sur cette problématique et d'autres et il remercie l'Echevin de la Communauté du Haut Garde, M.Sergio FAVA, pour avoir été l'interface et l'organisateur de cette belle collaboration.

Il souligne que, bien que l'Europe dispose d'une monnaie unique, le plus important effort qui reste à faire est de type culturel afin que l'Europe devienne un ensemble de citoyens unis. Pour pouvoir se sentir comme tels il faut redécouvrir les valeurs fondatrices qui nous unissent et qui constituent notre commune matrice qui trouve son creuset, dit l'orateur, surtout dans la culture chrétienne. Dans la Constitution européenne devraient être prises en compte les valeurs éthiques qui sont le ciment de notre union. La redécouverte, à travers une action culturelle forte, de nos valeurs unificatrices européennes, est la condition de la durabilité du projet Europe. *« L'intérêt économique à lui tout seul n'est pas en mesure d'unifier un continent aussi diversifié en intérêts et perspectives ».* Même si cela peut apparaître une goutte dans la mer, celui du séminaire Anim@ction est donc un travail indispensable. Important pour ceux qui le vivent, il est une valeur et un exercice utile car les valeurs, comme par exemple celle de la paix, ont un sens si elles trouvent de la place dans notre cœur et dans nos rapports quotidiens. Revendiquer la paix oui, mais à condition que *« les oreilles entendent et l'agir construise ».* Trop de fois au nom de la paix nous avons davantage amplifié la rancœur qu'accru la paix. Le cadre du Couvent San Tommaso offre les meilleures conditions et les plus inspirantes pour cette confrontation, car il pacifie l'âme et il offre un espace de calme qui facilite l'approfondissement. La conjoncture internationale n'est pas facile, mais parfois des provocations profondes et des déchirures naissent des réponses vigoureuses comme ce fut le cas de la Constitution italienne, née après la deuxième guerre mondiale. En conclusion, l'orateur formule l'espoir que l'on puisse parvenir *« à une Constitution européenne axée sur des contenus éthiques significatifs et unificateurs »*

Marcello FESTA, Maire de Gargnano, souligne lui aussi le sentiment de liberté de pensée qu'offre le cloître ouvert et serein du Couvent San Tommaso. Il rappelle que le thème du séminaire est particulièrement ardu : la citoyenneté, l'appartenance à une communauté renvoient à des valeurs communes. Il s'agit *« d'un engagement difficile car les paroles sont chargées et les registres sur lesquels avancer sont nombreux : éthique, culturel, social, religieux ».* La monnaie unique a été le premier pas important, mais nous sommes encore fort en retrait dans le rapport entre le citoyen et la Communauté européenne et le sentiment d'en faire partie et d'en être représenté est loin d'être évident.

L'effort d'élaboration de la Constitution européenne englobe 25 pays : nonobstant les différentes cultures, nous avons des principes communs – les droits de l'Homme – et cela permet de croire qu'il soit possible de « *maintenir nos diversités, mais avec des orientations communes qui permettent de percevoir nos diversités nationales comme des composantes de la citoyenneté européenne.*

En vivant dans un petit village comme la Commune de Gargnano(1) ou d'autres hameaux encore plus réduits, on pourrait se demander, et on me le demande souvent, quel est l'intérêt de se poser la question de l'Europe, mais cette fermeture serait assimilable à l'égoïsme et à la non compréhension de l'enjeu. La conscience des problèmes communs nous permettra de faire un important pas en avant ».

2. Message du Président de la Province de Brescia

Ce message est repris à la page suivante, page 10.

(1) Pour des informations sur Gargnano : www.comune.gargnano.brescia.it et www.info-gargnano.it

Deuxième partie

NE PAS SE TROMPER DE RÊVE

Cette partie de la publication synthétise les réflexions des participants au séminaire sur deux thèmes de travail développés le vendredi 2 mai : la citoyenneté européenne et les valeurs qui ont donné corps au modèle éthique européen.

Il s'agit d'une synthèse qui ne veut pas être une transcription sténographique des travaux de groupe mais bien plutôt un tremplin agile pour continuer à explorer. A cette fin, et à propos des questions traitées, le texte ne se prive pas d'intégrer aussi d'autres apports intéressants. On y trouvera donc, d'une part les considérations des participants reprises de leurs interventions durant le séminaire, de leurs réponses au questionnaire et des articles et textes dont ils sont l'auteur et qu'ils nous ont remis durant les travaux. Et d'autre part, on trouvera d'autres apports que les organisateurs ont considérés utiles d'associer à cette production de pensée. A condition de préciser les diverses contributions et d'en citer les sources, élargir l'échange et l'enrichir est une opération d'indiscutable utilité pour rendre plus stimulante la réflexion et élargir les horizons.

1. En raisonnant sur la citoyenneté active européenne

Une parole dans le devenir de l'histoire

Chaque terme que nous employons a son « imprinting » implicite et inévitablement dense de l'histoire, de la culture et des circonstances qui l'ont produit et traversé. Comme un rocher, il porte les sédimentations de tout son passé. Chaque parole a une vie. « Etre de paroles », nous l'héritons, souvent sans nous rendre compte de la stratification de significations qui nous précèdent et qui, plus ou moins consciemment, nous nourrissent. Le terme citoyenneté, terme si travaillé et complexe, demande un commentaire ne fût que rapide. « *Etre citoyen d'un pays*, écrit Piero Giorgi, *représente une définition légale, ni culturelle (ethnique) ou physique (morphologique), de la personne....De nos jours, nous associons le concept de citoyenneté avec celui d'un Etat ou d'une structure supranationale. Dans le passé, les personnes se définissaient comme citoyens d'une ville, ce qui explique l'étymologie de la parole* » (1)

Avec Vincent de Coorebyter et son étude sur la citoyenneté, plongeons donc dans le passé pour rappeler que le mot politique est né dans les villes-Etats de la Grèce antique, le polis, dont Athènes a été l'une des formes, même si comme l'affirmera avec une certaine fierté Périclès : « *Athènes est l'école de l'Hellade* ». Du terme polis dérive, comme on sait, le terme politique, entendue comme une cohabitation ordonnée d'une communauté de citoyens libres, où, comme l'entendait Périclès, « *chacun doit pouvoir penser à ses propres affaires et avoir aussi une part dans les affaires publiques* ». Contrairement à ce que pensaient les nobles grecs, « *la politique concerne tous ceux qui participent activement à la vie de la ville (entre autre au niveau militaire) et qui sont donc intéressés par l'organisation du pouvoir et des décisions prises* » (2). De cette appartenance découlent pour les citoyens des droits et des devoirs qui étoffent leur vécu politique. La démocratie d'Athènes, qui toutefois excluait les femmes, les métèques (les immigrés), les esclaves et les « *atimia* » (les déçus de la citoyenneté), se fonde sur un modèle de participation directe aux décisions prises par l'assemblée (ekklesia) du peuple (demos) réuni dans l'agora. Le nombre des

citoyens pouvait déjà en cette époque atteindre les 30.000 sujets. « *Il est bien connu que déjà à partir du VII^{ème} siècle A.C. les citoyens d'Athènes se réunissaient pour élire les magistrats et approuver les nouvelles lois, mais seuls les aristocratiques et les nantis avaient accès aux fonctions publiques ; il s'agissait quand même d'une oligarchie* » (3).

Mais qu'ont-ils en commun le citoyen athénien du temps de Clistène (508-507 A.C., premier théoricien de la démocratie directe qui sera perfectionnée une génération après par Périclès), le citoyen de la période révolutionnaire française et l'actuel citoyen européen ?

Sans aucun doute le fait que la citoyenneté est un contrat que l'on passe avec d'autres en vue d'une organisation ordonnée de la cité, pour la bonne marche de la vie collective. Comme l'écrivit Périclès : « *le respect de l'autorité et des lois, en particulier de celles qui sont destinées à la protection de l'offensé, mais aussi de celles non écrites qui entraînent sur le transgresseur la réprobation du sentiment commun, nous éloigne de commettre l'injustice* ». Mais cela dit, il est bien évident que les modèles de référence et les modalités d'exercice de ce contrat renvoient à des réalités très diversifiées, car elles dépendent des divers contextes socio-culturels dans lesquelles elles s'expriment.

Après ce rappel, il est opportun d'approfondir la réflexion, en analysant les diverses composantes de la citoyenneté. Plutôt que construire une définition théorique sur laquelle il est facile de se chamailler, il a été question, pendant le séminaire, de repérer des paramètres, des caractéristiques qui, comme en zoologie pour la définition des espèces vivantes, permettent de reconnaître ce dont on veut parler. Il s'agit de répondre à la question "τό de τι" (qu'est-ce que cela ?), qui guide toute la maïeutique socratique.

Dans la citoyenneté on retrouve au moins quatre niveaux : le **lien juridique** qui définit le rapport à la loi ; la relation aux **valeurs communes**, qui sont en effet les références idéales auxquelles les lois doivent se conformer ; le sentiment de **participation et d'identification** à un ensemble articulé d'individus ; l'**exercice actif de son propre engagement** dans la gestion concrète de la chose publique.

Le premier niveau de la citoyenneté est donc constitué d'un lien juridique entre l'individu et l'Etat. Un statut indivisible (on est ou on n'est pas citoyen) qui comporte des droits et des devoirs. On y définit un rapport à la loi qui sanctionne des droits et des devoirs égaux pour tous les citoyens, la isonomie. A ce statut sont reconnus trois types de droits : civils, politiques et sociaux, qui sont diversement protégés d'après les Constitutions et les systèmes juridiques en vigueur dans les différents Etats. « *Cette définition juridique de la nationalité est correcte...mais dans l'usage actuel, ce terme désigne avant tout la manière par laquelle les citoyens d'un pays démocratique utilisent leurs droits pour participer à la vie de la cité, pour peser sur les décisions relatives à la chose publique, pour entrer dans le débat politique et contribuer au dynamisme démocratique* » (4).

Quant au deuxième niveau, il y a accord avec les travaux d' Emile Durkheim (1858 – 1917), sociologue français fondateur de cette discipline, pour affirmer que les valeurs partagées constituent le noyau dur de la cohésion sociale. Dans notre réflexion sur les valeurs, on a toutefois précisé que, si certaines d'entre-elles constituent le fond commun et garantissent le consensus nécessaire pour le respect de la loi, d'autres relèvent de choix personnels dont l'Etat ne doit pas s'occuper. Il est certain qu'une séparation nette et complète entre valeurs publiques et privées n'est jamais évidente : parfois les valeurs personnelles entrent en collision avec celles de la sphère collective ou même avec celles qui règlent la citoyenneté même et vice-versa (5).

En réfléchissant sur le troisième niveau, si pour l'Etat le citoyen est certainement un sujet, celui-ci est aussi une personne en relation, voire même un carrefour de relations. Le citoyen concret n'appartient pas qu'à une société, mais aussi à une famille, à une communauté et, souvent, à divers groupes d'élection. Ces diverses appartenances mobilisent un sentiment d'adhésion empathique différente d'après les divers niveaux de l'articulation collective. Parfois peuvent apparaître des aspects conflictuels dans la dialectique de l'appartenance à un groupe, à une communauté, à une société. Ce thème qui contribue à rendre plus difficile et plus complexe la société moderne, sera plus largement développé dans le paragraphe sur les obstacles à la citoyenneté.

En analysant enfin le quatrième niveau, si d'une part la citoyenneté est exercée normalement à travers les mécanismes mis en marche par la démocratie représentative, la vision exprimée par les participants au séminaire se révèle beaucoup plus exigeante et postule une articulation plus élaborée parmi les différents niveaux possibles. A l'intérieur de la démocratie représentative et pour la rendre plus démocratique et plus transparente, il faut développer des formes de démocratie participative (avec une implication toujours plus poussée de la société civile dans la décision politique), de démocratie paritetique (avec un renforcement de la présence des deux sexes) et de démocratie de proximité (avec la nécessaire articulation entre la dimension globale et locale).

Traducteur, traditeur

Pour entrer en citoyenneté, pour y exercer dignement son rôle et pour y être bien il est donc primordial de se comprendre. Facile à dire, mais quelles sont les attentions nécessaires dans une situation comme celle européenne avec toutes ses langues et ses implicites ?

Comme le dit Bruno Ducoli, « *il ne suffit pas de connaître la langue du partenaire ou tous une même langue pour se comprendre vraiment. Il faut surtout chercher de ne pas oublier qu'un même terme a été conceptualisé dans une langue donnée et que chaque langue est fille d'une réalité et d'une praxis très différentes. Des exemples : essayer de traduire en anglais le terme « animation » (terme si dense en français et en italien). Les anglais n'y comprennent pas grande chose et lorsqu'ils perçoivent, ils confondent.*

Ou le terme « éducation permanente » utilisé depuis tout un temps en France et en Belgique, en Italie il est souvent employé pour décrire des pratiques qui ont peu à voir avec celles de ces deux pays. On croit s'être compris, alors que...

Les ONLUS, de récente constitution en Italie, ne traduisent que partiellement les ASBL françaises ou belges, ne fusse qu'en raison du fait qu'en France elles existent depuis 1901 et en Belgique depuis 1921, avec toute l'épaisseur de l'histoire qu'elles ont accumulée. Certes qu'un terme traduit formellement l'autre, mais les contenus réels sont différents.

Enfin, si on n'accroît pas l'intelligence réciproque, il y a moyen de croire que l'on s'est compris et de revenir chez soi avec de graves équivoques. Un dialogue de sourds (6).

Comprendre la sémantique comparée du terme "citoyenneté" – avant encore de lui joindre européenne – a été l'une des premières préoccupations du séminaire. Comme on pourra aisément comprendre, il s'est agi non seulement d'un exercice utile, mais aussi nécessaire dans un groupe où étaient représentés 7 pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Suède) et étaient présentes des personnes aux sensibilités très diversifiées : 3 avec une double nationalité franco-algérienne et 1 italo-australienne) ; 5 devenues belges (2 d'origine italienne, 1 grecque, 1 turque, 1 réfugiée ONU d'origine polonaise). Toutes avec de nombreuses, variées et polyédriques expériences internationales.

En écoutant les participants, nous avons constaté que par exemple le terme citoyenneté traduit en anglais par « citizenship » recouvre une signification quelque peu différente, car il implique aussi certaines compétences dans la participation à la gestion publique. Encore plus marqué : l'adjectif « laico » qui en italien indique, normalement, la connotation de non appartenance au clerc, ne traduit pas le français « laïc o laïque » qui inclut l'indépendance vis-à-vis de toute opinion confessionnelle et parfois, même, le sens d'anticlérical. Ce terme doit se traduire en anglais avec secular. Pour finir, le terme anglais « humanism » a acquis une acception d'anticonfessionnel qui ne traduit guère le terme italien « umanesimo »

Il y a, en outre, au moins deux traditions culturelles différentes qui soulignent des aspects complémentaires du concept citoyenneté. La première, en faisant référence à la racine même du terme, renvoie à l'idée de participation directe et d'engagement au niveau local. La deuxième, de matrice plutôt germanique, souligne le rapport juridique avec l'Etat et demande l'utilisation plus appropriée du terme « Staatsbürger ».

Citoyenneté et nationalité

Terminé ce rapide exercice de confrontation, nous nous sommes aperçus que l'une des conséquences des guerres de libération nationale et de l'hégémonie, pendant plus de deux siècles, de la forme juridique de l'Etat nation, est que, aujourd'hui encore, très souvent citoyenneté et nationalité sont des synonymes. Pour cette raison, outre que pour la nécessité de renforcer le lien national, ce n'est que la nationalité de l'Etat d'appartenance qui confère un statut juridique plein à celui qui vit dans ce pays déterminé. Dans les autres cas, on trébuche facilement dans des formes d'appauvrissement juridique et politique qui naturellement sont au centre de l'attention des participants du séminaire. C'est bien cette conception juridico-nationale qui actuellement exclut de la notion d' »ekklesia » (assemblée) et de « demos » (peuple) toutes ces personnes, établies de manière stable, parfois depuis des dizaines d'années, qui ayant gardé la nationalité du pays d'origine, se trouvent privées de tout droit politique dans le pays de résidence. A l'exception, naturellement, de ces pays où la participation électorale est un droit reconnu. Pour information, rappelons que cela se passe à ce jour dans les suivants pays de l'Union européenne :

- * Aux Pays-Bas, depuis 1985, aux élections locales et régionales, après 5 ans de résidence.
- * En Grande- Bretagne, depuis 1948, à tous les niveaux électoraux, mais uniquement pour les membres du Commonwealth, qui résident depuis au moins 6 mois.
- * En Irlande, depuis 5 ans de résidence.
- * En Suède, depuis 1975, après 3 ans de résidence.
- * Au Danemark et en Finlande, depuis 1981, après 3 ans de résidence.
- * En Espagne et au Portugal, le droit de vote est accordé uniquement pour les nationalités avec lesquelles existe la réciprocité.
- * Slovénie et Lituanie, en vue de leur adhésion à l'Union européenne, ont modifié leur Constitution afin que tous les résidents puissent voter au niveau local à partir de 2004

* En Suisse (citée car pays voisin bien que ne faisant pas partie de l'Union) enfin, le canton de Neuchâtel et certaines de ses communes – puisque cette décision revient en effet aux cantons et aux communes – ont rendu accessible ce droit à tous les résidents. En outre, la nouvelle Constitution vaudoise prévoit dans son article 142 qu'à partir de janvier 2004, les étrangers qui résident en Suisse depuis 10 ans et sont domiciliés dans le canton depuis au moins 3 accèdent au droit de vote (7).

A ce propos, il nous semble intéressant de rappeler ce qu'affirme Claude Wachtelaer, secrétaire général de la Fédération humaniste européenne : « Pour les humanistes, rappeler la distinction

entre les concepts grecs d'ethnos et de laos est essentiel. Universaliste, l'humanisme a choisi le laos, qui est tout le peuple : femmes, esclaves et barbares compris, plutôt que l'ethnos, le peuple dans son acception étroite, rejetant ceux qui n'en font pas partie pour cause de sexe, de langue, de couleur. Si l'on accepte cette distinction, la citoyenneté européenne sera incontestablement laïque, ce qui n'exclut pas qu'elle puisse avoir aussi une dimension spirituelle »(8).

Citoyenneté active

Contrairement à la parole “urbs” qui en soulignant le respect des “bonnes manières” donnera à son tour origine au terme « urbanité », le mot « civitas », déjà présent dans le titre “De civitate Dei” de St Augustin, introduit la nuance de citoyenneté active, c’est à dire une participation consciente à la vie collective. Comme on pouvait l’imaginer, la conception de citoyenneté active élargit le lien des droits-devoirs qui donnent une configuration précise à la relation entre l’individu et l’Etat, en orientant et en établissant l’engagement sur le versant de la motivation (je tiens à, « Icare ») et de la gratuité (il est dangereux de vouloir monnayer les espaces de l’amour et de ses alentours). Cette réflexion s’enrichit de divers autres éléments. Outre ceux à nous plus familiers, tels que la participation à la réalisation des projets qui élargissent les horizons de chacun, la vie associative et la présence dans la vie civique, la responsabilité, l’engagement à faire croître des formes de démocratie plus participatives, il est utile d’ajouter des propositions, reprises aux réponses aux questionnaires, qui ont un versant plus spécifiquement « européen » :

- *promouvoir des expériences dans lesquelles pouvoir vivre la dimension d’appartenance supranationale pour enrichir nos symboliques et nos identifications*
- *promouvoir des initiatives d’information au niveau européen, en utilisant au mieux les mass-media*
- *préciser les droits et les devoirs d’une citoyenneté active au niveau européen*
- *agir afin que l’on reconnaisse dans la Constitution européenne la légitime consultation de la société civile sur les thèmes d’intérêt général.*

Citoyenneté européenne

Il s’agit d’une grande idée, d’un concept jeune et nouveau dans l’histoire de l’Europe qui manque, hélas, de l’ambition et du courage de la jeunesse. Reconnue dans le Traité de Maastricht de 1992, la citoyenneté européenne ne remplace pas la nationale, mais invente un nouvel espace juridique qui, en instituant une identité commune, inaugure joyeusement une appartenance symbolique qui nous paraît fondamentale pour la construction du peuple d’Europe. Malheureusement, l’article 8 du Traité de Maastricht qui a arrêté la citoyenneté européenne, ajoute, aussitôt qu’est citoyen européen uniquement celui (ou celle) qui possède la nationalité de l’un des Etats membres. Il est superflu de rappeler que cette limitation de la citoyenneté européenne a été unanimement désapprouvée par les participants du projet Anim@ction, préoccupés par la présence de millions d’immigrés non naturalisés. Cette réserve a été exprimée dans la lettre envoyée aux membres de la Convention que l’on pourra lire à la page 43.

Malgré cette réserve, il est de devoir de rappeler que la citoyenneté européenne, telle que codifiée dans le Traité de Maastricht, confère aux citoyens européens les droits suivants :

- le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres;
- le droit de vote et d’éligibilité aux élections au Parlement européen ainsi qu’aux élections municipales dans l’Etat membre où ils résident, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat;

- le droit de bénéficier, sur le territoire d'un pays tiers où l'Etat membre dont ils sont ressortissants n'est pas représenté, de la protection des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre dans les mêmes conditions que les nationaux de cet Etat;
- le droit de pétition devant le Parlement européen, de s'adresser au médiateur de l'Union, ainsi que d'écrire aux institutions et aux organes consultatifs de l'Union dans une des langues de l'Union et de recevoir une réponse dans la même langue.

Voulant, à ce point, ouvrir un plus vaste champ de réflexion sur l'argument, il a été de notre préoccupation de nous interroger sur quel modèle de société devrait encadrer la citoyenneté européenne. En passant en revue les modèles les plus connus, il nous a paru que le modèle communautariste anglo-saxon, des Etats Unis en particulier, soit porteur d'une idéologie qui tend à absolutiser l'individu, inséré dans des tas de « tribus » repliées sur elles-mêmes (les hispaniques, les waps, les afros...), avec des relations de groupe élargi uniquement au niveau professionnel (sur le travail) ou économique (dans les champs connexes à la production). Seul l'économique semble pouvoir être universel, tandis que le privé reste tribal. A cela s'ajoute l'illusion radicale que le désir individuel soit à mesure de définir les valeurs. Comme dénonçait le philosophe Charles Taylor (9), cité par l'un des participants, c'est une dégénération de la « philosophie des lumières » que de faire du sujet la source du droit, car il faut au préalable avoir établi et intégré les valeurs communes qui doivent guider l'action collective.

L'autre modèle républicain « à la française » reconnaît l'individu à partir du moment où il adhère à un certain nombre de valeurs qui garantissent la cohésion sociale et dont « liberté, égalité, fraternité » sont les anciennes charpentes auxquelles on tend aujourd'hui à ajouter la laïcité. Les participants au séminaire pensent, toutefois, que ce modèle aussi soit en train de montrer son incapacité à garantir l'universalisme idéal sur lequel il se fonde par ailleurs. C'est bien pour cela que les politiques d'intégration s'orientent aujourd'hui, de manière semblerait-il plus pertinente, vers la reconnaissance des spécificités culturelles. Si « *la nation est un plébiscite de tous les jours* », comme affirmait Renan, à quel plébiscite aurait-on droit lorsqu'on n'y est pas né et on ne dispose pas de tous les droits ?

La conclusion partagée par tous est que, pour ne faire de l'Europe « *un communautarisme d'Etats* » et pour préserver en même temps la saveur, la couleur, et la chaleur de ses propres identités spécifiques, il faut apprendre à vivre de manière pleine, consciente et mûre l'appartenance collective. En d'autres mots, conjuguer avec des « et...et », là même où cela semble impossible pour le moment. Avec des « aut...aut » on se condamne à une assignation à résidence identitaire.

Citoyenneté et résidence

Sous la poussée de la globalisation et des phénomènes migratoires qui depuis plus de 50 ans investissent massivement l'Europe du nord d'abord, et, plus récemment, celle du sud, il s'affirme au niveau de l'opinion publique un deuxième vecteur d'accès à la citoyenneté, celui de la résidence. Du simple fait que l'on vit dans une collectivité depuis quelques années (3 ou 5 ans sont les paramètres les plus souvent cités) et d'avoir contractés des droits et des devoirs professionnels, fiscaux, familiaux...il en découle un droit de participer à la gestion de la vie quotidienne. Il y a pour ainsi dire une définition minimale qui souligne les droits et devoirs connexes à la gestion du vivre ensemble et, parmi les conséquences de cette implication, la première est la participation à la vie locale qui concrètement se traduit par le droit de vote et d'éligibilité du moins au niveau communal.

Le CMiL - Cercle Migrations et Libertés, un groupe de réflexion, né en 2002, qui a comme objectif de porter l'immigration au coeur du débat politique affirme « *La citoyenneté de résidence est aujourd'hui le fondement démocratique de nos sociétés. Elle préserve le rapport entre citoyenneté*

et territoire mis à mal par la mondialisation. Elle fonde les libertés démocratiques de chaque personne contre l'imposition des appartenances communautaires » (10).

Sur la même lancée, tout en ne modifiant pas le plan culturel de l'Etat-nation qui suppose la nationalité comme critère approprié d'appartenance, il a été plusieurs fois souhaité durant les travaux du séminaire et aussi dans les réponses aux questionnaires, que la citoyenneté européenne puisse oser de nouveaux critères de légitimité juridique, en faisant de la résidence et de l'appartenance à une commune destinée européenne le renforcement de la cohésion sociale du peuple d'Europe. Malheureusement, bien qu'au niveau de la société civile diverses instances se soient prononcées en ce sens (également le Forum permanent de la société civile et plus récemment le Comité européen économique et social) et qu'une pétition au niveau européen ait été promue par le groupe de la "Lettre de la citoyenneté" (11), l'article 7 de l'actuelle proposition de Constitution n'innove guère en ce sens et la citoyenneté par la voie de la nationalité restera la seule matrice juridico-culturelle d'appartenance.

Il conviendra aussi de se dire que la résidence, mais par ailleurs également la nationalité, ne garantit pas à elle toute seule l'exercice actif et accompli de la citoyenneté. Si l'idéal républicain de la citoyenneté insistait sur l'instruction obligatoire et généralisée, c'était pour confier à l'école le modelage du « bon citoyen » et cela non seulement en terme d'instruction linguistique et culturelle, mais aussi pour l'éduquer à dépasser son intérêt immédiat et myope, pour respirer avec la nation. De la même manière, afin qu'elle produise réellement de la participation, la résidence devrait être soutenue par d'autres initiatives. Durant le séminaire on a cité l'exemple du Canada qui organise, durant la première année de résidence, des cours de langue rémunérés. Dans les réponses aux questionnaires, 5 personnes introduisent d'autres éléments de soutien à la résidence, qui n'est plus uniquement lue comme une pure donnée géographique : la conscience des valeurs et des luttes sur lesquelles s'est bâtie l'Europe, l'adhésion explicite aux valeurs qui constituent l'héritage européen, l'adhésion solennelle de la part des « nouveaux citoyens » (mais pourquoi pas de tous ?) à un « code de la citoyenneté » dans lequel figureraient les droits et devoirs qui façonnent l'espace européen et en assurent la cohésion.

On soulève aussi –sans qu'une réponse puisse être donnée- la réalité des personnes sans fixe demeure et des nomades qui seraient évincés par le critère de la résidence. En d'autres termes : quelle terre pour les sans terre et quelle citoyenneté pour ceux qui se vivent étrangers dans la vie ?

Obstacles à la citoyenneté active

Outre la **discrimination sur base de la nationalité**, qui constitue le premier empêchement à la participation pour des millions de personnes en Europe, il a été souligné qu'il ne suffit toutefois pas d'être inséré dans un statut juridique de citoyenneté pour la vivre pleinement. La citoyenneté, comme déjà dit auparavant, outre qu'un statut est une attitude positive et pro-active. Il ne suffit pas à grand chose d'être des dépositaires formels de droits si on manque de l'envie de les exercer.

Une **connaissance linguistique de survivance** ne permet pas non plus d'accéder à l'information et de libérer l'expression. La diversité linguistique constitue encore un frein considérable à la participation à la réalité européenne. On souligne le rôle fondamental d'une langue véhiculaire commune, comme l'était le latin jusqu'au moyen âge tardif et, avant cela, comme l'était la grec.

Le **déficit démocratique** observable dans toutes les sociétés modernes, au sein desquelles une minorité organise le consensus d'une majorité désinformée, mais aussi un usage désinvolte, parfois même impropre, de la représentativité qui diffuse alors du « je m'enfoutisme » et un sentiment d'impuissance dans la plupart des électeurs, sont des facteurs connus et cités comme influençant défavorablement la participation à la démocratie. L'écart se creuse ainsi entre une minorité qui suit bien et qui compte et les nombreux qui crèchent dans les marges de la politique. A qui convient-il d'oublier qu'une démocratie dirigée par peu de gens s'appelle oligarchie et prépare ses dérives ?

L'origine violente des Etats, nés et consolidés au travers de processus de libération et d'unification obtenus « manu militari », a toujours représenté un empêchement à la libre expression des réalités culturelles minoritaires en leur sein. Ces réalités, souvent et délibérément évacuées de la « doxa » nationale, quand pas nationaliste, peuvent plus facilement trouver un nouvel espace pour s'exprimer à l'intérieur d'une vraie citoyenneté européenne. Il est donc important de montrer que la réalité historique des Etats n'a jamais été homogène du point de vue national et met en évidence que le clivage n'a pas été entre les Etats mais plutôt entre des choix de pensée qui, au sein des différents Etats l'on peut historiquement retrouver. Pour ne prendre qu'un exemple, le dernier conflit mondial, beaucoup de citoyens ont lutté contre le nazi-fascisme aussi bien en Allemagne et en Italie, de même que l'on retrouve des personnes qui le soutenaient tout en vivant en Belgique, en Grande Bretagne et aux Pays-Bas qui le combattaient officiellement.

Un frein considérable vient du **passé colonial de l'Europe** qui a inculqué dans les citoyens les plus lucides un obscur sentiment de culpabilité face aux erreurs/horreaux du passé, en freinant et en rendant difficiles les interventions, surtout dans les questions sensibles qui concernent l'immigration et la solidarité mondiale. « *Les pères ont mangé du raisin pas mûr et les enfants en ont la bouché liée* ».

D'aucuns ont manifesté une forte préoccupation pour l'actuelle évolution des conditions réservées à l'immigration. La situation de la France est souvent évoquée, où une sorte de fixation sur les valeurs constitutives de sa propre identité menacée semble s'installer. Un sentiment de peur est en train de se diffuser qui amène à vivre les valeurs considérées « identitaires » sur le modèle de la tribu, qui alimente une nostalgie **communitariste** et crée des zones de « no man's land », à l'intérieur desquelles l'autre est considéré comme un ennemi et tout simplement nié. Il se crée ainsi des zones ségréguées, où se diffusent des formes de citoyenneté larvée. On prépare ainsi tous les pré-supposés pour édifier des blocs séparés et les conditions pour s'empêcher de vivre la différence comme un enrichissement. Tout en considérant qu'une dynamique de cohésion sociale n'exclut pas une bonne dialectique entre le sentiment d'appartenance à la société et à la communauté, on souligne vigoureusement que la communauté ne peut jamais devenir une fuite ou une niche conspiratrice (une nation dans la nation), car, dans ce cas, les différences peuvent très facilement devenir facteur de désagrégation et de conflictualité sociale.

Instrument pour enlever les obstacles

Des nombreux et stimulants apports ont été proposés par les participants pour enlever les obstacles à la citoyenneté active européenne et pour la construction d'un projet commun.

L'**information** apparaît un terrain encore en friche. Avec très peu d'exceptions : la chaîne Euronews, EBS (Europe by satellite), le récent quotidien « L'Europeo » en Italie et l'émission hebdomadaire « Giorni d'Europa ». L'information sur les questions européennes semble en outre souvent instrumentalisée à des fins nationales. Il en découle que l'image de l'Europe, outre qu'être peu présente, est aussi peu nourrie et guère approfondie. Le premier engagement est celui de passer

outre l'hypocrisie qui semble dominer l'arène publique, où, au moment d'opérer des choix impopulaires, souvent on utilise l'Europe comme expédient rhétorique pour dévier la colère des gens. Finalement la faute est toujours à l'Europe. On a cité ce qui s'est passé à l'occasion des élections présidentielles françaises de 2002. Durant la campagne électorale on a bien vu que les slogans « contre l'Europe » ont été aussi bien utilisés par l'extrême droite qui craignait la perte des valeurs traditionnelles étouffées par un mercantilisme généralisé, que par l'extrême gauche (Chevènement et son "mouvement des citoyens"), qui s'inquiétait de la récession sur le terrain des droits sociaux.

A propos de l'**éducation**, il a été remarqué que dans les Pays de langue anglaise (le Royaume Uni, dans le cas de l'Europe) persiste la tradition de considérer la mathématique et l'anglais (c'est à dire la langue nationale) comme matière clés des curricula scolaires, autrement dit celles qui déterminent le futur académique de l'étudiant. Dans tous les autres pays européens, on s'attend par contre à ce que les étudiants soient bien préparés dans d'autres disciplines telles l'histoire, la géographie, la biologie, la philosophie...et pas que dans la langue nationale et en mathématique. Il en résulte deux attentes :

- a) on espère qu'un futur système éducatif européen ne se contente pas du minimum dénominateur commun et n'adopte pas l'approche réductrice anglo saxonne ;
- b) on souhaite que dans les écoles de tous les Pays européens on accorde beaucoup plus d'importance à la formation à la citoyenneté, qui est le passage nécessaire à la création d'une culture politique nouvelle basée sur la paix ; bien au delà donc, de l'actuelle (là où elle existe) éducation au civisme.

Outre ces préoccupations, diverses autres propositions ont été suggérées dans les réponses aux questionnaires :

- *harmoniser les systèmes éducatifs au niveau européen*
- *introduire l'Europe comme matière supplémentaire à tous les niveaux scolaires, de l'école primaire jusqu'à l'université, avec une ouverture à la diversité et à la confrontation critique des valeurs*
- *renforcer la dimension européenne dans les programmes d'histoire, géographie, littérature, art, cinéma...*
- *enseigner l'histoire des religions et, en particulier, approfondir l'analyse des fondements anthropologiques, historiques et culturels des monothéismes dans leurs différentes composantes (12)*
- *favoriser les programmes d'échange et de découverte de pays, langues et cultures différents*
- *faire connaître les religions et des cultures présentes en Europe et promouvoir une confrontation franche sur les traits particuliers de chacune, pour les évaluer en perspective de manière juste et non violente*
- *intensifier l'étude des cultures et des traditions des pays européens, en valorisant l'apport de chaque pays à la commune identité européenne dans les divers moments de l'histoire.*

A ces propositions, ajoutons, pour être plus complets, celles formulées par Mario Tortorello dans sa contribution « "Nuova etica, nuova educazione" (13):

« Repenser l'Europe des peuples signifie repenser l'éducation dans une optique interculturelle. Cela comporte une réforme en profondeur du système éducatif qui, comme le soutient le pédagogue Felice Rizzi, devra :

- *revoir les programmes, surtout ceux (...) d'éducation civique et sociale, art et musique*
- *élargir la dimension linguistique nationale*
- *faire acquérir la capacité et l'attitude de se rapporter à l'autre dans le respect de la différence et dans la solidarité réciproque ».*

Personne ne sous-estime le fait qu'un tel renouveau éducatif ne pourra se faire qu'en passant à travers une intense **formation des enseignants**.

On a pour finir, évoqué, l'importance de **réécrire toute l'histoire d'un point de vue européen**. S'orienter dans cette direction met en mouvement la recherche d'un dénominateur commun paneuropéen, en parallèle, et parfois en correction, aux récits des histoires nationales. Déjà en 1947 dans son livre *L'idée d'Europe*, l'historien Chabrol avait revisité l'histoire de l'origine du concept d'Europe à partir de l'antiquité, et c'est à l'époque des Lumières qu'il reconnaît principalement la naissance de cette prise de conscience. En 1990, in *L'Europe: histoire de ses peuples*, publiée pour le compte de la Commission européenne en 8 langues, Jean-Baptiste Duroselle, « *cherche à combiner les histoires nationales d'Europe avec la rédaction d'une histoire de la réalité européenne* ».

Actuellement on avance dans deux directions : la première se concentre sur le passage « d'une Europe pensée » à « une Europe vécue » ; la deuxième se préoccupe de donner substance à l'identité européenne, en approfondissant les caractéristiques intrinsèques. Dans les travaux de Kaelble, par exemple, l'identité européenne ne devrait pas être alternative à celle nationale, mais bien une dimension spécifique, plus synthétique et moins émotionnelle. Ses contenus, que beaucoup admettent comme objectifs, devraient être : l'influence démocratique, le maintien de la paix, la prospérité et le bien être économique, la sécurité sociale et la solidarité.

Comment ne pas être attiré, en conclusion de la réflexion sur l'éducation par l'idée de Romano Guardini qui déjà dans les années '60 écrivait : « *avec la naissance d'une nouvelle identité européenne chaque nation aurait dû repenser sa propre histoire pour voir le concept d'Europe à la lumière de son propre passé* » ? Et cela non seulement pour légitimer l'intégration future, mais aussi pour favoriser le développement des histoires nationales des Etats-nations au centre desquels il y a trop de guerres et trop de héros militaires. Au centre des histoires « euronationales » il devrait y avoir par contre les valeurs culturelles communes, en particulier celles véhiculées par la haute culture qui y a laissé tant de traces (14).

La formation politique est fondamentale pour sortir de la conception d'une "nature humaine" immuable et éternelle que régulièrement une minorité hégémonique met en avant quand elle veut contrôler une majorité, plus ou moins silencieuse, en lui faisant croire que certains traits sont naturels. En ce sens, est citée l'expression "homo homini lupus", que Hobbes emprunte aux latins ; une expression qui jette une ombre de pessimisme sur la nature humaine, mais qui a été abondamment contredite par les plus récentes études sur la paix.

Le renforcement de l'identification au projet européen peut utilement se servir de cet instrument privilégié que sont les échanges entre jeunes ou entre habitants de différents quartiers et villes, surtout si ils impliquent les diverses réalités locales et les publics les plus vulnérables. La rencontre favorise la découverte et la sortie du préjugé. Le programme Erasmus, démarré en 1987, a été fondamental pour la mobilité des étudiants universitaires d'abord et pour la coopération inter universitaire ensuite. Avec 2003, ce dispositif a cumulé plus d'un million d'échanges. Cependant il est désagréable de devoir constater que cela ne concerne que celle que l'on peut appeler élites. Il est urgent de soutenir plus vigoureusement les instruments qui s'adresseraient aux jeunes les moins privilégiés et à d'autres catégories de citoyens. Il faudrait encore chercher à corriger le fait que certains pays européens sont plus présents que d'autres dans ce dispositif. Parmi ceux qui en bénéficient davantage, nous trouvons le Portugal, la France, l'Espagne, l'Autriche et l'Allemagne.

Le service civil européen pour les jeunes entre 18 et 25 ans, peut contribuer remarquablement à se sentir proche du projet européen, d'autant plus si on le réalise dans les périphéries d'Europe. Il permettrait en outre d'épingler de nouveaux champs de collaboration possible parmi les jeunes

européens pour affronter dans le futur et dans des termes différents des thèmes aussi cruciaux que la paix, l'environnement, la recherche, les politiques sociales.

Valoriser au mieux **l'originale plus-value** dont l'Europe est porteuse, car cette originalité est en mesure non seulement de produire une plus grande confiance en soi-même en tant que protagonistes de cette aventure, mais aussi de nous pousser à chercher de nouveaux instruments et de nouvelles pistes pour participer à l'élaboration d'une future identité européenne.

La diffusion de **la pédagogie du succès et des bonnes pratiques** permettrait de faire connaître des réalisations positives des citoyens européens et en particulier des citoyens « nouveaux européens » qui, provenant des flux migratoires, ont besoin de nouvelles et fortes identifications.

Utiliser les ressources des pôles européens Jean Monnet (15). « *L'Europe est une innovation fabuleuse, mais elle va trop vite : les niveaux sont en distorsion. Une minorité y accède et une majorité perd du terrain* », affirme l'un des participants, chargé d'une chaire dans ce réseau. Construire une « *mentalité européenne* » et promouvoir des « *centres de culture européenne* » pourraient être deux missions spécifiques à confier à ce programme de coopération inter universitaire européenne.

Il faut, enfin, combattre **la paresse mentale** qui dérive de l'excessive dispersion favorisée par les mass-media, quand ils transforment tout en potin et de la diffuse incapacité de lire les ondes longues de l'histoire ; paresse qui s'installe plus facilement là où l'Europe est une réalité moins tangible car plus lointaine. Faire redécouvrir la nécessité d'approches plurielles, même si contingentes, et pragmatiques, pour apprendre à agir dans le local avec la conscience fière d'être en train de faire Europe.

Démocratiser le processus de la construction européenne

Outre le fait de repérer les obstacles et d'essayer de les enlever, il est aussi fondamental de parvenir à des réformes au caractère plus spécifiquement institutionnel qui permettent de revigorer les dynamiques sectorielles et/ou locales. Dans l'immédiat après-guerre, l'Europe a été une intelligente opération de sommet. Si on veut continuer, il est urgent de trouver aujourd'hui la manière d'élargir sa base de consensus à partir du bas. Un processus à ne pas remettre à plus tard où trouvent place les propositions suivantes :

Promouvoir la démocratie participative avec l'implication de la société civile.

Grâce aux nombreuses sollicitations de la société civile, et en particulier du Forum permanent de la société civile, l'Europe est en train de s'ouvrir à la conception d'une « démocratie plurielle ». Il n'est pas un hasard que deux articles de la Constitution (33 et 34 du projet en discussion) affirment, le premier le principe d'égalité démocratique parmi tous les citoyens (comment ne pas entendre le terme « tous » dans le sens d'une attention plus soutenue pour une équitable représentation des genres ?) et le deuxième le principe de la démocratie participative.

L'article 34 affirme avec une ferme précision :

1. tous les citoyens ont droit de participer à la vie démocratique de l'Union
2. les institutions de l'Union donnent, par le biais de voies appropriées, la possibilité aux citoyen(ne)s et aux associations représentatives de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union
3. les institutions de l'Union maintiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives de la société civile.

En essayant d'aller plus loin dans cette direction, qui nous semble déterminante pour l'avenir, nous puisons certaines idées-force sur le rôle de la société civile, désormais nécessairement de nature transnationale, dans l'intervention de Raymond VAN ERMEN, porte parole du Forum européen de la société civile, dans le cadre du séminaire « Citoyenneté. Droits et devoirs. Société civile. Réflexions et contributions des religions et des humanismes ». Il affirme que, dans la construction de l'Europe et dans le cadre encore plus complexe de la mondialisation, il faut redépoussiérer le vieil concept de "résistance". Dans les formes de résistance, plus ou moins consciente, que la société civile oppose aux dérives modernes on peut découvrir des refus robustes tels le refus de menace à la paix, de la criminalisation de l'économie financière, de la marchandisation généralisée, des allergies à la diversité, des agressions irresponsables à l'environnement. Pour être efficace, cette nouvelle résistance devra, toutefois, avoir le visage interactif du réseau et puiser de l'énergie auprès des consommateurs. La présence de la société civile ne doit, toutefois, pas se manifester uniquement dans la résistance, elle doit aussi se montrer capable de formuler des réponses. Elle doit prendre le risque de formuler des modalités alternatives, en construisant des réseaux de solidarité et en donnant vie à des partenariats avec les pouvoirs publics et les entreprises.

Comme le dit le Président Prodi dans son discours au Parlement européen du 14 septembre '99 : *« L'Union européenne ne peut pas se résumer dans un rapport Etat-Marché ni dans un rapport marchand généralisé. L'Europe a besoin d'un « supplément d'âme ». La société civile (acteurs sociaux, églises, mouvements philosophiques et humanitaires, organisations de consommateurs, instituts d'enseignement et de formation permanente) doit pouvoir participer à l'affirmation de ce « supplément d'âme », contribuer à l'expression de l'intérêt général, du Bien commun, de l'éthique, de l'équité, des droits des générations futures ».*

Pratiquer la transparence institutionnelle

L'institution de la Convention, organe composé d'un large groupe de représentants qui proviennent des instances élues et gouvernementales nationales, du parlement européen et de la Commission, qui avait été expérimenté pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et pour la préparation de la Constitution, a sans doute favorisé une plus grande transparence et permis une plus forte participation démocratique. Dans les débats on a de temps à autre vu sourdre des références importantes aux fondements culturels, éthiques et juridiques de l'aventure européenne auxquels on était plus habitués. *« Celui qui ignore d'où il vient, ne sait pas non plus où il va ».*

Faire de la place aux citoyen(ne)s avec une attention particulière pour les plus vulnérables.

A l'occasion de la présentation de la Constitution européenne, le Forum permanent de la société civile a demandé l'organisation d'un referendum sur ce texte qui devrait avoir lieu dans tous les Etats membres, en juin 2004, le même jour que les élections au parlement européen. Quand l'on songe au manque d'intérêt manifesté par les électeurs à l'occasion de presque toutes les élections, y compris les dernières européennes de 1999, on perçoit le courage provocateur d'une telle proposition. Le phénomène de l'abstentionnisme électoral est inquiétant pour chacun des Etats et pour l'Europe dans son ensemble. Proposer un referendum signifie lancer un message implicite qui dit que pour guérir la démocratie, il convient de revenir plus souvent auprès des citoyen(ne)s.

Décider l'incompatibilité du double mandat national et européen

La commission juridique du parlement européen a adopté le 25 mars 2003 un projet de décision pour parvenir à un statut unique du député européen qui définira leur situation légale et leurs conditions de travail. L'iter va donc vers la conclusion et amènera une homogénéité à un statut qui connaît encore des grosses disparités de rémunération suivant le pays où on est élu. Dans le document (avant première de la session plénière du parlement européen de juin 2003) sont prévues

les conditions de rémunération, fiscales et d'immunité des députés. Il n'est hélas fait aucune mention du cumul des mandats et, en particulier du double mandat, national et européen.

Promouvoir la constitution de listes européennes et faire de la sorte qu'au moins 10% des députés européens soient élus à partir de ces listes. Ce simple fait permettrait d'ouvrir des nouveaux horizons à la collaboration entre partis européens et d'autres éventuelles forces politiques.

Ouvrer pour le dépassement du monopôle des partis

Alors qu'ils ne sont même pas prévus dans le cadre démocratique institutionnel, mais uniquement comme conséquence de la liberté d'expression et d'association, les partis sont malheureusement souvent devenus des clubs privés qui monopolisent la politique. Le thème est certes délicat et nous devons de le traiter avec circonspection, mais une solution possible pourrait être celle de constituer des listes de programme et non seulement de parti.

Impliquer plus étroitement les partenaires syndicaux

Si au niveau européen existe la Confédération syndicale européenne, il est notoire qu'au niveau de la base les syndicats apparaissent en général peu sensibles aux questions européennes et n'offrent aucune orientation à leurs affiliés à l'occasion des diverses échéances de la construction européenne, même lorsqu'elles sont importantes.

Instituer des "autorités" comme garantie de contrôle

Il s'agit de promouvoir l'existence d'institutions de contrôle au dessus des parties et qui, sur les missions qui leur sont confiées, répondent directement aux instances européennes. Cela permettrait de délier l'Europe des étroitesse nationales et de lui donner une vision plus large de son devenir.

Restituer un souffle éthique à l'agir politique

Si en ce domaine et avec cette proposition on est nombreux à être d'accord, le problème difficile reste toujours celui du comment.

« A ce propos, affirme Pius-Ramon Tragan, je vois comme indicative une tendance de l'actuelle pensée qui reprend quelques unes des racines plus typiques de la culture européenne car elle allie une dimension intellectuelle à une dimension éthique. Il n'est pas un hasard qu'elle soit nommée "back to Aristote". Il ne s'agit pas d'une sorte de nostalgie du passé, mais exprimer la conviction que seulement un retour au passé, parfois au passé bien lointain, peut ouvrir l'avenir.

D'après le sociologue Amitai Etzioni, il est devenu indispensable de retrouver l'idée de vertu. Non pas suivant le sens déformé d'une norme ascétique, mais dans le sens de recherche du bien être, du bonheur, de l'"eudaimonia". Pour Etzioni, ma « nouvelle règle d'or » d'une société démocratique tient justement dans la reprise en compte de ce sens de la vertu qui conjugue ordre et autonomie, éthique du sujet et éthique communautaire, qui évite les deux extrêmes ; celui d'une anthropologie individualiste d'une part et celui de la coaction communautaire d'autre part. Cet équilibre demande un paradigme moral qui à son tour exige des fondements raisonnables et des solutions pondérées. Seulement une païdeia qui commence dans la première phase du processus de maturation, seulement une formation humaine et une instruction qui permettent à l'individu d'apprendre à penser, à comprendre, à raisonner le rendront autonome et au même temps responsable, capable de chercher son propre bien être tout en restant lié aux exigences de la polis et de la communauté » (16).

2. Contribution à un modèle éthique pour l'Europe

De même que la citoyenneté, surtout dans son aspect de gestion partagée de la vie collective, renvoie à un modèle de société, ainsi l'éthique nous conduit, en première instance, au rapport à l'autre et aux valeurs qui rendent la cohabitation possible et belle. N'oublions pas, comme il a été justement rappelé au cours du séminaire, que selon Aristote la politique est une branche de l'éthique, laquelle doit lutter contre la facile collision entre pouvoir économique et politique et, plus largement, civiliser l'économie. Elle a comme tâche de développer une forme de spiritualité, en invitant à faire de la place à l'autre et en canalisant la jouissance débridée d'un plaisir fermé sur lui-même. Aussi d'inviter et d'aider chacun à connaître soi-même, sur le modèle socratique, afin que chacun puisse accéder à la compréhension de ses propres besoins et du niveau de réponse qui leur correspond. A cette indication de nature bien philosophique, doivent être intégrés de manière opportune les plus récents apports de la psychanalyse pour sonder l'inconscient, qui manœuvre en profondeur la recherche de chacun de nous, et amener un peu de lumière sur la face obscure de la condition humaine.

En commentant le passage de l'Ethique de Spinoza « *plus nous comprenons les choses singulières, plus nous comprenons Dieu* » (Etica, V, 24), durant l'émission animée par Edmond Blattchen "Noms de Dieux" (RTBF Liège 1993), Paul Ricoeur affirme que l'éthique est autre chose que la morale. La morale est obligation, interdiction, punition. « *Une société, et d'ailleurs chaque individu, doit avoir à l'égard de ses propres pulsions violentes et destructrices des barrières qui sont de l'ordre de l'obligation. Je place donc l'obligation très haut. Mais il y a quelque chose qui est au-dessus de l'obligation, qui est l'éthique...c'est à dire, pour Spinoza, un parcours philosophique intégral* ».

Le trajet éthique nous amène aux seuils de la totalité de l'univers (qu'on l'appelle Nature, Dieu ou autre nom, peu importe), il nous restitue à notre réalité de particule d'un tout et nous ouvre à la liberté. La liberté n'est pas le triomphe de l'arbitraire, mais l'intelligence lucide qui nous permet de trouver le parcours personnel qui nous porte à la vie bonne, à la béatitude. « *Le trajet éthique c'est la prise de conscience progressive de cette parcelle de Dieu, du tout, qui à travers les passions, puis par la réflexion raisonnable sur les passions, arrive à quelque chose qui est la liberté* » (17).

En partant de ces hautes réflexions, dans les échanges du séminaire Anim@ction nous avons essayé, plus concrètement, de mettre en évidence quel est le panier des valeurs communes et, parmi elles, celles que la culture européenne a privilégiées. Sans céder à la tentation de vouloir construire notre recherche en terme de séparation en rapport à d'autres contextes socio-culturels, nous avons par exemple remarqué qu'aux USA, on accorde une plus grande importance à la liberté en rapport à la solidarité. Cela pourrait en partie s'expliquer par le fait que les premiers exodes de l'Europe vers le « nouveau monde » était l'œuvre de persécutés religieux, blessés par la perte de ce qu'ils avaient dû quitter et désorientés dans la solitude du nouveau, du sans confins. D'ici peut-être le prototype du "self made man", avec ses dérivés et ses dérives.

Les plus solides valeurs européennes

Quelles sont les valeurs qui caractérisent davantage l'Europe ?

Avant de relater les réponses de nos débats à cette question fondamentale, écoutons deux voix d'autorité.

Selon **Romano Prodi**, « *L'idéal d'une Europe "defensor pacis" a fait certains choix stratégiques : le libre commerce pour dépasser les risques du nationalisme, la promotion et le développement de*

la société civile en limitant les interventions étatiques à la sécurité sociale envers les plus faibles et à la garantie des droits et la réalisation de l'union politique par la voie démocratique ». Ces valeurs doivent être rebâties dans l'actuelle situation, celle d'une grande réalité économique qui a son pôle de référence dans la dimension globale de l'économie. Concrètement, une telle refondation ne doit pas oublier que le développement économique n'est ni indépendant ni séparé de la morale et de la politique. En le pensant indépendant et séparé « *on se situerait ailleurs que dans la tradition européenne et sa signification pour l'humanité* » (18).

Dans son allocution au Parlement européen du 17-09-97, à l'occasion du XVIème centenaire de la mort de Saint Ambroise, le **Cardinal Martini** retrace et synthétise les valeurs qui ont modelé l'Europe durant son histoire. Dans sa pertinente revisitation, trouvent leur place la dignité de la personne humaine, le caractère sacré de la vie, le rôle central de la famille, l'importance de l'instruction, la liberté de pensée, de parole et de professer ses convictions et sa religion, la protection légale des individus et des groupes, la collaboration de tous pour le bien commun, le travail en tant que bien personnel et social, l'autorité de l'Etat soumise à la loi et à la raison et limitée par les droits de la personne et des peuples.

En répondant à la question sur la spécificités des valeurs du modèle éthique européen, les participants ont, à leur tour, identifié :

La centralité de la personne : dans nos références religieuses et spirituelles, la personne est le centre de la création et fut toujours conçue comme une singularité absolue. En ce sens les libertés individuelles sont intouchables. Dans le personnalisme, la conscience est l'ultime référence. Quand le collectif prévaut sur la personne, il y a le risque, plus ou moins grave, d'une dérive totalitaire voire même de dictature. Après avoir reconnu cette dette au passé, la pensée philosophique récente, surtout grâce aux apports de Ricoeur et Levinas, nous oriente, rapidement et vigoureusement, vers la personne en relation et avec l'inter-personnalisme, elle rend plausible le dépassement de l'individualisme. La personne est, en effet, insérée dans la collectivité, dans sa propre communauté, elle hérite des appartenances et en fonde d'autres, en se découvrant ainsi responsables de ses semblables et a fortiori des plus faibles. D'ici le principe de solidarité qui en Europe a donné corps à une conception élaborée de l'Etat social. Précipités dans la « pensée faible », nous risquons actuellement la fragmentation du sujet ; et la personne finit par être interprétée uniquement comme une synthèse provisoire, éphémère.

A ce point, une précise hygiène du langage paraît urgente et nécessaire. La confusion entre individu et personne, outre qu'ignorer un chapitre fondamental de la philosophie européenne, entraîne une confusion spéculaire dans la définition de la nature du lien social et diffuse une conception de la société et de l'Etat qui n'a pas beaucoup à voir avec la tradition européenne.

Dans son intervention « *Dissertation sur les valeurs* », Jacques Delors ne dit rien d'autre, lorsqu'il postule : « *la remise en question de l'individualisme non pas dans son expression origininaire de la liberté contre les totalitarismes mais dans sa matrice philosophique (Smith : « l'intérêt général s'obtient par la recombinaison des intérêts individuels que chacun défend pour soi-même ») et dont le syndicalisme et la coopération mutualiste étaient des correctifs. John RAWLS dans sa "théorie de la justice" souligne le lien entre la relation avec l'autre et la recherche de justice quand il affirme que la justice peut être atteinte uniquement avec la participation de personnes libres et égales, douées donc d'une personnalité morale qui leur permette de participer à une société organisée comme un système de coopération en vue d'un avantage réciproque* » (19).

La démocratie est, comme déjà souligné, d'origine ancienne. Depuis lors, le terme citoyen qui est le sujet actif de la démocratie a fait fortune ; il a été abondamment utilisé : aussi bien dans les polis grecques que dans la première république romaine, et encore dans les différents contextes et époques comme dans la république Vénitienne en signifiant suivant les cas des réalités très

diversifiées. La démocratie s'est trouvée à dédouaner même des formes d'oligarchie et d'aristocratie. L'inclusion de tous les sujets dans la définition de peuple – démocratie signifie justement pouvoir politique (kratos) exercé par le peuple (demos) – a été un long et difficile chemin que personne n'imaginerait de considérer conclu. Il suffit de penser aux luttes pour le suffrage universel du XX^e siècle et songer aux incroyables barrages qui l'ont marqué : la richesse, l'instruction, le genre (les femmes ont voté pour la première fois en Italie en 1946), pour arriver de nos jours à l'exclusion sur base de la nationalité. L'idée démocratique moderne s'est nourrie de la philosophie des lumières et elle a trouvé son expression historique la plus élevée dans la révolution française qui a consacré « le modèle démocratique républicain » dont les axes sont la souveraineté nationale, la représentation politique, les droits de l'homme, l'Etat de droit, l'instruction publique, la laïcité. Ce modèle, au delà des slogans faciles à usage populaire, possède une philosophie complexe qui se fonde sur des valeurs communes (soient elles spirituelles, morales, philosophiques...) lesquelles à leur tour doivent respecter les valeurs de la personne. « *La République doit plus qu'elle ne le croit à l'école de pensée libérale : malgré son culte de l'Etat et de l'universel elle instaure, au nom des libertés fondamentales énoncées parla Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, des droits collectifs aussi bien qu'individuels qui permettent aux groupes sociaux de défendre leurs intérêts spécifiques* » (20).

Il faut toutefois rappeler que le système républicain n'est pas la forme exclusive de la démocratie : il suffit de penser que dans l'Union européenne 7 des 15 actuels Etats membres ont une forme monarchique. La raison qui fait que le modèle républicain se présente comme la forme la plus achevée de la démocratie tient au fait qu'il confère, par le suffrage universel et l'idée de souveraineté populaire, la primauté de la Nation (le peuple des citoyens) sur toute autre forme de tradition.

En ce moment historique particulier, le modèle démocratique semble voyager sur un double rail : à une révérence formelle, et un peu rhétorique, quasiment universelle d'une part, fait écho un épuisement en son intérieur, là même où il est installé depuis des décennies. On dirait que nous avons oublié ce qu'écrivait Périclès : « *le plus grand obstacle à l'action n'est pas la discussion, mais l'absence de cette connaissance que l'on acquière avec la discussion et qui prépare à bien agir* ». La faible éducation politique et la conséquente réduite implication des citoyens, le rôle écrasant et stratégique de la communication de masse dans la construction de l'opinion publique, les formes de représentation politique, le décollement entre éthique et politique, ne sont que des chantiers ouverts. Et toutefois, comme ironiquement observait Churchill, la démocratie est truffé de défauts mais à ce jour nous n'avons rien trouvé de mieux ! Les péripéties tragiques du « siècle brève » semblent lui donner raison.

La paix représente la valeur éthique fondamentale de la nouvelle entité politique dénommée Union Européenne. Elle le fut pour les pères de l'Europe tout de suite après la deuxième guerre mondiale et elle l'est 50 ans plus tard pour ceux qui écrivent la Constitution. Bien que l'Europe comme réalité culturelle existait déjà au Moyen Age, avec une langue véhiculaire commune (le latin) et les échanges d'intellectuels, étudiants et artistes, l'unité à travers une économie intégrée et une âme politique est en train de se formaliser de nos jours. Les citoyens européens et leurs représentants politiques ne semblent cependant pas se rendre compte que nous nous trouvons face à un grand virage : « *c'est la première fois qu'une nouvelle et si importante entité politique est créée de manière non violente, à travers le consensus et non pas à travers une opération militaire. L'Union européenne est un « unicum* ». La paix, il vaut mieux le rappeler, est toutefois bien plus qu'une absence de guerre, en clair « la paix négative » des diplomates et des experts des relations internationales. Les chercheurs et les études sur la paix (peace research) – discipline récente née dans les années soixante – s'occupent par contre de « la paix positive », c'est à dire l'ensemble des idées et des institutions qui préviennent la guerre, à travers l'élimination de la violence structurelle à laquelle on s'habitue si facilement. La « violence structurelle » trouve place dans les structures, circule dans leurs veines, en empêchant les citoyens de développer pleinement leurs aspirations

profondes. Ce mariage entre violence et structures est particulièrement grave, puisque la paix resserre en elle quasiment toutes les valeurs les plus nobles de l'Europe : justice sociale, éducation, démocratie participative, rencontre des cultures, solidarité et spiritualité. « *Puisque les guerres tirent leur origine dans les têtes des humains, c'est dans ces mêmes têtes qu'il faut construire les défenses de la paix* », proclame l'Acte constitutif de l'UNESCO. En conclusion, « le projet paix » ne représente pas une idéologie politique comme une autre, mais plus fondamentalement une nécessité anthropologique basée sur des critères scientifiques et spirituels (21).

L'interculturalité est l'une des grandes opportunités. L'Europe est devenue plus riche chaque fois qu'elle a su intégrer la diversité. Et pour ne pas éviter l'un des problèmes qui font le plus discuter, on peut affirmer que, comme déjà au Moyen Age, les musulmans peuvent encore être une chance pour l'Europe et l'Europe peut l'être pour l'Islam, appelé, comme le dit Abdenour Bidar (22), à s'inscrire dans la culture critique européenne. La notion de tolérance est évoquée comme garantie de la cohabitation parmi diverses cultures, mais on lui préfère le « respect de la diversité » ou encore mieux la notion de « société interculturelle ». Seule une société interculturelle valorise l'interaction parmi les diverses cultures et peut, ainsi même, contribuer à sortir d'un fatalisme historique. Le terme tolérance renvoie facilement à l'idée de se supporter et celle d'intolérance aux cauchemars des guerres de religion. Dans l'actuelle transformation de la société, induite aussi par les vagues migratoires, l'interculturalité peut devenir un projet ambitieux commun, un appel qui nous vient du futur. Si les migrations en effet sont une réalité récente pour les pays du sud de l'Europe, elles ont déjà une histoire à elles et s'inscrivent dans la mémoire des pays d'outre Alpes et d'autres continents. Pour l'ensemble de l'Union européenne, l'harmonisation des diversités de son peuple se configure comme un choix, un engagement et un défi, scellés à l'article 22 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : « *L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique* ».

Compte tenu de la nouveauté de ce défi, que l'on ne peut illusoirement pas croire de gagner une fois pour toutes, nous avons essayé de réunir, à partir de la longue expérience des participants au séminaire, les indications qui peuvent rendre positive une cohabitation à décliner désormais au pluriel et les valeurs à promouvoir pour la favoriser, mais aussi les obstacles et les freins qui peuvent la retarder et l'empêcher.

Même si l'exercice peut être ressenti comme un peu ennuyant, cela vaut la peine d'énumérer celles que les participants ont soulignées dans les réponses aux questionnaires comme étant **les valeurs importantes pour une durable compréhension** à la diversité :

- *la liberté de culte et la possibilité de le pratiquer de manière correcte pour toutes les religions*
- *le respect réciproque*
- *la tolérance jointe à une lutte sans concessions contre l'intolérance*
- *la non violence et la résolution pacifique des conflits*
- *l'éducation permanente et l'étude des valeurs spécifiques de chacun*
- *la connaissance de la complexité de ses propres racines*
- *la reconnaissance des apports historiques des uns et des autres*
- *les politiques sociales pour empêcher la ghettoïsation*
- *les expériences professionnelles dans d'autres pays (1)*
- *la laïcité de l'Etat*
- *l'égalité des chances*
- *le pluralisme culturel*
- *l'engagement pour la paix basé sur le développement et la justice*
- *le respect et la défense de l'environnement commun*

- *récupérer et redéfinir le sens du concept de la transcendance*

Mais aussi regarder sérieusement en face les freins et les obstacles qui agissent contre la possibilité de parvenir à une réciproque et durable fécondation :

- *le fanatisme religieux*
- *la marginalité de la condition de la femme*
- *l'ignorance et la faible connaissance réciproque*
- *la pauvreté et l'exclusion sociale*
- *la méfiance*
- *se sentir exclu du projet européen*
- *la confusion entre intégrisme et immigration*
- *la non acceptation de la démocratie*
- *les intérêts de ceux qui investissent sur la violence et la discorde*
- *le vide légal dans lequel vivent certaines personnes*
- *le nihilisme*
- *l'instrumentalisation politique du fait religieux*
- *la stigmatisation du différent*
- *regarder dans le passé uniquement ce qui a divisé(1)*
- *accentuer les différences culturelles en dehors du contexte historique et fonctionnel dans lequel elles se sont exprimées*
- *concevoir son identité uniquement sur le versant de la différence sans tenir compte des éléments universels présents dans chaque identité.*

Welfare. *«Même s'il doit être amélioré pour certains aspects (dépendance chronique des « assistés », coûts élevés, dérive bureaucratique, difficulté de donner des réponses adéquates), le système social européen, qui allie compétitivité et solidarité avec des modalités uniques au monde, doit être préservé – affirment avec force nos participants – car les effets pervers sont minimes comparés à la plus grande égalité que ce système a permis à l'égard des citoyens les plus fragiles ».*

Savoir conjuguer marché et intégration sociale à l'aide de l'intervention des pouvoirs publics dans le rôle d'acteurs et de régulateurs économiques a été une capacité spécifique de l'Europe. Le modèle économique qui en est résulté, fruit de dures luttes et d'infatigables défenses, a été le grand moteur et le vrai garant de la croissance européenne pendant 50 ans. On a justement rappelé qu'encore dans les années 30, en France, les enfants descendaient à la mine à l'âge de 8 ans. Il ne faut jamais oublier le passé, au risque de le reproduire. Certaines amnésies ne sont guère innocentes. L'Etat social doit par contre vraiment garantir les droits sociaux : le droit au travail, à la santé, à l'école, à la culture. Il ne peut pas se satisfaire d'un pur rôle redistributif des richesses, en maintenant les personnes en état de dépendance chronique, ni de fournir uniquement une assistance sans éliminer les causes qui engendrent injustice et produisent violence. Sa préservation, aujourd'hui fort contestée et menacée, est un choix fondamental que les participants défendent avec ferme conviction, conscients par ailleurs que seul le niveau institutionnel européen dispose, aujourd'hui, des instruments adéquats pour agir sur le marché globalisé. Les Etats européens, si seuls, sont incapables de contrôler un marché qui, laissé à lui-même, peut amener à la destruction écologique et à la marginalité de la personne humaine. Pour ne pas être témoins d'un mariage contre nature entre un marché boulimique et une démocratie anorexique, l'Europe a, donc, son modèle propre à défendre, à améliorer et à repenser. On ne peut en effet, évaluer un modèle économique uniquement avec les paramètres du marché du travail (rémunération, taux d'activité, taux de chômage,...) mais à partir de la qualité de vie qu'il est globalement à mesure de promouvoir à travers les services et les ressources qu'il rend accessibles à tous, sans oublier les dérives qu'il est capable d'engendrer (maladies mentales, suicides, criminalité,...)

« Contrairement à ce que l'on croit, l'Etat social, en assurant la participation d'un plus grand nombre de personnes à la vie économique, stimule la croissance de l'économie. La protection sociale n'est point un obstacle en soi, elle doit par contre être considérée un facteur productif, qui donne sécurité à l'individu et rend socialement et politiquement acceptables les changements économiques.

Puis, il y a l'aspect de justice sociale. Le progrès économique ne comporte automatiquement pas des avantages pour tous. Une redistribution des revenus basée uniquement sur le marché laisserait environs 40% des familles européennes au dessous du seuil de pauvreté. Grâce au système fiscal et de protection sociale européens, près de 100 millions de personnes – près du quart de la population européenne – échappent à ce danger. Les familles européennes qui vivent en condition de pauvreté se réduisent ainsi à 17-18%, ce qui reste toutefois excessif » (23)

L'opinion partagée est que pour le moment on assiste à une dérive libéraliste de la part de la Commission européenne. Une dérive qui, en détruisant une série de protections, est en train de mettre en danger la notion même de service universel. A ce propos, on cite l'exemple de la distribution d'énergie électrique en France. Il faut trouver la manière de surmonter les rigidités des monopoles publics, ou assimilés, tout en préservant la notion de service public. L'exemple de la Belgique a paru à tous intéressant car on a trouvé une certaine complémentarité entre la production laissée au privé et la distribution gérée par le public en défense aussi des couches les plus faibles de la population.

Au sein de cette réflexion sur le modèle économique européen, l'économie sociale – œuvrée par la société civile et qui connaît déjà divers visages : marché équitable, économie solidaire, coopératives sociales, welfare community... - peut elle aussi, bien que de manière pour le moment résiduaire, faire partie du paysage. Dans ce secteur se développent souvent, entre autre, des nouvelles logiques de fonctionnement économique : par exemple la pratique d'une rétribution salariale avec un écart entre le plus petit et le plus grand salaire qui n'excède pas le rapport de 1 à 3.

En élargissant l'horizon, on exprime la nécessité de repenser l'éthique de l'argent pour rendre la cohabitation moins conflictuelle. L'argent en effet n'est pas une question privée, comme la pensée libérale le prétend, mais un instrument qui contribue à définir la qualité du lien social et, comme tel, il doit faire l'objet d'une réflexion éthico-politique et de décisions urgentes.

En réfléchissant sur le drame social que représente le haut taux de chômage en Europe, les participants ont affirmé **la valeur du travail** et l'importance éthique d'une économie fondée sur le travail et non pas tant ni surtout sur le capital et la spéculation financière, avec le corollaire que tout le monde connaît à savoir l'enrichissement aussi facile qu'immoral. « *L'économie européenne est basée sur le travail et non pas sur la spéculation* », nous le rappelle un « nouveau européen » du groupe. Cela sans pour autant verser dans un utilitarisme globalisant aux perspectives médiocres.

La rationalité et tous les satellites qu'elle fait bouger autour d'elle, tel : la discussion patiente, le raisonnement logique, la conviction inébranlable que les problèmes se résolvent avec et par la parole. C'est la valeur qui rend possible le paradigme des rapports basés sur la négociation plutôt que sur une dure compétition. Après Darwin, Marx, Nietzsche et Freud, **le doute** aussi s'inscrit dans ce cadre de perception. Dans cette réflexion trouvent également leur place, outre **le principe de prudence**, aussi la reconnaissance de la présence du mal (parfois obscur) dans la condition humaine, la conscience duquel devrait nous rendre disponibles à l'autocritique.

A propos de rationalité, il a été aussi rappelé que l'Ecole de Frankfurt et la pensée d'Habermas sur les totalitarismes du XX^e siècle nous ont rendus conscients de l'ambivalence de cette valeur. Le rationalisme des lumières a lui aussi des versants obscurs d'intolérance et de justification

idéologique du pouvoir opprimant. Comment oublier Auschwitz et les goulag qui ont puisé leur maudite origine entre les plis de la “rationalité instrumentale” ? (24) Comment oublier aussi l'épuisement progressif, mais accéléré de certaines valeurs, la fraternité par exemple, trahie par une rationalité mercantile qui est en train d'occuper les espaces les plus intimes, les niches de la gratuité ?

La rationalité est à présent appelée à travailler les profonds changements en cours dans le champ même des valeurs : pensons à la bioéthique, aux questions écologiques, à l'euthanasie ou au concept même de travail. La science et son icône pour l'exportation, le progrès, sont invités en tant qu'enfants de la rationalité à prendre en charge le progrès humain et pas que technique et économique. Afin d'éviter de se livrer corps et âme à l'éphémère, la rationalité philosophique est sollicitée à reformuler une conception téléologique compréhensible à notre temps. Un vrai progrès scientifique ne peut jamais, comme l'enseigne K. Popper, refuser le doute. Ce n'est pas tant l'agnosticisme qui manque à la rationalité, quant plutôt l'humilité de ne pas vouloir outrepasser les limites qui lui sont propres, justement pour rester valablement ce qu'elle est. Il vaut la peine de rappeler ce que disait Spinoza : « *la puissance de la raison ne conduit pas au salut* ». Et ce n'est pas du hasard si dans le temple de Delphes on y trouvait écrit : « *La Pitié n'affirme ni ne nie : elle donne un signe* ». Rationalité, science, progrès et doute sont des potentialités à soumettre à une vérification constante et à tenir dans leurs limites propres.

Le respect de la femme, même s'il n'est pas repris comme tel, mais inclus dans le chapitre plus général des droits des humains et des libertés fondamentales, est inscrit dans l'article 6 du Traité. En retard et “*obtorto collo*”, cette reconnaissance condense un siècle de luttes pour l'une des égalités les plus significatives, celle de « l'autre moitié du ciel ». Pour une réflexion sur cette valeur à faire valoir au niveau européen, il est utile de se référer à l'intervention de Jacqueline de Groot, cofondatrice du Lobby européen des femmes, reprise dans le débat « La société civile pour l'Europe » à page 47.

En passant enfin en revue les 6 valeurs de la Charte européenne des droits fondamentaux : dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté, justice il est aisé de constater que, à quelque légère différence près, mais avec une acception de citoyenneté fort différente, ces mêmes valeurs figurent parmi les premières citées dans les réponses aux questionnaires. Il s'agit d'une constatation importante, car ces réponses décrivent l'échelle des valeurs qui ont soutenu et soutiennent le long engagement associatif de nos participants. En ordre de fréquence, les valeurs les plus citées sont en effet :

1. *justice*
2. *solidarité ;*
3. *liberté;*
4. *respect de la personne – (co)responsabilité*
5. *non-violence et égalité;*
6. *honnêteté, équité, respect de la différence, paix.*

Tant de proximité axiomatique révèle la signification profonde des observations, parfois critiques, que notre séminaire ne s'est pas privé de formuler. Elles n'ont d'autre but que celui d'enrichir et de faire avancer une réflexion sur les valeurs qui, pour être substantiellement les mêmes, peuvent porter plus loin. Et orienter notre devenir au Nord du futur.

Pour confirmation et complément de cette rapide autant que difficile réflexion sur les valeurs, nous nous permettons de citer in extenso une intervention de Jacques Delors, reprise et déjà citée dans « Dissertation sur les valeurs » :

« Les valeurs évoluent dans un contexte précis, dans une dimension spatiale autant qu'historique. Elles ne sont ni préétablies ni éternelles. Elles se développent de manière abstraite, mais prennent forme dans des actions concrètes ? En d'autres mots, elles illustrent simultanément une représentation du monde et un comportement/

La discussion est, donc, permanente entre les tentatives d'exprimer formellement ces valeurs et leur traduction dans la vie concrète. Le risque est que, au nom d'un certain pragmatisme ou poussés par le cynisme, les acteurs de la société s'acharnent à étouffer le débat. Le danger est toujours et plus que jamais en ce début du XXI siècle à cause de la diffusion d'un certain économicisme et du désenchantement du politique.

J'ai déjà fait référence à l'usage bien commode de la modernité, conçue suivant le mode de pouvoir justifier tous les changements. On oublie que chaque analyse sérieuse doit commencer par la question : « Qu'est-ce qui immuable et qu'est-ce qui est muable ? » Banalité pourraient rétorquer certains. Mais n'est-il justement pas cela qui est oublié dans nos sociétés sans souvenirs et contrées sur l'instant ?

Le cardinal MARTINI, archevêque de Milan, le dénonce en ces termes : « On vit d'impressions, de la lecture de journaux, des potins, de ce que l'on écoute à la télé. On passe de l'une à l'autre de ces réalités, à l'intérieur d'un tourbillon d'imaginaires, de fantômes et de désirs. Une perspective repousse aussitôt une suivante, en restant en permanence sous l'influence de l'excitation » (Prova e speranza, 1993)

On parle continuellement de crise du sens. Mais, avant tout, que pouvons-nous nous attendre d'un monde de l'instantanéité produit par le déclin des religions et par la puissance des médias ? Le défi est d'une simplicité dramatique : peut-on avoir un avenir sans le bénéfice d'un souvenir et d'un espace pour regarder et méditer ? Gaston BERGER, en soutenant la nécessité d'une perspective disait, en prélude à la question sur le sens : Regarder un atome le change, regarder un homme le modifie, regarder l'avenir le bouleverse » (25).

3. Un rêve d'Europe

Le poète grec Esïode raconte ainsi le mythe d'Europe : l'une des 3000 divinités de l'océan voit en rêve deux terres – l'Asie et une autre, pas très clairement définie, qui se trouve en face – qui se disputent ses attentions. En se réveillant, elle se sent attirée par cette dernière et prie les dieux d'exaucer son désir. Jupiter lui apparaît sous les semblant d'un taureau, la charge sur son dos et avec une galopade triomphante sur les mers la transporte sur cette terre anonyme qui d'or en avant s'appellera Europe.

Après avoir entendu la grâce de ce mythe fondateur, où la séduction et la découverte s'entremêlent admirablement, un des participants a regretté que, contrairement à ce qui se dit dans le mythe grec, dans la plus récente histoire de l'union européenne on retrouve si peu de poésie, une bonne dose d'opportunisme et beaucoup de calcul géopolitique. En clair, l'Europe a jusqu'ici tracé une aventure que l'on a du mal à mettre en accord avec les valeurs du mythe et de son histoire.

Ceci dit et en laissant à la responsabilité de cette affirmation à celui qui l'a formulée, il est temps de voir ce que signifie pour les participants au séminaire « faire partie de l'Europe » et quel imaginaire habille notre mythe personnel d'Europe.

Un espace de valeurs communes

Du point de vue institutionnel, être Europe signifie avant tout accepter des critères et adhérer à des valeurs. Les critères sont ceux que le Conseil européen de Copenhague a fixés en 1993 : *« l'adhésion se fera à partir du moment où le pays associé pourra assumer les obligations connexes aux conditions économiques et politiques requises »*. Mais les « critères de Copenhague » énoncent aussi des valeurs : la stabilité institutionnelle et la garantie démocratique, le principe de l'égalité, les droits de l'Homme (ou mieux dit des humains), le respect et la protection des minorités, outre qu'une économie de marché efficiente et la capacité de faire face à la concurrence et aux forces de marché à l'intérieur de l'Union et enfin la capacité des pays candidats à assumer les obligations d'une telle appartenance, y compris l'adhésion aux objectifs d'une union politique, économique et monétaire.

En revenant à notre groupe de référence, de ses réponses au questionnaire on retire que, contrairement à la pratique en vigueur, l'application de ces critères devrait être ferme en ce qui concerne les aspects axiologiques-politiques et plus graduelle pour ceux économiques. Le groupe soutient aussi l'aide qui devrait être apportée aux 10 nouveaux Etats pour l'atteinte de ces critères-objectifs. Il critique l'acharnement dans la vérification de l'application de ces critères qui, parfois, s'exerce de manière bien plus coercitive à l'égard des nouveaux membres. On dénonce l'improvisation, la ritualité et les paravents rhétoriques qui souvent se cachent derrière les affirmations de principe. On accepte, avec les nuances mentionnées, les critères de Copenhague à l'exception d'un critère qui est remis en question par un des participants : il s'agit de « l'économie de marché efficiente ». Cette personne considère ce critère comme l'aval à une économie productrice de dérapages sociaux. Même si isolée, cette exception mérite d'être évoquée.

Notons avec intérêt ce qui est suggéré comme complément nécessaire aux critères actuels pour renforcer l'identité du modèle européen. Deux sont les axes qui nécessitent un approfondissement : les valeurs et la définition territoriale.

Axe valorial : outre les valeurs énumérées par le sommet de Copenhague, nos participants, en cohérence avec ce précédemment affirmé, ajoutent la solidarité, la cohésion sociale et une plus

équitable redistribution des richesses, la solidarité internationale, la dimension spirituelle, le respect et la cohabitation des cultures et des cultes, la garantie du droit et de la justice, la laïcité et le développement durable.

Axe territorial: la seule référence aux valeurs, toutefois, pourrait amener des pays géographiquement très éloignés (pourquoi pas l’Australie, le Canada ou d’autres encore ?) à demander leur adhésion à l’Union européenne. On souligne donc la concomitante nécessité de tenir compte des critères géographiques, sans pour autant tomber dans des pièges économicistes (être riche et techniquement avancé ne sont pas des paramètres qui caractérisent l’Europe), géographiques (les Urales, par exemples, ne définissent pas l’Europe) et colonialistes (les langues et les traditions européennes ont été imposées et très récemment aux pays colonisés). L’actuelle proposition de Constitution intègre explicitement cette préoccupation au §3 de l’article 1, où on lit que « *L’Union est ouverte à tous les Etats européens dont les peuples partagent les mêmes valeurs, le respectent et s’engagent ensemble à les promouvoir* » (projet d’avril 2003)

Il faut en outre ne pas oublier les règles fonctionnelles de gestion de l’ensemble et se donner du temps pour consolider et créer des accords avec d’autres entités géopolitiques. Considérer qu’il existe divers niveaux et intentionnalités du projet Europe : géopolitique, économique, symbolique. Pour ne pas verser dans la naïveté, il faudra ne pas confondre les niveaux et évaluer les résultats des « chantiers » en construction.

Un continent de paix

Vu les conflits antérieurs et les diversités encore existantes, il s’agit d’un défi passionnant, beau et difficile. Mais c’est bien justement pour gagner ce défi que l’Europe a été conçue. L’Europe est née de la vision de certains leaders illuminés, conscients que, après deux guerres mondiales, il fallait commencer à organiser les choses autrement si on voulait éviter une troisième guerre encore plus catastrophique. C’est donc bien une idée de paix qui a fait naître l’Europe. Quand Schuman, alors ministre des affaires étrangères, prononça la célèbre déclaration du 9 mai 1950, déclaration qui s’inspirait des idées et des intuitions d’un autre grand de l’Etat français, Jean Monnet, commissaire au plan et à la modernisation, il était certainement en train de penser à comment reconstruire l’Europe des débris d’une « guerre civile » particulièrement dévastatrice. Les cinq points du préambule de la constitution de la Communauté européenne du charbon et de l’acier – CECA – de 1951 laissent entrevoir la relance économique et la préoccupation du quotidien tout aussi fondamentale que urgente comme des leviers pour faire avancer un véritable effort pour la paix. Ce préambule contient toute la philosophie qui a, au fur et à mesure, inspiré les promoteurs de la construction européenne.

“Considérant que la paix mondiale peut être sauvegardée uniquement par des efforts créateurs et par des idées nouvelles d’une ampleur proportionnée au danger qu’elles doivent éviter, donc, qu’il faut une idée forte car le danger est fort... ;

convaincus que la contribution qu’une Europe organisée et vivante peut donner à la civilisation est indispensable pour le maintien de relations pacifiques....;

conscients que l’Europe se construira uniquement avec des réalisations concrètes qui créent avant tout une solidarité de fait et avec l’établissement de bases communes d’un développement économique ...;

décidés à faire de la sorte que l’expansion des produits fondamentaux pour l’accroissement du niveau de vie et du progrès opèrent pour la paix, nous sommes résolus à substituer aux séculières rivalités une fusion d’intérêts essentiels, à fonder les premières bases d’une communauté plus large et plus profonde, parmi des peuples depuis trop longtemps opposés par des divisions sanglantes et

de poser ainsi les bases d'institutions capables d'orienter le destin commun que nous avons à partager... »

C'était le 9 mai 1950. Voilà pourquoi Valéry Giscard d'Estaing a proposé que cette date soit retenue comme fête officielle annuelle de l'Union européenne.

Une cohésion fondée sur la prospérité et la solidarité

Accompagnant sans trop de nostalgie la fin des utopies et alors que l'Europe n'occupe plus l'avant scène de la chronique mondiale, aujourd'hui on songe plus pragmatiquement à un modèle de société dans lequel soient préservés l'égalité (y compris une justice sociale certaine), un solide niveau de welfare qui garantisse une protection sociale minimale pour tous, des syndicats et une société civile forts, un modèle économique qui conjugue marché et intégration sociale. De fait, ce modèle économique qui a fait démarrer l'Europe et qu'actuellement semble sérieusement compromis à cause, sans doute, de la régression sociale, mais encore plus à cause du démantèlement du service public et du service universel. Aujourd'hui plus que hier, il est donc urgent de réconcilier éthique, politique et économie (26). Il s'impose de rendre l'économie moins agressive, de même que chaque individu doit aménager sa propre "libido", pour la domestiquer et la contrôler.

Un archipel gouvernable

L'heureuse métaphore de l'archipel a été évoquée par l'un des participants pour décrire une Europe à la fois unifiée et différenciée : une entité économique, culturelle, spirituelle, politique, programmée pour respecter les diverses réalités géographiques et culturelles qui la composent. C'est dans cet archipel avec des îles de taille différente reliées par des ponts pour dialoguer les différences, que nous devons apprendre à nous mouvoir et à traiter de manière adéquate les réalités complexes et plurielles qu'il nous est donné de rencontrer. Il n'y a guère de doute que la première approche de la pluralité commence par l'écoute.

Une question surgit dans l'âme de tous : cet ensemble de différences, passées et actuelles, pourra-t-il jamais être gouverné ? Le gouvernement d'un tel archipel dépend d'une seule condition, celle de ne pas l'enfermer dans le lit de Procuste de son passé, mais aussi de ne pas le transformer dans un grand village centralisé et aux homogénéités rigides, où tous parlent une seule langue et pratiquent une seule religion ou n'acceptent aucune. Il reste impératif qu'on lui empêche une lente dérive des continents par le biais d'une forte idéalité commune. Il est vital que l'Europe ne devienne pas un convoi fou de « communautarismes nationaux et/ou régionaux ». Il sera donc essentiel que l'on apprenne, comme nous le disait l'un des participants, « à unir sans confondre et à distinguer sans séparer ».

Le fait que le 10 juillet 2003, au moment de signer la proposition de la future Constitution européenne, Valéry Giscard d'Estaing ait proposé que l'Union européenne se donne comme devise : **Unie dans la diversité** laisse espérer du bien. Une devise parfaitement sur la ligne de la réflexion de notre contribution et qui rappelle de près celle des Etats Unis d'Amérique : "*E pluribus unum*", de 1776.

D'ici la nécessité d'une approche plurielle, avec des nouveaux modèles qui tiennent compte des divers niveaux d'intervention. La démocratie renvoie **aux diverses formes** de démocratie (représentative, participative, paritaire, de proximité) qui la rendent vivante et pas une caricature d'elle même. Et d'une approche contingente qui rend visible la myopie de vouloir absolutiser le « moi je (même collectif), ici et tout de suite » et qui enseigne à tous à savoir pactiser avec une

vision qui, tout en partant du global et des idées, ne s'empêche jamais l'interprétation du contexte. Le macro ne peut jamais être sans et, encore moins, contre le micro. Macro et micro, unis pour la vie.

C'est peut-être à partir du choix d'un « lieu privilégié » que l'on apprend à traduire les expériences transnationales et les nombreuses stimulations qui en découlent dans une « langue ancrée », qui sera d'autant plus expressive qu'elle parlera du concret. Une approche pragmatique donc, pour autant que nous ayons pu la débarrasser de la connotation négative que les divers idéalismes semblent lui avoir infligée. Un pragmatisme humble et patient, maître d'un sens nouveau de la responsabilité, qui apprend à ne pas mettre des écrans rhétoriques entre le dire et l'agir, qui invite à se confronter avec ce que nous sommes capables de faire et à évaluer les conséquences de nos choix implicites et explicites.

Le peuple multiculturel d'Europe

L'Europe est née et reste irréversiblement une société multiculturelle, habitée par un projet partagé duquel a été bannie toute velléité de conquête. Pour cela elle répudie la guerre. La valeur fondatrice du respect des peuples inaugure une spirale vertueuse. De ce respect ne peuvent être exclu les immigrés ; ainsi, lorsque des acteurs de la société civile revendiquent de réserver à ces nouveaux citoyens des conditions de vie plus décentes et un traitement plus humain, ils ne font rien de révolutionnaire, mais uniquement leur devoir de témoins de la réalité et de citoyens attentifs qui espèrent dans une Europe qui ne soit pas amnésique de ses valeurs, attentive aux droits fondamentaux de l'être humain et soustraite à la dictature de l'intérêt, à la cécité de la peur et à la désinvolture de la démagogie.

La pratique de l'interculturalité suppose de vivre de manière pleine sa propre appartenance collective pour pouvoir vivre positivement sa propre identité spécifique. Le pluralisme enseigne à relativiser, mais ne suppose pas le relativisme. Il faut une approche plurielle pour affronter et dépasser le nouveau « malaise de la civilisation » que nous sommes en train de vivre. Ce malaise structurel, déjà théorisé par Freud, invite à se donner la capacité de contrôler ses propres pulsions pour rendre la civilisation possible et la préserver.

De l'homo oeconomicus au citoyen européen

« La spécificité du modèle européen implique une intégration économique et politique avec le maintien de la diversité culturelle, mais surtout implique une vision qui va au delà des limites économiques et politiques et qui met la valeur de la personne en harmonie avec sa dimension de citoyen et de son bien être. C'est la valeur de l'homme intégral qui devrait être l'objectif. Cette citoyenneté, ancrée dans une identité multidimensionnelle pourrait enthousiasmer les personnes afin qu'elle investissent leur intelligence et leurs compétences dans un projet pour le futur... »

Le retour à une dimension morale dans l'économie remonte à la philosophie pratique d'Aristote qui réunissait la nature spécifique des activités économiques (oikos) et politiques (polis) avec l'intégration éthique de ces activités. Le retour actuel de l'éthique dans le débat scientifique et politique pourrait être interprété comme une expression et un catalyseur d'un large processus de changement en Europe...

Les termes de référence pour une citoyenneté européenne exigent une dimension éthique qui donne un sens à la liberté du citoyen qui va au delà de la liberté du marché. Le retour de l'homme

raisonnable et responsable pourrait être un développement évident de la finalisation morale du rapport entre économie, culture et société en Europe...

Cet "homo europaeus » raisonnable et spirituel, qui accepte les limites de la conception cartésienne déterministe du développement économique et inclut un raisonnement qui prête une attention explicite aux considérations éthiques qui déterminent le comportement de l'individu et des systèmes socio-économiques, peut être le lien moral du dialogue nécessaire entre l'individu et son milieu. On arrive à un nouveau paradigme pour le citoyen européen dans une nouvelle Europe : penser et gérer la réalité européenne multiculturelle et complexe avec des identités multidimensionnelles pour l'homme intégral » (27)

Les défis

Dans la perspective de contribuer à vaincre "le défi éthique et culturel" auquel l'Europe se trouve irrévérablement confrontée, et précisément :

*« **Le défi éthique** qui demande comment est traité le problème de la pauvreté et des déséquilibres sociaux (souvent acceptés car fonctionnels au système capitaliste international).*

***Le défi culturel**, en clair, comment sortir des serremments du capitalisme et du consumérisme, les deux fondés sur la culture de l'avoir et comment cohabiter avec la « pensée faible » de la post-modernité ».*

Roberto Zappalà, auquel nous avons repris les défis ci-dessus, puise dans les catégories anthropologiques et éthiques de la tradition chrétienne et propose les étapes suivantes pour un renouveau :

« Repenser la liberté : aller au delà de l'horizon de celle que Weber appelait « l'éthique de la conviction » (qui a une fondation intra-subjective) et se diriger vers « l'éthique de la responsabilité » (avec fondation inter-subjective). Ma liberté est essentiellement responsabilité. Non pas l'auto-affirmation inhospitalière du moi, mais, sur la ligne éthique de Ricoeur et Lévinas, l'engagement d'une réponse éthique à la question que « l'autre » m'adresse à partir de son être profond, quand il me demande de m'occuper de lui. Aller au delà de l'individualisme de la culture éthico-juridique de la modernité telle qu'exprimée dans le " Bill of rights " de 1689.

Repenser la solidarité : de la vieille culture de l'avoir à celle du donner, agissante surtout sur le plan économique, qui représente l'humus dans lequel peut grandir la nouvelle conscience européenne de la liberté et de la solidarité.

L'horizon de la transcendance pour pouvoir franchir le pas de l'éthique de la justice à l'éthique de l'amour. En approfondissant la culture du donner, grandir jusqu'à être comme donner. La réciprocité suppose un auto-dépassement du « moi » vers « les autres ». Mais l'auto-dépassement implique comme propre condition de possibilité la participation de la conscience humaine au Transcendant. La conscience européenne doit récupérer la transcendance au delà de la « mort de Dieu » (Nietzsche) et de son silence (Bonhöffer).

Comme écrit Lévinas dans « Difficile liberté » : « l'infini n'est pas connu, il est en société avec nous ». Ce que dans le christianisme est le langage autour de la personne, mais qui peut très bien être accepté aussi par un non croyant quand nous reconnaissons que l'être de la personne est toujours autre et au delà de ses actes et que dans sa vie nous reconnaissons une dimension qui échappe à toute finitude. La personne est donc la voie à travers laquelle la conscience européenne peut répondre à l'exigence exprimée dans les deux grands signes des temps de l'interdépendance et de l'humanisme universel »

Dans cette optique, l'idée de justice, fondée sur la logique de l'équivalence et repensée dans l'éthique de l'amour, vient de se fonder sur la logique de la surabondance. Ricoeur écrivait bien à propos « revient la question de savoir jusqu'à quel point l'extraordinaire de l'amour peut lentement pénétrer l'ordinaire de la justice » (28).

Même si cela peut paraître paradoxal, parmi les apports du séminaire, il est important de ne pas passer sous silence la suggestion donnée de travailler aux contenus d'une **spiritualité laïque**. C'est une tâche de la philosophie de récupérer une spiritualité laïque, à la fois rationnelle et mystique, globale et cognitive, comme nous l'apprend le Phédon de Platon, lorsqu'il décrit de manière sublime les dernières heures de Socrate. A travers le raisonnement philosophique on peut, donc, aller outre l'évidence de l'apparent et du sens commun pour saisir l'invisible. Un exercice de pensée qui aide à comprendre que les sens ne suffisent pas et qu'aux différents niveaux de l'être correspondent divers modes de savoir. Il revient à la philosophie d'ordonner ces dimensions, dispersées et disjointes, de l'humain pour les amener au seuil – et pas plus loin – de l'immortalité de l'âme. Et parvenir à la suprême affirmation, ainsi partageable par tous, que le risque de l'espoir est beau.

4. Conclusions apéritives

Le mythe d'Europe est raconté, comme l'on sait, dans diverses légendes de la mythologie classique. Don Aldo Giordano, en commentant le récit d'Esïode que lui même cite, tire de ce mythe certains éléments relevant : *« l'élément divin jaillit comme un protagoniste décisif : l'homme européen doit garder la mémoire d'être "viator" depuis l'ouverture, depuis le début absolu. Important est aussi l'élément féminin : un visage qui répond au désir inépuisable d'infini en tant qu'il exprime demeure, familiarité, douceur mais aussi absence, retrait. Et enfin la maternité : Europe engendrera des enfants de Zeus même »* (29).

Il appartient au visage féminin de l'Europe de contribuer à fonder son instance de paix avec le refus de la loi du plus fort et la résolution des conflits par la violence, avec le respect de la vie et pour la dignité de chaque personne, avec un regard qui nous rend responsables de l'autre et avec l'élan vers cet essentiel qui « est invisible aux yeux », comme Saint-Exupéry faisait dire au Petit Prince.

Dans un journal à grand tirage, il nous est arrivé de lire ce qui suit (30) :

“En récupérant un vieux projet de monument de 1925, en 2004, à l'occasion du 400° de la publication du Don Quichotte de Miguel de Cervantes – proclamé par l'institut Nobel d'Oslo comme « le meilleur livre du monde », traduit en 130 langues et deuxième seulement après la Bible, un monument sera érigée à Toboso (village de la Dulcinée, justement pour cela appelée « du Toboso »), un petit village ensommeillé de la plaine, au héros « le plus sublime et le plus ridicule qui soit né de l'imagination d'un écrivain. Il sera la future statue de la Justice, réponse européenne à celle de la Liberté des Etats-Unis... La créative et provocatrice Manche veut faire de ces deux figures complémentaires, Quichotte et Panza, une sentinelle européenne contre les dangers du fanatisme et du matérialisme. Elle veut accueillir un symbole qui représente l'identité humaniste européenne, qui unifie idéalement les âmes inquiètes de l'Europe dans le signe de la justice sociale, religieuse et économique » dit Immaculata Martinez Lopez, maire de Toboso, qui termine par ces mots : *« L'Europe doit se distinguer par le courage de savoir lutter , comme Don Quichotte, aussi pour des causes apparemment perdues. Nous disons que “la derrota es el blason del alma bien nacida “: l'échec est le blason de l'âme bien née »*.

Après la référence aux valeurs féminines et avec elles, le visage masculin de l'Europe peut comme dans le film Brave heart (31), affirmer avec courage que nous n'avons pas le devoir de gagner, mais celui de nous battre contre toute forme d'abus et de déshumanisation.

De la complémentarité de notre humanité recomposée, enfin réconciliée avec les dimensions qui la composent, pourra naître si pas un nouveau mythe, du moins un rêve auquel il serait dangereux et avilissant

Notes

- (1) Piero Giorgi, Identità e definizione delle persone, in Convivio, Vol.8, ottobre 2002, p.74
- (2) Vincent de Coorebyter, La citoyenneté, 56ème dossier du CRISP, Décembre 2002, p.11
- (3) Piero Giorgi, Editoriale, in Convivio, Vol.6, octobre, 2000, p. 93
- (4) de Coorebyter, Vincent, op.cit., p.7
- (5) A titre d'exemple : la prostitution est négativement considérée au niveau sociétal, mais de plus en plus elle est revendiquée par certain(e)s comme un libre choix professionnel. (voire à ce propos le dossier "féminismes en Belgique" dans Politique, juillet, 2003). Ou bien la liberté d'expression et d'association dont bénéficient aussi ceux qui prônent une idéologie nazie ou assimilable.
- (6) Bruno Duoli, Conférence "Partenariato e rete in Europa", Agenzia di cittadinanza, Caritas Ambrosiana, Milano, Dicembre 2001
- (7) Ces informations et d'autres sur la participation électorale des migrants dans les différents pays d'Europe sont disponibles dans le site <http://www.suffrage-universel.be/> géré par Pierre-Yves Lambert et sur celui de Laurent Chambon <http://laurent.babozor.net>
- (8) Claude Wachtelaer, intervention dans le séminaire "Une âme pour l'Europe", p.13
- (9) Ch. Taylor, Malaise dans la modernité, Ed. Le Cerf, Paris, 1994.
- (10) Cercle migrations et libertés : c'est un groupe de réflexion né en 2002 dont l'objectif est de ramener l'immigration au coeur du débat politique en opposition à la version libérale de la mondialisation www.cedetim.org/migrations/cvmil.html
- (11) Les informations relatives à la pétition lancée par la « Lettre de la citoyenneté » peuvent être consultées sur le site <http://perso.nnx.com/marion>
- (12) Suivant les différents monothéismes on retrouvera des orientations sociales et culturelles différentes. Pour un approfondissement de la question : Jurgen Moltmann, Trinità e Regno di Dio, Queriniana, 1992
- (13) Mario Tortorello, Nuova etica, nuova educazione, in Ripensare l'Europa dei popoli. Itinerari di formazione europeista, Fondazione Giuseppe Tovini, Brescia, 1994, p.31
- (14) Informations reprises à Mikkeli Heikki, Europa. Storia di un'idea e di una identità, cap.12°, pp.207-210
- (15) Le "pôle européen Jean Monnet" est une structure qui réunit à l'intérieur d'une ou plusieurs universités d'une Région, les ressources scientifiques et humaines liées à l'étude et à la recherche sur l'intégration européenne. Les pôles européens sont actuellement au nombre de 82 dans l'Union européenne. 9 se trouvent en Italie dans les universités de Brescia, Catania, Firenze, Genova, Milano, Padova, Pavia, Roma (La Sapienza) et Trento. A travers le circuit Jean Monnet, les pôles européens se proposent de soutenir et stimuler la recherche sur le processus d'intégration européenne. Pour d'autres informations : www.icp-ajm.org

-
- (16) Il ruolo del monachesimo in Europa, intervention de Pius-Ramon Tragan au colloque “Cristianesimo e democrazia nel futuro dell’Europa”, Camaldoli, 12-14 luglio 2002.
- (17) Interview à Paul Ricoeur dans le cadre de l’émission Noms de dieux, animée par Edmond Blattchen, RTBF Liège, 1993
- (18) Romano Prodi, Un’idea per l’Europa, Il Mulino, Bologna, 1999, p.50
- (19) Jacques Delors, Dissertazione sui valori, Bollettino dell’AMI (Aiuto Impiantazione Monastica), congresso 2000, consultabile sul sito www.aimntel.org
- (20) de Coorebyter, op.cit. p.31
- (21) La métaphore du rapport entre médecine curative (paix négative) et médecine préventive (paix positive) est d’une grande aide. Dans les deux cas la prévention comporte un changement de l’homme et de la société. Giovanni Salio dans *Il potere della nonviolenza*, chapitre 3 “Ordine, disordine e nonviolenza”, Edizioni Gruppo Abele, Torino, 1995, discute de concepts importants pour la paix en Europe, processus politique (au sens d’Aristote) destiné à construire un citoyen nouveau dans une polis nouvelle, sur base de critères tout à fait nouveaux.
- (22) Abdennour Bidar, Lettre d’un musulman européen, in *Esprit*, Juillet 2003.
- (23) Romano Prodi, La responsabilità politica dell’Europa, in *Ispirazione e scelte del cristiano in Italia e in Europa*, Camaldoli 2-3 luglio 1999, Actes publiés dans *Il Regno*, n°4 del 15-2-2000 pp. 66-67
- (24) Max Horkheimer e Theodor W. Adorno, *Dialettica dell’illuminismo*, Einaudi, 1974
- (25) Jacques Delors, Dissertazione sui valori, Bollettino dell’AMI (Aiuto Impiantazione Monastica), congresso 2000
- (26) C. Arnsperger e Ph. Van Parijs, Quanta disuguaglianza possiamo accettare? Etica e economia sociale, Il Mulino, Bologna, 2003
- (27) citations reprises à Léonce Bekemans, L’enchantement de l’enjeu européen: un défi pour la personne, dans « Le rôle de la personne dans l’objectif économique et social de l’Europe », Groupe de Chevetogne, 12^{ème} réunion, Bruges, mars 99
- (28) Roberto Zappalà, “Le sfide socio-economiche dell’Europa”, in *Ripensare l’Europa dei popoli*, op.cit. p. 92
- (29) Don Aldo Giordano, “Cultura europea: libertà, alterità, trascendenza, in *Ripensare l’Europa dei popoli*, op.cit., da pag. 67 -68
- (30) *Io donna*, n.44, 2-11-2002, p.67
- (31) Le film *Brave heart* produit et interprété par Mel Gibson raconte la destinée tragique du héros écossais William Wallace lequel, après le soulèvement populaire victorieux contre les anglais à Stirling en 1304, fut abandonné par les nobles dans les mains des anglais qui le mirent à mort. Son exemple permit toutefois à Robert Bruce en 1314 de guider le patriotes écossais, bien que très prouvés par la faim et l’épuisement, sur les champs de Bannockburn où ils gagnèrent l’indépendance et la liberté. Robert II fonda la dynastie des Stwarts.

5. Compte-rendus des groupes de travail

L'ensemble des participants s'est partagé en deux groupes dont la composition avait été indiquée par les organisateurs dans le but d'obtenir une distribution optimale des diversités.

Jacqueline de Grootte pour un groupe, Thérèse Mangot et Daniel Fastenakel pour l'autre ont rédigé et présenté les conclusions des travaux du vendredi 2 mai lors de la session plénière du lendemain.

Premier groupe : Rapport présenté par Jacqueline de Grootte

Je commencerai par donner quatre lignes directrices de notre travail

1. Nous étions tous convaincus d'être engagés en tant qu'Européens dans une aventure, belle et difficile. Nous construisons une Union européenne sur un mode entièrement neuf. Il est donc difficile de prédire où nous allons (*« je ne sais pas où va la société, mais je sais qu'elle va vite »*). Il est difficile de sortir de notre cadre habituel de pensée, de passer du niveau local ou national au niveau européen.
2. Notre membre d'origine algérienne, musulman, nous a constamment incités à ne plus nous complaire dans nos complexes masochistes dus à notre passé colonialiste, mais de plutôt valoriser les acquis de notre passé.
3. Nous avons discuté sans nous référer au projet de constitution en voie d'élaboration, ni à la Charte des droits fondamentaux déjà adoptée au Conseil de Nice. On peut s'en étonner. On peut aussi considérer que nous avons pratiqué une maxime que nous avons plusieurs fois répétée : nous réapproprier la démocratie. D'abord savoir ce que nous voulons. Exercice salutaire qui devrait dans un second temps amener le groupe de Gargnano à comparer nos revendications avec les propositions des conventionnels pour intervenir utilement dans le travail de la Convention.
4. Le groupe excellemment animé par Bruno Ducoli a pris dans l'ordre les questions qui lui étaient posées et qui s'enchaînaient d'ailleurs très naturellement.

La citoyenneté européenne

Sur la proposition de l'animateur, nous n'avons pas cherché une définition de la citoyenneté européenne, mais nous avons assemblé des traits pour forger un concept opératoire. (Notre membre Docteur en neurosciences nous a conforté dans cette voie en nous expliquant que c'était la façon de procéder en zoologie pour définir une espèce).

La citoyenneté européenne est un concept complexe, intégrant des éléments géographiques, historiques, culturels. De plus, le mot traduit dans les différentes langues des pays de l'Union prend des sens différents.

Nous avons tenté d'élucider quelques traits fondamentaux.

Le sentiment d'appartenance qui suppose la participation active et l'identification

La citoyenneté est un processus qui se mérite. Au delà d'une citoyenneté passive acquise par la naissance dans un pays, une citoyenneté active exige une participation active à la vie de la cité. Celle-ci ne peut pas être considérée seulement comme un ensemble de constructions de briques et de pierres, mais surtout comme une communauté d'échanges en constante évolution. Nous avons insisté sur la participation au savoir et au pouvoir.

La citoyenneté européenne est en gestation

Je rappellerai l'article 7 du projet de Constitution qui reprend les dispositions du Traité de Maastricht, et donne les premiers éléments d'un concept juridique de la citoyenneté européenne :

1. Possède la citoyenneté de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. Toutes les citoyennes et tous les citoyens de l'Union sont égaux devant la loi.
2. les citoyennes et citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par la présente Constitution. Ils ont:
 - le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres;
 - le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen ainsi qu'aux élections municipales dans l'Etat membre où ils résident, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat;
 - le droit de bénéficier, sur le territoire d'un pays tiers où l'Etat membre dont ils sont ressortissants n'est pas représenté, de la protection des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre dans les mêmes conditions que les nationaux de cet Etat;
 - le droit de pétition devant le Parlement européen, de s'adresser au médiateur de l'Union, ainsi que d'écrire aux institutions et aux organes consultatifs de l'Union dans une des langues de l'Union et de recevoir une réponse dans la même langue)

La citoyenneté comporte des droits et des devoirs

La construction européenne a démarré grâce à quelques hommes, intelligents, clairvoyants et courageux, avec l'assentiment tacite des peuples. Aujourd'hui, la situation est toute différente : c'est de la base que doivent monter les initiatives. On ne poursuivra plus la construction européenne sans la participation active des citoyennes et des citoyens.

A chaque niveau, les Autorités ont le devoir de faire en sorte que les citoyennes et les citoyens aient confiance en eux mêmes et aient les moyens de s'affirmer. Nous avons insisté sur l'obligation d'inclure les plus faibles dans ce processus. Cette règle suppose donner confiance en eux mêmes à tous y compris aux plus faibles et aussi à ceux qui doivent accepter ceux qui jusqu'à présent étaient exclus. Le degré de démocratie atteint par une société se mesure à la place qui y est faite aux plus démunis.

En ce moment de l'histoire, il est clair que les institutions européennes gardent un rôle important, mais elles ne peuvent plus se permettre de négocier des traités à caractère constitutionnel dans le secret des chancelleries ni se contenter d'octroyer une Charte de droits fondamentaux. La future constitution doit prévoir des politiques contre la grande pauvreté et pour l'inclusion sociale. L'application du principe de subsidiarité permettra que les décisions soient prises au plus près des citoyens, au niveau où elles sont efficaces.

Les obstacles et les défis rencontrés par un tel programme de citoyenneté active sont nombreux. Nous avons insisté surtout sur les moyens de les surmonter. En premier lieu, l'information, la formation, l'éducation. Il s'agit de dépasser un stade d'instruction pour faire voir par tous les possibilités ouvertes. Trop souvent, les Européens ont tendance à s'arrêter sur les échecs, à se culpabiliser de leurs erreurs historiques. Ce n'est pas ainsi que l'on donnera confiance aux femmes et aux hommes d'Europe, mais en démontrant la plus value apportée par l'unification européenne, en donnant des exemples réussis d'intégration plutôt qu'en insistant sur les difficultés de l'immigration. Plusieurs des participants au groupe ont donné des exemples réussis de rencontres, d'échanges, de développement des relations humaines : ERASMUS pour les jeunes ; des rencontres

entre habitants de villes différentes ont étonné les organisateurs par la faculté des participants de se comprendre malgré les différences de langues. Pour permettre aux citoyens de s'approprier la démocratie il faut aussi les aider à dépasser une certaine paresse naturelle : « je vis bien dans mon village pourquoi m'embarrasser de l'Europe ? » Il est essentiel de développer la formation politique. Sinon, on se trouve dans une situation analogue à celle de quelqu'un qui reçoit une Ferrari, mais n'a pas le permis de conduire.

La démocratie européenne doit s'entendre au niveau des individus et entre Etats de tailles et de populations d'importances différentes. A l'époque des six Etats fondateurs, chacun avait une voix au Conseil des Ministres et il fallait l'unanimité pour qu'une décision soit prise. Ce système n'est plus démocratique dans une Union de vingt cinq Etats. Il supposerait que lors d'un referendum, par exemple, une petite minorité dans un pays de faible population pourrait imposer son vote à des millions de citoyennes et de citoyens d'un avis contraire. Le forum permanent de la société civile partage l'avis qu'il faut instaurer un système de double majorité : une majorité d'Etats représentant une majorité de citoyens. La définition de la majorité (simple, trois cinquièmes, deux tiers...) doit permettre d'éviter qu'une décision soit remportée par les seuls grands Etats (six dans l'Union à 25 représentant % de la population européenne) ou par les seuls petits Etats et d'assurer qu'elle correspond à la volonté de la majorité de la population européenne.

Qui est citoyen européen ? Pour ceux qui ont la nationalité d'un Etat membre, pas de problèmes même s'ils résident dans un autre pays que celui dont ils ont la nationalité. Qu'en est-il pour ceux qu'on appelle les « extra communautaires » ? Sans aucun doute, ils doivent jouir de tous les droits fondamentaux garantis par la Charte qui fera partie intégrante de la constitution et deviendra contraignante. Le groupe y ajoute, suivant l'avis du Forum de la société civile qui s'est prononcé en faveur de la citoyenneté de résidence : est citoyen ou citoyenne de l'Union européenne toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre ou résidant légalement sur le territoire d'un Etat membre depuis (3 ou 5) ans. Cette citoyenneté de résidence confère les droits accordés aux citoyens de l'Union tels que définis par l'article 7 de la constitution et énumérés plus haut.

Quel modèle éthique et quel rêve pour l'Europe ?

Nous procédons à un état des lieux du panier de valeurs communes aux pays de l'Union en renonçant à une comparaison avec les Etats-Unis dont nous partageons nombre de valeurs (démocratie, Etat de droit, liberté etc.) mais avec des accents différents.

Primauté y est donnée à la personne humaine. L'individualisme a été exalté par le romantisme, mais c'est une valeur inspirée par le christianisme : Dieu a créé l'individu, pas le groupe. Il en découle le respect des libertés individuelles. La liberté d'expression, les échanges d'idées, la discussion entraîne la responsabilité de l'individu au niveau personnel dans son groupe. Chaque individu doit négocier dans un groupe qui va en s'élargissant : familial, communal, national, européen.

La discussion exige le raisonnement. En Europe, les décisions sont discutées et raisonnées. Le côté obscur de cette rationalité, c'est le doute qui peut être fécond ou frein. Dans toute notre histoire, les individus ont eu des possibilités de choix. Le choix donne aussi la possibilité de se tromper. L'histoire européenne est jalonnée d'erreurs : inquisition, régimes totalitaires. Cependant, à chaque époque, dans chaque pays, si l'on trouve des partisans de ces erreurs, on trouve aussi des héros devenus illustres ou restés inconnus qui les ont combattues. Pour prendre un exemple récent, des Anglais, des Français, des Belges ont collaboré avec le nazisme ou le fascisme et des Allemands, des Italiens, des Espagnols se sont opposés dans leur pays à ces régimes totalitaires.

L'esprit critique va de pair avec la curiosité, l'ouverture d'esprit. Les Européens ont démontré une grande capacité d'assimilation de l'Autre, parfois au point de le dévorer. L'Europe s'est faite en grande partie par l'apport des étrangers. Le racisme, le refus de l'Autre est une négation de nous mêmes.

Nous n'aimons pas beaucoup la tolérance qui signifie que l'on tolère l'autre. Nous voulons une société multiculturelle ou mieux interculturelle et interculturelle, car le « multi » évoque la juxtaposition et des heurts inévitables tandis que « inter » appelle la fécondation mutuelle.

La paix, nous la souhaitons depuis les origines ; déjà Lorenzetti dans sa merveilleuse fresque du buon governo lui donne une place privilégiée. Toutefois, la paix n'est devenue un objectif que récemment.

Notre attachement au raisonnement nous a aidés à concevoir depuis l'antiquité un Etat de droit. Remarquons que c'était plus facile à l'époque où une langue commune, le latin, nous permettait de dialoguer plus facilement. Nous ne proposons cependant pas d'y retourner !

En guise de conclusion : nous cherchons encore et toujours le progrès. Progrès économique, certes, le mieux être pour tous demeure l'une de nos préoccupations principales, mais aussi le progrès scientifique, notamment en matière de santé, de bioéthique, de génétique. Nous sommes convaincus que l'on peut toujours aller plus loin et vivre mieux.

Deuxième groupe : rapport de la matinée présenté par Thérèse Mangot

Citoyenneté européenne, comment la renforcer, qui est citoyen ?

La question de la citoyenneté s'est posée au sein du groupe, tout d'abord pour ce qui concerne les personnes étrangères provenant de pays tiers et au sens de la démocratie représentative. Elle se pose avec acuité depuis qu'il n'y a plus coïncidence évidente entre citoyenneté et nationalité.

C'est l'arrivée massive de nouvelles immigrations venues de pays non européens (extérieur à l'Union), qui a transformé la donne de la nationalité.

Tout le monde s'accorde pour dire que le droit de vote et d'éligibilité devrait être donné dorénavant à tous les « résidents » qui vivent sur les territoires de l'Union. Cependant, il y a une certaine controverse entre ceux qui estiment que ce droit devrait être accordé à tous les résidents par le seul fait de vivre sur ces territoires et d'autres, qui pensent qu'il faut des conditions pour les nouveaux arrivants : ex. l'adhésion à des valeurs, la connaissance de la langue de la société majoritaire.

A cette occasion, on soulève également l'opportunité d'intégrer la Charte à la future Convention européenne. Certains estiment que cette Charte se situe en deçà de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention européenne des droits de l'homme, notamment sur la question de la définition des bénéficiaires des droits : la personne ou le national.

Citoyenneté et nationalité : droits et devoirs différents ?

Chacun reconnaît avec sa sensibilité propre et son langage, qu'il y a des droits et des devoirs pour exercer la fonction de citoyen. Les uns estiment que pour les étrangers, il faut des conditions différentes que pour les personnes « de souche ». D'autres se demandent s'il faut s'inquiéter différemment des idéologies destructrices : totalitaires, démagogiques ou intégristes si elles sont étrangères ou de « souche » ? Et certains de poser la question de l'instance qui jugera d'une bonne intégration aux « valeurs » de la société majoritaire.

Chacun s'accorde pour dire que la connaissance d'une langue commune est un moyen de communication évident pour faire société. Certains estiment que la connaissance de la langue majoritaire devrait être une condition minimale pour participer pleinement et avoir des droits de citoyen. D'autres, estiment en revanche, que la connaissance de la langue ne devrait pas être une condition mais que la société d'accueil devrait offrir, à tout nouvel arrivant, des modalités d'apprentissage des langues (période de vie rémunérée).

Citoyenneté et appartenance communautaire : opposition ou complémentarité ?

La citoyenneté est sous-tendue par un débat sur les modèles de société. Doit-on œuvrer pour une société de citoyens faite uniquement d'individus liés à l'Etat par un contrat social ou peut-on aussi accepter des formes de vie en communauté (voire les encourager) qui s'organisent au sein de la société globale.

En fait, la question qui se pose est la possibilité qu'ont les individus de choisir de participer pleinement à la société globale en même temps qu'à leur communauté.

Certains voient dans le communautarisme une forme d'assignation à demeure forcée et un dévoiement de la notion de droit à la différence. Ils considèrent que cela contrevient à la vision d'une société laïque obtenue de haute lutte. Ils estiment enfin que ces formes identitaires sont souvent l'expression d'une culture simulacre et consumériste.

Enfin, ils estiment qu'une société ne peut exister avec des blocs juxtaposés mais qu'il faut rechercher le plus grand dénominateur commun.

D'autres, estiment qu'on peut imaginer une société où des personnes choisissent d'être de leur communauté, d'y défendre des valeurs d'émancipation, de transmettre des éléments de culture, d'histoire et de langue tout en étant citoyen de la société globale.

La question de l'enfermement dans un « ghetto » relevant plutôt, selon eux, des conditions sociales, des discriminations, de la stigmatisation et du manque de mobilité sociale que de la volonté de maintenir, en diaspora, une communauté culturelle.

Pour complexifier encore un peu plus le débat de la participation citoyenne, on évoque le statut des nomades qui ne sont pas attachés à un territoire.

Démocratie et valeurs

Chacun s'accorde sur les valeurs : d'égalité, de liberté et de fraternité en estimant qu'il faut les revitaliser :

- à la fois du point de vue de la personne humaine : démocratie personnaliste ; il s'agit de la personne en dialogue : « moi pour toi ». Comment sortir des totalitarismes et éviter la fragmentation du sujet ?
- à la fois du point de vue de la défense des acquis sociaux issus du combat du mouvement ouvrier qui ont permis une meilleure justice sociale.

On insiste aussi pour dépasser l'unique démocratie représentative en trouvant des nouvelles formes de participation par l'association et le débat.

Dans cette démocratie, le développement d'une sensibilité plurielle non seulement culturelle mais philosophique et d'une capacité d'écoute sont des conditions.

Comme il s'avère que nous n'avons plus de modèle convainquant, nous avons la responsabilité d'interpréter le contexte de l'ici et maintenant tout en se référant à des lieux, des événements, des écrits signifiants.

Reste la question ouverte : comment équilibrer désenchantement et réenchantement ?

Deuxième groupe : rapport de l'après-midi présenté par Daniel Fastenakel

Le modèle européen

Le débat sur le "modèle européen" s'ouvre par un échange à propos de la social-démocratie : comment interpréter les réticences suédoises à l'euro alors que le modèle social-démocrate, perçu comme une spécificité européenne semble avoir trouvé sa forme la plus accomplie dans ce pays ? En tout cas, pour les participants, c'est bien ce modèle là qui sert de référence : qu'on le considère comme un moindre mal ou, plus positivement, comme le meilleur des systèmes réels possibles, il apparaît, depuis l'effondrement du communisme, comme la seule alternative crédible au capitalisme sauvage.

Au-delà de cette priorité donne à la sphère économique (on y reviendra) l'image pour illustrer au mieux l'Europe qui émerge dans le groupe est celle d'un archipel : pas un espace unifié, mais un ensemble d'îles figurant la richesse de la diversité des peuples d'Europe. Et pour éviter la dérive des continents, il est important de relier ces îles par des ponts. Le pari européen, vu sous cet angle, est donc d'unir dans la différence, de trouver le point d'équilibre entre l'homogénéité parfaite à laquelle rêve le marché (non à l'Europe "Coca Cola") et la juxtaposition de situations particulières qui ne dialoguent jamais entre elles. Cela implique la construction d'un imaginaire commun qui devra trouver place dans un espace à définir : l'espace réservé à ce qui nous unit et qui doit coexister avec des zones de spécificité susceptibles d'enrichir l'Europe des différences positives qu'elle abrite.

La construction de cet imaginaire commun met en avant le niveau symbolique qui semble aujourd'hui second dans les préoccupations des bâtisseurs de l'Europe : l'opportunisme géostratégique ou économique semble primer sur les valeurs. Que penser, dans un contexte fort

proche de l'adhésion inconditionnelle au Conseil de l'Europe d'une Turquie au régime éminemment critiquable du point de vue démocratique ?

Construire cet imaginaire nécessite la définition d'un niveau préférentiel d'approche. C'est ici que réapparaît le niveau socio-économique, à nos yeux prioritaire. S'appuyer sur le "welfare" nous semble être la meilleure manière de rendre opérationnel l'idéal européen qui implique le respect des droits fondamentaux et des droits sociaux (droit au travail, au logement, à la santé, à l'école ...).

Le débat s'organise alors autour de la question des rapports entre l'éthique et l'économique . La question devient dès lors : y a-t-il moyen d'humaniser l'économique ? Trois pistes, pas nécessairement incompatibles, s'ouvrent à nous :

- 1°) le développement d'un modèle économique qui de lui même générerait une répartition des richesses compatible avec les exigences du droit universel à la dignité humaine (une forme de néo-keynesianisme ?) ;
- 2°) la priorité mise sur le développement d'un secteur de l'économie sociale et solidaire ;
- 3°) le développement de mécanisme d'encadrement des logiques de marché porteuses d'inégalités inacceptables.

Sans rejeter les deux premières pistes, la troisième nous paraît incontournable : l'Europe peut et doit se doter d'une autorité qui légifère en matière économique et sociale. Le niveau européen, pour limité qu'il soit, semble plus adéquat que les anciens états-nation pour lutter contre la globalisation. Dans le concert économique mondial, l'Europe peut constituer un espace économiquement viable où se démocratisent les rapports sociaux. Il faut d'urgence construire l'Europe sociale !

Pour en revenir au champ symbolique, il est évident que le marché, fut-il encadré, ne peut être le seul paradigme de l'Europe. Il faut un paradigme à contenu éthique. Mais lequel ? Quel modèle mobilisateur proposer aux jeunes ? Quelle âme pour l'Europe ? Nous devons reconnaître que pour nous cette question reste ouverte.

Le carrefour s'est terminé par un échange sur des propositions d'actions concrètes susceptibles de favoriser la construction européenne de façon démocratique.

Deux propositions ressortissent de ce qu'on pourrait appeler la "pédagogie du voyage" :

- développer les programmes d'échanges : ils existent mais sont largement sous-utilisés.
- promouvoir le service civil européen, en privilégiant l'investissement dans les quartiers et zones périphériques du Sud et de l'Est.

Autres propositions :

- mener un travail journalistique qui restaure une image plus correcte, donc plus positive de l'Europe. Il faut rapprocher l'Europe du citoyen.
- repenser l'éthique de l'argent : il faut mener concrètement des projets d'économie éthique
- mettre sur pied un groupe de réflexion sur les réponses non matérielles à nos besoins, sur ce que pourrait être une "spiritualité laïque".

6. Lettre à la Convention

Parmi les objectifs du séminaire figurait aussi l'envoi d'un courrier à la Convention reprenant les principales préoccupations surgies du débat commun en relation aux travaux de celle-ci. Bien que ses travaux étaient en voie de conclusion, la lettre rapidement adressée, a pu être remise lors de l'une des dernières réunions.

Gargnano 21 mai 03

Au Président de la Convention
Aux deux Vice-Présidents
Aux membres de la Convention

Monsieur le Président,
Messieurs les Vice-Présidents
Mesdames, Messieurs,

les 2 et 3 mai, 25 responsables d'associations de la société civile, engagés dans l'action sociale et culturelle, provenant de divers contextes européens et eux mêmes témoins métissés de la diversité de la société européenne ont participé au séminaire « Anim@ction » portant sur la citoyenneté européenne et les valeurs éthiques du modèle européen.

Cette rencontre a été promue par le Centre Européen de rencontre et de ressourcement avec l'aide de la Commission européenne et de la Fondation Cariplo. Le rapport final sera disponible, à partir de septembre 2003, et consultable aussi sur le site www.centroeuropeo.info

A l'issu du séminaire et afin que sa réalisation puisse contribuer aux travaux de la Constitution , nous vous adressons trois requêtes qui se dégagent des conclusions de nos travaux et de la lecture du projet de Traité (version d'avril 2003):

1. à l'article 2 – les valeurs de l'Union - la solidarité et la justice devraient être explicitement citées parmi les valeurs qui fondent l'Union et pas seulement parmi les pratiques à mettre en œuvre, car cela nous semble davantage reconnaître les droits économiques et sociaux repris, par ailleurs, dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et ainsi préserver le modèle social européen.
2. toujours à l'article 2, nous préférierions au terme « tolérance » celui de « société interculturelle » (« l'Union vise à être une société paisible et interculturelle ») car le terme « tolérance » nous semble appauvri de par son possible aspect de se supporter et de ne pas favoriser l'interaction entre les diversités.
3. nous demandons, en accord avec l'avis du Forum permanent de la société civile et plus récemment celui du Comité économique et social européen, qu'à l'article 7, sur la citoyenneté européenne, figure également le nouveau critère d'attribution d'une citoyenneté de résidence: « possède la citoyenneté de l'Union européenne toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre ou résidant légalement sur le territoire d'un Etat membre depuis 3 ou 5 ans »

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre contribution, je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments distingués

Bruno Ducoli
Président du Centre européen de rencontre et de ressourcement

Via Poggio degli Ulivi, 6
IT – 25084 GARGNANO
bruno.ducoli@tiscalinet.it

Troisième partie

LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'EUROPE

1. Présentations lors de la rencontre-débat

En conclusion du séminaire il était apparu important et symboliquement significatif d'impliquer les citoyen(ne)s et les associations locales dans la dynamique du projet [Anim@ction](#). A cette fin, le samedi 3 mai de 16 à 18, s'est déroulé dans la salle "Il Teatrino" de Gargnano une rencontre sur le thème « La société civile pour l'Europe ».

A cette occasion Bruno DUCOLI, animateur de la rencontre, a avant tout expliqué au public la dynamique et les buts du projet. Ensuite sont intervenues quatre responsables de la société civile qui, comme par ailleurs l'ensemble des participants, sont, en paraphrasant les paroles de Bruno Ducoli, « *des personnes qui ont séjourné pendant longtemps dans l'agir social ; des personnes donc solidement enracinées et non pas des flammes d'allumette* »

Sont intervenus dans l'ordre :

Mustapha BOURAS, président du Club Europe-Maghreb

Jacqueline de GROOTE, co-fondatrice du Lobby européen des femmes

Monique VAN LANCKER, présidente du réseau des points d'appui associatifs pour l'Europe

Virgilio DASTOLI, porte parole du Forum permanent de la société civile.

Mustapha BOURAS, président du Club Europe-Maghreb, appartient à ce groupe de « nouveaux européens » qui, provenant de divers pays d'émigration, l'Algérie dans son cas, ont pris demeure en Europe et en partagent la construction.

Economiste de formation et professeur à l'université de Lille, Moustapha Bouras est aussi président du Club Europe Maghreb, association européenne née il y a 15 ans, composée surtout de nouveaux européens d'origine maghrébine et de formation universitaire. L'association a comme but de favoriser les échanges entre l'Europe et le Maghreb et de contribuer à construire une image positive de l'immigration. A ce propos, Mustapha Bouras souligne qu'après 30 ans d'immigration les niveaux professionnels et sociaux se sont diversifiés aussi au sein des groupes migratoires, les compétences sont plus poussées et les projets plus élaborés. L'association intervient à deux niveaux : la valorisation des ressources humaines, en favorisant par exemple les contacts entre les individus et les entreprises et la promotion de projets, essentiellement de nature économique, de rapprochement entre les divers pays.

Avec la création d'un espace euro-méditerranéen (conférence de Barcelone de 1995), le Club Europe-Maghreb a trouvé son cadre approprié à l'intérieur duquel déployer toute sa projectualité. La dernière rencontre euro-méditerranéenne, que l'association promeut régulièrement chaque année depuis déjà 11 ans, a eu lieu à Fès au Maroc en 2002 et a réuni une cinquantaine de responsables et opérateurs économiques/

En renouant avec les préoccupations exprimées à l'occasion du séminaire [Anim@ction](#), on peut également constater de cette expérience associative l'importance des questions culturelles et de culte également dans les échanges et projets économiques. Des niveaux élevés d'instruction et de bien être en effet ne suffisent pas pour se comprendre et collaborer positivement. Les questions culturelles et identitaires traversent aussi les projets économiques.

Jacqueline de GROOTE, co-fondatrice du Lobby européen des femmes, précise que la contribution que les femmes ont apporté à la construction européenne et qu'elle a suivie dès la première heure. Si au départ il y avait une certaine méfiance à l'égard d'une réalité institutionnelle qui était perçue

comme bureaucratique et lointaine, les femmes se sont ensuite retroussé les manches et ont décidé de s'impliquer.

La première étape a été celle de démystifier certains stéréotypes à savoir que les hommes sont agressifs et violents et les femmes douces et soumises, en référence à celles qui étaient les valeurs dites « masculines » fortes et valorisées en contre position avec les valeurs dites « féminines » considérées comme faibles et secondaires. Une double considération nous amène à voir que ces valeurs ne sont pas distribuées d'après le sexe, puisqu'il y a des hommes doux et des femmes agressives. En politique, nous l'avons souvent constaté dans les dernières décennies. En outre, si les femmes sont statistiquement moins violentes, il faut pondérer cette constatation avec le fait que jusqu'à présent les femmes n'ont pas été exposées aux mêmes conditions que les hommes.

La deuxième étape a été celle d'amener les revendications des femmes au sein des instances européennes. En partant de la constatation que « le privé est public », le mouvement des femmes a porté dans le débat institutionnel des thèmes comme la famille, le travail domestique, la violence, le viol et la prostitution.

Une troisième contribution concerne la pratique même de la démocratie : une forme de démocratie pas que représentative, mais aussi participative et paritaire. En reparcourant les étapes de ce parcours, rappelons que la première conférence mondiale de l'ONU sur les femmes s'est tenue à Mexico en 1975. A cette occasion, on a parlé des femmes, mais tous les représentants étaient des hommes. Il y eut des manifestations et des protestations, des désaccords et des séparations du mouvement sans trouver la voie du dialogue. A la deuxième conférence en 1980 à Copenhague, les femmes organisèrent un forum parallèle, sans toutefois parvenir à un échange utile. A la troisième à Nairobi en 1990, mais surtout lors de la quatrième, celle de Pékin en 1995, il y eut des rencontres séparées mais avec beaucoup d'échanges et des informations qui allaient du forum vers la conférence officielle à tel point que, travaillant sur les mêmes textes de base, 60% des amendements furent proposés par le mouvement des femmes.

Le Lobby européen des femmes naît en 1990. Il convient de rappeler qu'au début, ni en France ni en Italie, cet appellatif n'était bien accepté car le terme lobby renvoie trop à des aspects cachés et financiers. Grâce à un long travail de sensibilisation, aujourd'hui plus de 3000 femmes et associations de femmes font partie du Lobby. Sa politique est celle du "mainstreaming" c'est à dire d'introduire les intérêts des femmes dans tous les programmes et à tous les niveaux, depuis la conception jusqu'à la réalisation et à l'évaluation. Un deuxième objectif est celui d'intéresser à la participation à la politique et aux questions institutionnelles. Le troisième est de maintenir un dialogue permanent avec les institutions européennes. Concrètement, quand le Parlement européen ou la Commission (beaucoup moins le Conseil) doivent prendre position sur une question qui concerne les femmes, on consulte la Lobby pour avoir une meilleure connaissance de réalités et recueillir les propositions et les revendications que les femmes expriment. Cela leur garantit par ailleurs l'appui des femmes au projet qui ressort de ces échanges.

Le Lobby, qui fait partie du Forum permanent de la société civile, a demandé à travers lui la consultation obligatoire des associations des femmes sur toutes les politiques qui les concernent.

Monique VAN LANCKER préside le réseau des points d'appuis associatifs pour l'Europe. Pour présenter l'action d'accompagnement et de soutien aux associations, en France d'abord et en Europe ensuite, dont elle fait activement partie depuis le début, Monique Van Lancker prend départ d'une phrase exprimée par Bruno Ducoli durant le séminaire : « *penser global et agir dans le local* ». Le Réseau des points d'appui associatifs à la vie locale est né en 1990 à la suite de la prise de conscience que dans les faits certaines associations en soutenaient d'autres dans la mise en forme de leurs projets ou soutenaient des individus porteurs de projets. Mais aussi il est né de la conviction que les initiatives, les expérimentations, les recherches créatrices naissent du terrain et non pas d'en haut. Comment accompagner donc ces nouveaux projets avec professionnalisme,

compétences et connaissances pratiques ? En créant un accompagnement qualitatif de proximité qui depuis le début, en 1990 justement, fut mis en place en collaboration avec les pouvoirs publics par la constitution d'un organisme d'intérêt public. Même si parsemée de nombreuses et compréhensibles difficultés, cette collaboration entre les associations et les pouvoirs publics interministériels s'est maintenue pendant plus de 12 ans.

Les associations qui participaient au début n'étaient pas plus que trois ou quatre. Aujourd'hui elles sont plus de 130, très variées dans leurs caractéristiques, mais unies dans un réseau de sérieuse collaboration transversale et non pas pyramidale.

En 1996, il est apparu clairement que certaines associations avaient des compétences spécifiques : cela a incité à la création d'un réseau dans le réseau et ainsi a vu le jour le réseau d'appui associatif pour l'Europe, dont Monique est la présidente. En 2002, compte tenu du niveau de maturité du projet, les pouvoirs public se sont retirés du réseau qui a pu, ainsi, se donner un statut associatif, avec l'espoir est qu'il devienne européen, en vue de la création de projets intra-européens, mais aussi avec les pays méditerranéens et avec le reste du monde.

Les points d'appui ne sont pas des guichets où l'on vient pour chercher de l'argent. Ce qui compte avant tout et qui est soutenu est le projet même pour le rendre solide et valable. Seulement par la suite la question du financement est traitée et prise en charge.

Un deuxième but du réseau est celui d'être on observatoire des politiques et des programmes européens grâce aux compétences spécifiques des différents points d'appui qui suivent, même si de manière différenciée, les divers programmes. Les points d'appui n'ont pas une ambition d'information générale, mais ciblée et opèrent à partir des compétences diffuses dans les associations et de leur collaboration réciproque.

La prochaine étape de croissance sera celle d'intégrer les associations et/ou les réseaux existants dans d'autres pays européens qui auront adhéré à la Charte du réseau. Cela va permettre une meilleure construction des partenariats transnationaux qui souvent constituent un obstacle insurmontable pour les associations de taille petite et moyenne. On arrivera ainsi à un réseau européen des points d'appui à la vie associative pour l'Europe, en en trahissant pas l'objectif initial de rester proches de la réalité locale.

Virgilio DASTOLI, est le porte parole du Forum permanent de la société civile et travaille au Parlement Européen.

De Gaulle disait des fonctionnaires européens qu'ils sont des personnes sans patrie, en entendant avec cela qu'ils sont éradiqués de la dimension nationale. Virgilio Dastoli se sent lié à l'Italie, mais aussi à l'Europe depuis qu'Altiero Spinelli fonda en 1943 le mouvement fédéraliste pour construire une patrie européenne. La langue allemande a deux mots pour désigner la patrie : Vaterland, assimilable à l'Etat dans son rapport juridique avec le citoyen et Heimat, plutôt basé sur un lien éthique. Mais de quel lien parlons-nous alors que les institutions européennes, mais aussi celles nationales, apparaissent de plus en plus éloignées. Habermas a parlé de « patriotisme constitutionnel » dans le sens de se reconnaître dans une même Constitution : cela serait le pacte qui unit les européens à la différence de ce qui se passe dans d'autres aires du monde. Un pacte fondé sur des valeurs communes affirmées. Mais lesquelles ? Cela a été l'une des questions du séminaire [Anim@ction](#). Parmi ces valeurs figure la démocratie, née en Europe, mais aussi trahie en Europe par certaines intolérances, et ensuite exportée dans d'autres aires du monde au point de s'imposer quasiment comme un modèle généralisé. La solidarité qui met en place un système d'Etat, le welfare state, le modèle rhénan, appelé aussi d'économie sociale de marché, qui distingue l'Europe d'autres entités politiques. Un système qui ne se base pas sur le marché sauvage mais sur une économie intéressée par le social. Ces valeurs que nous identifions ne restent pas campés dans l'air mais orientent les lois et la première entre elles « la loi supérieure », la Constitution. L'article premier de la Constitution italienne affirme par exemple que l'Italie est « une république fondé sur

le travail » et donne ainsi une place centrale au travail et certainement pas au capital spéculatif. Que dire ensuite de l'article 11, que nous voudrions exporter, lequel affirme que l'Italie refuse la guerre comme solution des conflits entre Etats ?

L'orateur vient de Filadelfia, un petit village de Calabre à forte émigration, qui connaît, comme Gargnano, l'écosystème des oliviers. Dans ce village existe une coopérative – au nom de Diapason et dont Virgilio Dastoli est président d'honneur – qui soutient la dimension culturelle à travers la musique. Quand on lui demande pourquoi une petite communauté, soit elle Gargnano ou Filadelfia, devrait participer à la construction européenne, il répond de cette manière :

« Bien qu'au fur et à mesure que l'on monte les paliers cela devient moins évident, il y a néanmoins une raison fondamentale liée à la globalisation. Nous sommes dans un système global dans lequel les réponses se trouvent dans le rapport qui agence le mondial et le local. Dans le rapport entre le mondial et le local, les Etats ne sont plus à mesure de donner une réponse et de fournir des réglages suffisants. Le seul niveau possible de ce planétaire village global est le niveau européen. La dernière guerre en a été un exemple : c'était en effet une guerre imposée par un Etat souverain qui se considérait sans limites. Voilà pourquoi il faut s'occuper de l'Europe et donner chacun de nous notre contribution pour une confrontation adéquate entre local et européen ».

2. Le Forum permanent de la société civile et la Convention européenne

(Cette intervention de Virgilio Dastoli n'a pas été présentée dans le cadre de la rencontre-débat, mais dans les travaux du séminaire. Vu toutefois la problématique dont elle traite, elle trouve ici sa place cohérente)

Le Forum permanent de la société civile a fait ses premiers pas en septembre 1995 à l'initiative du Mouvement Européen International, qui depuis la fin des années '40 s'est engagé pour une Europe fédérale. Il apparaissait clair aux pionniers du Forum que les associations agissaient au niveau européen de manière dispersée et fragmentée et qu'il était par contre important de saisir l'engagement à caractère global que la société civile doit déployer pour une Europe démocratique et solidaire. Aujourd'hui le Forum réunit près de 200 associations non gouvernementales et mouvements de citoyens qui interviennent aux différents niveaux (européen, national, local...) et dans diverses aires d'activité (syndicale, écologique, sociale, culturelle...). Le Forum n'a pas une structure juridique spécifique. Il est plutôt une agora de débat, d'échange et de projets communs. Il a la force de ses membres et de ses idées. Deux préoccupations l'ont traversé dès le début :

1. le dialogue des institutions avec la société civile au niveau européen
2. le modèle de démocratie participative.

Né véritablement en 1997 à la veille de la conférence inter gouvernementale qui a approuvé le Traité d'Amsterdam, le Forum a pu évaluer l'impuissance des négociations inter gouvernements et a cherché une méthode plus transparente et démocratique de construction de l'Europe. Cette méthode sera en partie reprise par la Convention qui a élaboré la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, adoptée par le Conseil de Nice en 2000.

Parmi les carences constatées par le Forum il y avait, en effet, celle de l'absence d'un texte propre à l'Union sur la citoyenneté et les droits fondamentaux, en faisant recours à la Convention européenne des droits de l'homme (Rome, 1950) et à la Cour de Strasbourg pour leur tutelle.

En mars 1977, le Forum présente à Rome une proposition de Charte des citoyennes et des citoyens (que l'on peut consulter sur le site www.eurplace.org/orga/forumsoc/cartafr.html) et il accueille avec satisfaction la décision du Conseil de Cologne en 1999, en conclusion du semestre allemand, de rédiger une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et d'innover la méthode d'élaboration de celle-ci en instituant la Convention, c'est-à-dire un groupe de travail qui deviendra le modèle aussi pour la successive Convention chargée de la rédaction de la Constitution

européenne. A l'occasion du Conseil de Nice, en décembre 2000, il a paru en effet clair que « *le train du Traité, élaboré avec la méthode gouvernementale, avait déraillé, tandis que le train de la Convention avait bien atteint sa gare* ». La Charte fut adoptée à Nice avec une déclaration solennelle qui l'a moralement inscrite dans la future Constitution européenne.

Nonobstant les résistances de certains gouvernements à la méthode de la convention, le Conseil de Laken (2001), conclusif de la présidence belge, a poursuivi dans cette direction. L'actuelle Convention, présidée par Valéry Giscard d'Estaing, tout en étant pas une assemblée constituante au sens propre du terme, se compose d'une forte présence de parlementaires. A elle, le Conseil de Laken a donné la mission de répondre à 67 questions sur l'avenir de l'Europe qui définiront les nouvelles règles institutionnelles nées des nécessités de l'élargissement et de la volonté d'une communauté de peuples outre que d'Etats. La décision d'une Constitution, organe fondateur d'une communauté de citoyens, plutôt que d'un Traité, élaboré à partir des négociations intergouvernementales, lui confère sans aucun doute un caractère plus démocratique. Pour information il est utile de rappeler que sur les 105 membres de la Convention, outre le président et les 2 vice-présidents, figurent 15 représentants des chefs d'Etat ou de gouvernement, 30 membres des parlements nationaux, 16 parlementaires européens, 2 représentants de la Commission, 39 des 10 nouveaux pays membres et en outre sont invités à titre d'observateurs des mandataires du Comité économique et social et du Comité des régions. Le Presidium de la Convention – 12 membres - est composé du président, des deux vice-présidents, de trois représentants des gouvernements, deux des parlements nationaux, deux du parlement européen et deux de la Commission. Le Presidium élabore les textes qui servent à l'avancement des travaux.

La Convention qui s'est réunie de mars 2002 à mai 2003, est en ce moment dans la phase finale d'écriture du texte. Beaucoup d'échanges et de discussions, parfois article par article, avec la société civile, ont été rendus possibles grâce à cette innovation et auraient été tout à fait impensables dans le cadre d'une conférence intergouvernementale.

On est donc en train d'effectuer des choix fondamentaux dans 6 domaines :

1. le modèle politique
2. les valeurs
3. les objectifs
4. les compétences
5. la vie démocratique
6. la structure institutionnelle

L'article 1^o, dans le texte actuellement à la discussion, affirme le caractère fédéral de l'Union et il est bien évident que ce choix, refusé par ailleurs par le représentant du gouvernement italien, n'est pas un choix technique, mais éminemment politique.

L'article 2^o précise quelles sont les valeurs dans lesquelles nous nous reconnaissons. Il ne s'agit pas d'une affirmation de principe, mais il y a des conséquences juridiques vu que, suivant l'article 7 du Traité actuel de l'Union, les Etats qui ne respectent pas les valeurs peuvent être sanctionnés. Il est donc d'importance primordiale l'omission ou l'inclusion de certaines valeurs. L'actuel article en discussion (« *L'union se fonde sur les valeurs du respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, de l'Etat de droit et de respect des droits de l'Homme, valeurs qui sont communes aux Etats membres. Elle tend à être une société pacifique qui pratique la tolérance, la justice, la solidarité* ») omet des valeurs tels que la paix, l'égalité, pose la solidarité comme objectif à atteindre. L'avis de Virgilio Dastoli est que, par exemple, la paix soit un objectif et qu'il faudrait reprendre textuellement l'article 11 de la constitution italienne qui affirme le refus de la guerre comme solution des conflits.

Il faut ensuite préciser quelles sont les compétences de l'Union et quels des Etats membres dans la poursuite de ces objectifs.

La vie démocratique au sein de l'Union ne peut plus se contenter que d'une démocratie participative, mais doit aussi avancer sur celle participative (société civile), paritaire (les genres) et de proximité (avec les pouvoirs publics locaux et régionaux).

Enfin, il faut s'exprimer sur la manière dont nous voulons que l'Europe soit gouvernée : renforcer le Conseil européen équivaut à soutenir une logique fondée sur les Etats, tandis qu'une logique supranationale porterait à un gouvernement européen contrôlé par le Parlement européen.

La Constitution qui sortira de la Convention modifiera, substituera et abrogera les actuels traités.

Compte tenu de sa haute valeur d'engagement pour les Etats et pour les peuples, le Forum demande que la Constitution soit adoptée par référendum au niveau européen qui pourrait avoir lieu à la même date que les élections européennes de juin 2004.

CONCLUSIONS

Cette publication que nous sommes heureux de diffuser “à chaud”, quelques mois seulement après la fin du séminaire, contient encore entre ses plis et, souvent dans ses lignes, la saveur, la vivacité, peut-être même la nature magmatique d’une rencontre qui pour nous a été très importante. Grâce à elle, nous avons encore une fois expérimenté combien grand puisse être l’enrichissement jaillissant d’une diversité vécue à l’intérieur de valeurs partagées et cimentées par des engagements durables et structurants. Des valeurs et des engagements que le respect et l’estime rendent agréables, outre que justes.

L’enrichissement réciproque a été intellectuel, humain et existentiel. Nous nous sommes laissés avec une plus claire conscience de notre trajectoire et avec une plus grande fierté de nos longues fidélités. Et avec la valeur ajoutée de force et de joie que l’amitié sait donner lorsqu’elle est durable. Au moment d’écrire le mot de la fin, il est de notre souhait que également nos lecteurs et lectrices aient pu tirer quelques éléments utiles pour leur réflexion et quelques perspectives pour leur agir, et ce malgré les lacunes, les fragmentations, les ellipses, la réduite structuration et, parfois, les redondances de la présente publication, écrite à deux mains et tissée dans la rapidité du temps. Conscients de ces limites, nous sommes pour autant convaincus que celui-ci ne pouvait pas être un livre comme un autre, puisque la face de l’Europe que nous avons regardée n’est pas un argument comme un autre. Comme annoncé dans la préface, cette publication se voulait un outil, une trace, un enchaînement de réflexions sur les valeurs et sur la manière dont elles peuvent être revisitées et réconciliées avec les goûts de notre temps ; sur les fondements éthico-culturels qui se présentent de plus en plus interrogés par la pensée, ou par la non-pensée de la post-modernité ; sur certaines paroles constamment transformées par un usage qui nous apparaît souvent comme désengagé et désinvolte. L’Europe, en accélérant son devenir, se découvre en retard non pas tant de pensée, mais de pratiques. Pris dans le tourbillon de cette accélération incontrôlée, il nous prend une sorte de vertige collective : « *nous ne savons pas où nous allons, mais nous constatons que nous y allons vite* ». Naturellement, nous aussi nous nous sommes retrouvés sur cette inconfortable ligne de façade qui vibre et nous avons cru qu’il était indispensable de vibrer avec. « Notes de voyage », cet écriture ne pouvait pas ne pas avoir les défauts, ou les qualités, que nous avons listés. On ne peut pas parler sans bouger d’une réalité qui se trouve en un mouvement si rapide et qui, bon gré, mal gré, nous bouge avec elle.

Ceci n’est toutefois qu’un début. A la fin du séminaire, la volonté de poursuivre l’approfondissement des valeurs éthiques et spirituelles de la construction européenne, toujours joint à un engagement de citoyenneté active, nous a fait opter pour un réseau permanent de liaison pour la promotion d’autres initiatives analogues à travers lesquelles chercher à mettre un peu d’intelligence sur les nouveaux défis éthico-culturels qui nous attendent. Sans prétendre d’être exhaustifs, l’argent comme valeur d’une cohabitation civile, la paix positive, la spiritualité laïque, mais aussi l’ingénierie génétique nous paraissent être des croisements qu’il faudra traverser pour rencontrer les « temps modernes » et leurs inquiètes problématiques. Et cela à partir des points d’insertion et de travail de chacun des participants. Il peut paraître escompté, mais pour poursuivre nous comptons vraiment sur le durable enthousiasme de tous, vu que l’intersection des divers points d’observation là où chacun porte sa fatigue du « métier de vivre », a été la vraie richesse du séminaire qui a inspiré ces pages.

Les lectrices et lecteurs qui, d'une manière ou d'une autre, voudraient se joindre à cette dynamique ou être informé(e)s sur son devenir, pourront puiser l'information en allant sur le site internet cité à plusieurs reprises.

Au terme de ce premier séminaire, nous voudrions remercier encore une fois ceux qui l'ont rendu possible : la Commission européenne et la Fondation Cariplo, les participants, aussi ceux qui pour des divers empêchements de la dernière heure n'ont pas pu y assister (pourquoi le temps nous est-il toujours si avare ?), les autorités locales, les organisateurs du Centre européens et tous ceux et celles qui nous ont soutenu dans la réalisation de ce projet, parmi lesquels Piero Giorgi, Dominique Nocera et Laura Sciacca qui ont relu et corrigé ce texte.

En remerciant aussi nos lectrices et nos lecteurs, nous voudrions leur demander de collaborer à la diffusion de cette publication qui a le mérite de traiter d'arguments qui, bien que présentés dans la forme admise et de manière non directement utilitaire, nous concernent tous. De plus, elle contient des informations de base sur la construction européenne. Nous comptons sur vous pour faire connaître ce travail en signalant le site où on peut le lire en français et en italien.

La mer est beaucoup de gouttes : chacun de nous en est une et une seule, et elle peut choisir de ne pas sécher si, en s'unissant à tant d'autres, potentiellement à toutes, elle consent à rendre la mer plus riche, plus grande et plus belle.

BIBLIOGRAPHIE

AAVV, Europa dei popoli, Europa dei mercanti, Modelli dell'integrazione europea, Il Cerchio iniziative editoriali, Rimini, 1998

AAVV, Quelles valeurs fondatrices pour la Constitution européenne ?, La Revue nouvelle, janvier-février 2003, Bruxelles

Arnsperger, C. e Van Parijs, Ph., Quanta disuguaglianza possiamo accettare ? Etica e economia sociale, Il Mulino, Bologna, 2003

Atti del convegno di Camaldoli, Ispirazione e scelte del cristiano in Italia e in Europa, 2-3 luglio 1999, pubblicati in Il Regno, n°4, febbraio, 2000

Atti del convegno di Camaldoli, "Coscienza cristiana e nuove responsabilità della politica", 29-30 giugno, 1 luglio 2001, pubblicati in Il Regno, n°3, febbraio 2002

Banlieues, Villes et cohésion sociale, Contribution au volet social de la politique des villes, Bruxelles, Juin 2002

Berten A., Da Silveira P., Pourtois H., Libéraux et communautariens, P. U. F., Paris, 1997

Berti, E., Lipari, N., Sartori, L., Laici nella chiesa per il mondo, Quaderni di Casa Pio X, n.25, Gregoriana libreria editrice

Burton W. et Jansen T. (sous la direction de), Citoyenneté. Droits et devoirs. Société civile. Réflexions et contributions des religions et des humanismes, Cellule de prospective, Commission européenne, working-paper, Bruxelles, 2000

Caporale R., intervento senza titolo al convegno "L'Europa latina come contributo culturale e civile all'unità d'Europa", Fondazione Cassamarca, Tolosa, 1998

Chambon, L., Le sel de la démocratie. L'accès des minorités au pouvoir politique en France et aux Pays-Bas, Thèse de doctorat, voir sur le site <http://laurent.babozor.net>

Commission européenne, Dialogue interculturel, Bruxelles, 20-21/03/2002, Office des publications des Communautés européennes, Luxembourg, 2002

de Bodt, R., Les quinze contre les droits de l'Homme, Ed. Luc Pire, Bruxelles, 2001

de Coorebyter, V., La citoyenneté, 56ème dossier du CRISP, Bruxelles, Décembre 2002

Delors, J., Dissertazione sui valori, in Bollettino dell'AMI, congresso 2000
Reperibile sul sito www.aimnte.org

Drake, H., Jacques Delors en Europe. Histoire et sociologie d'une leadership improbable, Presse universitaire de Strasbourg, 2002

-
- Ducoli, B., Partenariato e rete in Europa, Agenzia di cittadinanza, Caritas Ambrosiana, Milano 2001
- Esprit, Le temps des religions sans Dieu, Juin 1997
- Etzioni, A., The new golden rule. Community and morality in a democratic society, New York, 1996
- Ferrand, O., Trois scénarios pour l'avenir de l'Europe, in Esprit, janvier 2003
- Freud, S., Il disagio della civiltà, Bollati Boringhieri, 1985
- Futures, The united nations at fifty: policy and financial alternatives, Vol.27, n.2, march 1995
- Gadamer, H.G., L'héritage de l'Europe, Rivages, Paris, 1996
- Giorgi, P., Editoriale, in Convivio, Vol.6, ottobre, 2000
- Giorgi, P., The origin of violence by cultural evolution, 2nd editions, Minerva&S, Brisbane, 2001
- Giorgi, P., Identità e definizione delle persone, in Convivio, Vol.8, ottobre 2002
- Groupe de Chevetogne, La diffusion de la culture spirituelle en Europe orientale, 7^{ème} réunion , Grodno, mai 1996
- Groupe de Chevetogne, Economie et éthique. L'expérience monastique en Europe, 8^{ème} réunion, Bruges, mars 1997
- Groupe de Chevetogne, Unité comme société et communication, 10^{ème} réunion, Tynieć, mai 1998
- Groupe de Chevetogne, La valeur de la personne dans notre société en mutation, 11^{ème} réunion, Liège, septembre 1998
- Groupe de Chevetogne, Le rôle de la personne dans l'objectif économique et social de l'Europe, 12^{ème} réunion, mars 1999
- www.euro-monastery.ch
- Henderson, H., Beyond globalisation. Shaping a sustainable global economy, Kumarian press, Connecticut, USA
- Henderson, Hazel, Creating alternative futures. The end of economies, Kumarian press, Connecticut, USA
- Henderson, Hazel, Bulding a win-win world? Life beyond global economic welfare, Berret-Koehle Publushy
- www.hazelhenderson.com
- Honneth, A., La lotta per il riconoscimento, Milano, IL saggiatore, 2002
- Horkheimer, M. e Adorno Th. W., Dialettica dell'illuminismo, Einaudi, 1974
- Jacquard, A., A toi qui n'es pas encore né(e), Calaman-Lévy, Paris, 2000
- Giddens A., The third way, 1998
- Giddens Anthony, The Third Way and its Critics, 2000
- Glucksmann A., Dostoïevski à Manhattan, 2002

-
- Kymlicka, W., La Citoyenneté multiculturelle, Paris, La Découverte, 2001
- Lipari, N., Spirito di liberalità e spirito di solidarietà, in Rivista trimestrale di diritto e procedura civile, Anno LI, 1-1997, Giuffré editore, Milano
- Lipari, N, Silveri, L., Volontariato ? Guardiamoci dentro, Quaderni di Casa Pio X, n.19, Libreria gregoriana editrice
- Mac Intyre, A., Dopo la virtù, Milano, Feltrinelli, 1998
- Magris, C., Microcosmi, Garzanti, Milano, 1999
- Magris, C., Utopia e disincanto. Storie, speranze, illusioni del moderno, Ed. Garzanti, Milano, 1999.
- Mammarella, G., Cacace Paolo, Europa Unita, D'Anna Ed., p 236
- Manzella, A., Melograni, P., Paciotti, E., Rodotà, S., Riscrivere i diritti in Europa, Il Mulino, Bologna, 2001
- Marjatta, B. and Marjatta, H., Helsinki: The innovative city, Finnish Literature Society & City of Helsinki Urban Facts, 2002
- Martinotti, G., Un'Europa senza crociate, intervista à Jacques Le Goff, in La repubblica, 18-07-2002
- Matteini, M., McIntyre e la rifondazione dell'etica, Roma, Città nuova, 1995
- Mikkeli, H., Europa. Storia di un'idea e di una identità, Il Mulino, Bologna, 2002
- Morin, E., Penser l'Europe, Folio Gallimard, 1999
- Padoa Schioppa, T., Europa, forza gentile, Il Mulino, Bologna, 2001
- Pariotti, E., Individuo, comunità, diritti; tra liberalismo, comunitarismo ed ermeneutica, Torino, Giappicchelli, 1997
- Paternitti, G., Una nuova anima europea. Intervista a Romano Prodi, Veritas editrice, Roma, 2002
- Piotte, J.M., Les neufs clés de la modernité, Québec-Amérique, Août, 2001
- Prodi, R., Un'idea dell'Europa, Il Mulino, Bologna, 1999
- Prodi, R., La responsabilità politica dell'Europa, in Atti del Convegno di Camaldoli, 2-3 luglio 1999, op.cit.
- Punset. E., Manual para sobrevivir en el siglo XXI, Ed. Círculo de Lectores. Barcelona, 2000

Ricoeur, P., L'unique et le singulier, Ed. Alice, Liège, 1999

Seminario Permanente Europeo, Ripensare l'Europa dei popoli. Itinerari di formazione europeista, Fondazione Giuseppe Tovini, Brescia, 1994

Shayegan, D., Le regard mutilé, Ed. de l'aube, 1996

Steiner. G., In Bluebeard's Castle, 1971

Steiner, G., Nostalgia for the Absolute, 1974

Taylor, C., Malaise dans la modernité, Ed. Le Cerf, Paris, 1994.

Trépant, I., Pour une Europe citoyenne et solidaire. L'Europe des traités dans la vie quotidienne, De Boeck, Bruxelles, 2002

Waltzer, M., Sulla tolleranza, Bari, Laterza, 1998

LES PARTICIPANT(E)S

Ont participé au séminaire les 25 personnes suivantes :

Alexandra PSALLAS (1964), belge d'origine grecque, résidente à Bruxelles
Licence en sociologie et en psychologie
Profession: psychothérapeute et formatrice
Contact : alexandra.psallas@skynet.be

Brendan HENRY(1943), irlandais, résident à Belfast (Irlande du Nord)
Licence en sciences administratives et sociales
Pensionné, ex Directeur des services communautaires de la Commune de Belfast
Contact : brendanhenry678@msn.com

Bruno DUCOLI (1935), italien, résident à Gargnano
Licence en philosophie, spécialisation en sociologie
Pensionné, ex Directeur du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle
Contact : bruno.ducoli@tiscalinet.it

Daniel FASTENAKEL (1950), belge, résident à Bruxelles
Doctorat en sciences
Responsable au sein du M.O.C. (Mouvement Ouvrier Chrétien)
Contact : daniel.fastenakel@swing.be

Dogan ÖZGÜDEN (1936), belge ex réfugié politique d'origine turque,
résident à Bruxelles
Licence en sciences économiques
Journaliste, pensionné actif (rédaction Info-Türk)
Contact: ozguden@info-turk.be

Dominique NOCERA (1958), belge d'origine italienne, résidente à Bruxelles
Diplôme d'assistante sociale, Licence en sciences sociales
Gestionnaire de programmes d'insertion pour personnes au chômage
Contact : d.nocera@wanadoo.be

Emilio Fiorenzo REATI(1941), italien provenant de Saint Piterbourg
Licences en philosophie et en théologie
Professeur universitaire et chercheur
Contact : emilio.reati@tiscali.it

Evy WARHOLM (1936), suédoise, résidente à Gothenburg
Master of Science in Human Service
Pensionnée, project leader à la Volvo corporation
Contact : evy.warholm@mailbox.swipnet.se

Giovanni LAINO (1957), italien, résident à Napoli
Licence en architecture et urbanisme
Professeur universitaire

Contact : laino@unina.it

Giuseppina POZZO (1946), italienne, résidente à Vicenza
Diplôme d'école normale
Enseignante pensionnée, active dans le bénévolat
Contact : giusepozzo@yahoo.it

Jacqueline de GROOTE (1931), belge, résidente à Bruxelles
Licence en sciences économiques (UCL) et en science de la société (Paris VII Descartes)
Active dans divers domaines (Europe, promotion de la femme, Forum permanent de la société civile)
Contact : jac.degroote@skynet.be

Laura SCIACCA (1962), italienne, résidente à Brescia
Licence en histoire contemporaine
Enseignante dans l'école moyenne inférieure
Contact: sciacchina@yahoo.it

Leonarda DANZA (1963), italienne, résidente à Napoli
Licence en sociologie
Coordinatrice de projets pour mineurs et migrants
Chercheuse dans des projets d'entreprise sociale
Contact : leodanza2001@yahoo.it

Luciano GUALZETTI (1961), italien, résident à Lecco
Licence en service social
Vice-directeur de la Caritas Ambrosiana et Président de la Fondazione S. Carlo
Contact: l.gualzetti@caritas.it

Maria Teresa FASANO (1939), italienne, résidente en province d' Alessandria
Ecole normale
Enseignante pensionnée, active dans le développement local
Contact: matefa2000@yahoo.it

Mohamed MERDJI (1950), français d'origine algérienne, résident à Nantes
Doctorat en sciences économiques (Lille 1) et en sciences de la gestion (Paris-Dauphine)
Professeur et directeur de recherche à la haute école de commerce de Nantes
Contact : mmerdji@audencia.com

Monique VAN LANCKER (1954), française, résidente à Dunkerque
Formation Initiale BAC+3 Littéraire - Niveau II Formation Professionnelle Institut Supérieur de Gestion
Directrice de l'association Rencontre
Contact : mvanlancker@asso-rencontre.com

Moustapha BOURAS (1948), français d'origine algérienne, résident à Dunkerque
Doctorat en sciences économiques et chaire Jean Monnet
Professeur à la faculté d'ingénierie de Lille
Contact : mustapha.bouras@orange.fr

Nicole PURNÔDE (1947), belge, résidente à Bruxelles
Diplôme d'assistante sociale, Licence en sciences sociales
Coordinatrice du projet «Ville-santé», enseignante dans des Ecoles sociales
Contact : ville.sante@misc.irisnet.be

Piero Paolo GIORGI (1941), double nationalité (italienne et australienne),
résident à Brisbane (Australie)
Licence en biologie – Doctorat en neuroscience
Professeur universitaire à Brisbane (Australie) et Directeur de la revue Convivio
Contact : p.giorgi@mailbox.uq.edu.au

Roberto POZZO (1941), italien, résident à Bruxelles
Licence en sociologie
Ex-responsable de la coopérative sociale Barbiana
Contact : robertopozzo@virgilio.it

Silvana PANCIERA (1950) belge d'origine italienne, résidente à Bruxelles
et en Italie pour le travail
Licence en sociologie (UCL-Leuven) – Doctorat en sociologie (EHESS- Paris)
Animatrice
Contact : silvana.pancieri@enter.org

Thérèse MANGOT (1942), belge, ex réfugiée ONU de provenance polonaise, d'origine juive,
résidente à Bruxelles
Diplôme d'assistante sociale
Responsable du secteur des Centres culturels auprès du Ministère de la Communauté
Française de Belgique
Contact : therese.mangot@cfwb.be

Virgilio DASTOLI, italien , résident à Bruxelles
Licence en droit
Fonctionnaire au Parlement européen
Contact : dastoli@lum.it

Vicente RIESGO ALONSO (1952), espagnol, résident à Bonn
Etudes universitaires en philosophie, théologie, sociologie, sciences politique et histoire
économique
Responsable dans la formation des adultes
Contact: aef-confederacion@t-online.de

Nous remercions également les personnes suivantes pour avoir répondu au questionnaire :

Alberto MAYNAR AGUILAR(1961), espagnols, résident à Madrid
Licence en philologie
Promoteur et directeur d'ONG
Contact : ama00013@teleline.es

Anna BELPIEDE (1949), italienne, résidente à Torino
Licence en sociologie, spécialisation en questions socio-culturelles

Formatrice en interculture et migration
Contact : annabelpiede@libero.it

Antonio MAZZIOTTI (1944), italien, résident à Roma
Licences en droit, sociologie et philosophie. Etudes en théologie.
Avocat et syndicaliste
Contact : a.mazziotti@inca.it

Carlo ALFANO (1967), italien, résident à Salerno
Licence en sciences économique et commerciales
Coordinateur de «La tenda - centro di solidarietà»
Contact : info@centrolatenda.it

Christine KULAKOWSKI (1955), belge, ex réfugiée ONU d'origine polonaise
résidente à Bruxelles
Licence en sociologie
Directrice du Centre bruxellois d'action interculturelle (C.B.A.I.)
Contact : christinekulakowski@hotmail.com

Jordi ESTIVIL (1942)
Catalan de citoyenneté espagnole, résident à Genève
Docteur en sociologie, licence en sciences politiques et master en économie
Directeur du programme de lutte contre l'exclusion
au sein du Bureau International du Travail
Contact : ges@gabinet.com

Ramon DE MARCOS SANZ (1951), espagnol, résident à Budapest
Licences en sciences politiques, sociologie et sciences de l'information
Sociologue
Contact : rdmarcos@arrakis.es

Teresa BUTERA (1957), italienne, résidente à Bruxelles
Diplôme d'Ecole normale et d' Università Operaia
Coordinatrice du CASI-UO, association d'éducation permanente
Contact : teresa.butera@belgacom.be

SITES UTILES SUR INTERNET

Nous avons listé l'adresse électronique d'une série de sites dont la consultation permettra d'élargir l'information sur les problématiques évoquées dans les réflexions précédentes et de les approfondir. Nous avons également repris des sites d'intérêt pratique.

<http://europa.eu.int>

site de la Commission européenne

<http://www.europarl.eu.int>

site du Parlement européen

<http://european-convention.eu.int>

site de la Convention européenne

<http://europa.eu.int/europedirect>

pour obtenir une réponse à nos questions sur la construction européenne

<http://iniziativecomunitarie.it>

pour connaître les projets des initiatives communautaire

<http://www.cordis.lu>

site du service d'information sur la Recherche et de développement de la Commission européenne

<http://www.esc.eu.int>

site du Comité économique et sociale européen

<http://www.enar-eu.org>

site du réseau de vigilance sur les pratiques discriminatoires dans les divers pays européens rattaché à l'Observatoire européen de Vienne

<http://www.fr.eurofound.ie>

site de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Dublin)

<http://www.cedefop.eu.int>

site du Cedefop, Centre européen de la formation professionnelle (Théssalonique)

<http://www.ploteus.org>

site des opportunités éducatives dans l'espace européen

<http://elearningeuropa.info>

... et les opportunités dans la formation à distance via Internet

<http://www.sosforevs.org>

site où puiser toutes les information sur le SVE – service de volontariat européen

<http://www.eurodesk.org>

l'information européenne intégrée au programme communautaire de la jeunesse

<http://www.eures-jobs.com>

réseau européen des opportunités professionnelles

<http://citizens.eu.int>

des conseils utiles pour vivre, étudier, voyager...en Europe

<http://www.euronews.net>

site de la chaîne de télévision Euronews

<http://www.cestim.it>

site de documentation des phénomènes migratoires en Italie et dans le monde

<http://www.suffrage-universel.be/>

site d'information sur la participation politique des minorités dans de nombreux pays

<http://perso.nnx.com/marion>

Site de « La Lettre de la citoyenneté », bimensuel qui suit l'évolution du droit de vote pour les résidents étrangers

<http://www.europeanmovement.org/fr/fpsc.cfm>

<http://europlace.org/orga/forumsoc>

sites de présentation du Forum permanent de la société civile

<http://www.ecas.org>

site de l'European Action Service

<http://www.mfe.it>

site du mouvement fédéraliste européen

<http://www.une-autre-europe.org>

site de la campagne pour la construction européenne promue par l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire

et enfin, pour suivre le semestre de la présidence italienne :

www.euitalia2003.it

site officiel

www.eu2003.it

site alternatif

DATES IMPORTANTES DE LA COSTRUCTION EUROPEENNE

Source : divers documents officiels, format papier ou électronique

9 mai 1950

Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, propose, dans un discours inspiré par Jean Monnet, la mise en commun des ressources de charbon et d'acier de la France et de la République fédérale d'Allemagne dans une organisation ouverte aux autres pays d'Europe.

1951

L'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, la Luxembourg et les Pays Bas signent à Paris le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

1952

Signature à Paris du traité instituant la Communauté européenne de défense (CED).

Institution de la Cour de justice de la Communauté européenne avec siège dans la ville de Luxembourg

1954

L'Assemblée nationale française rejette le traité sur la CED.

1955

Réunis en juin en conférence à Messine, les ministres des Affaires étrangères des Six décident d'étendre l'intégration européenne à toute l'économie.

1957

Signature à Rome des traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et l'Euratom

Naissance du Comité économique et social européen

1958

Entrée en vigueur des traités de Rome et installation à Bruxelles des Commissions de la CEE et de l'Euratom.

1961

Création du Fonds social européen - FSE

1962

Entrée en vigueur d'une politique agricole commune (PAC).

1963

Arrêt de la Cour de justice dans l'affaire Dan Gend et Loos (firme hollandaise, contentieux relatif à des droits de douane) par lequel on affirme que le droit communautaire confère droits et devoirs aussi aux citoyens

Signature à Yaoundé (Cameroun) de la convention d'association entre la CEE et dix-huit pays africains.

1964

Arrêt de la Cour de justice dans l'affaire Costa/Enel par lequel on affirme que le droit communautaire prime sur le droit national.

1965

Signature du traité de fusion des Exécutifs des trois Communautés qui institue un Conseil et une Commission uniques et qui entrera en vigueur en 1967.

1968

Mise en route de la libre circulation des marchandises, des services et des travailleurs

1969

Arrêt de la Cour de justice dans l'affaire Stauder par lequel la Cour reconnaît sa responsabilité dans la vigilance vis-à-vis des institutions communautaire pour le respect des droits fondamentaux sanctionnés par la Convention européenne des droits de l'homme

1970

Ouverture, à Luxembourg, des négociations avec les quatre pays candidats à l'adhésion (Danemark, Irlande, Norvège et Royaume-uni).

1972

Constitution du "serpent" monétaire. Les Six décident de limiter à 2,25 % les marges de fluctuation de leurs monnaies entre elles.

1973

Entrée du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni dans la CEE (référendum négatif en Norvège).

1974

Sommet de Paris, où les neuf chefs d'État ou de gouvernement décident de se réunir régulièrement en Conseil européen (trois fois par an), proposent d'élire l'Assemblée européenne au suffrage universel et décident la mise en oeuvre du Fonds européen de développement régional (FEDER).

1975

Signature, à Lomé (Togo), d'une convention (Lomé I) entre la Communauté et quarante-six États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Création de la Cour des comptes.

1978

Sommet de Brême. La France et la République fédérale d'Allemagne y proposent une relance de la coopération monétaire par la création d'un système monétaire européen (SME) devant se substituer au "serpent".

1979

Début du fonctionnement du SME.

Première élection au suffrage universel des 410 membres du Parlement européen (aujourd'hui 626). Simone Veil en est la première Présidente.

Signature, à Lomé, de la deuxième convention (Lomé II) entre la CEE et cinquante-huit États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

1981

Entrée de la Grèce dans la Communauté européenne.

1984

Deuxièmes élections européennes.

Signature au Togo de la troisième convention de Lomé entre les Dix et soixante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

1985

Jacques Delors est nommé président de la Commission des Communautés européennes.

On choisit l'hymne européen (hymne à la joie de la IX symphonie de Beethoven) et le drapeau à 12 étoiles.

On émet le passeport européen

Accord de Schengen pour la création d'un espace commun européen : les 5 premiers signataires sont l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays Bas.

Institution des programmes intégrés méditerranéens (PIM) pour accompagner l'entrée de la Espagne et du Portugal.

Conseil européen à Luxembourg : les Dix s'accordent pour réviser le traité de Rome et relancer l'intégration européenne, par la rédaction d'un "Acte unique européen".

1986

Entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne.

Signature à Luxembourg et à La Haye de l'acte unique européen qui entrera en vigueur en 1987 et qui pose les premières bases d'une coopération politique (dialogue social et cohésion sociale)

1987

Candidature de la Turquie à la CEE.

Démarrage du programme Erasmus

1989

Troisième élection au suffrage universel direct du Parlement européen.

Création du Tribunal de première instance

Signature de la convention de Lomé IV avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

1990

Signature des accords instituant la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Signature de l'accord de Schengen.

1992

Signature du traité sur l'Union européenne à Maastricht qui entrera en vigueur le 1-11-1993

Signature du Protocole social qui permet à 11 Etats (sans la Grande Bretagne) d'adopter des mesures sociales communes

1993

Mise en place du marché unique (380 millions de consommateurs)

Le Conseil européen de Copenhague établit les critères d'acceptation de nouveaux pays candidats

1994

Signature de l'acte final des négociations du cycle d'Uruguay du GATT à Marrakech où l'Europe participe d'une seule voix

Quatrièmes élections directes du Parlement européen.

Création des fonds de cohésion pour soutenir les processus de convergence des pays dans lesquels le PNB par habitant est inférieur au 90% de la moyenne européenne

Directive qui instaure un système transnational d'information et de consultation des travailleurs occupés dans des « entreprises européennes » (situées dans plusieurs Etats membres)

1995

Entrée de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède dans l'UE.

Entrée en vigueur de la convention de Schengen qui sera reprise dans le Traité d'Amsterdam et qui concerne tous les pays sauf Grande Bretagne et Irlande.

Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone.

Institution du médiateur européen, élu par le parlement européen pour la durée de sa législature.

1996

Création du permis de conduire européen

1997

Signature à Amsterdam du traité "consolidé".

Le Conseil européen à Luxembourg prend la décision de l'élargissement

L'Union européenne participe au sommet de Kyoto sur le réchauffement de la planète

1998

Création de la Banque centrale européenne (Frankfurt)

1999

Naissance de l'euro et prévision de son adoption généralisée à partir du 1-1-2002

Elections européennes.

2000

Adoption de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

2001

Traité de Nice avec intégration de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

2002

1er janvier

Mise en circulation des pièces et des billets en euro.

Mise en route de la Convention pour la rédaction de la Constitution européenne

2003

Signature du Traité d'adhésion des 10 nouveaux membres à savoir Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République de Tchéquie, Slovaquie, Slovénie.

2004

Le premier mai , entrée officielle des 10 nouveaux Etats

Elections du parlement européen dans 25 Etats

Nouvelle Commission avec 10 nouveaux commissaires

Le Conseil européen devra décider en décembre au sujet de l'entrée de la Turquie

2007

Entrée de Bulgarie et Roumanie

CHARTRE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

(2000/C 364/01)

FR 18.12.2000 Journal officiel des Communautés européennes C 364/1

PRÉAMBULE

Les peuples de l'Europe, en établissant entre eux une union sans cesse plus étroite, ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes.

Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice.

L'Union contribue à la préservation et au développement de ces valeurs communes dans le respect de la diversité des cultures et des traditions des peuples de l'Europe, ainsi que de l'identité nationale des États membres et de l'organisation de leurs pouvoirs publics au niveau national, régional et local; elle cherche à promouvoir un développement équilibré et durable et assure la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, ainsi que la liberté d'établissement.

A cette fin, il est nécessaire, en les rendant plus visibles dans une Charte, de renforcer la protection des droits fondamentaux à la lumière de l'évolution de la société, du progrès social et des développements scientifiques et technologiques.

La présente Charte réaffirme, dans le respect des compétences et des tâches de la Communauté et de l'Union, ainsi que du principe de subsidiarité, les droits qui résultent notamment des traditions constitutionnelles et des obligations internationales communes aux États membres, du traité sur l'Union européenne et des traités communautaires, de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des Chartes sociales adoptées par la Communauté et par le Conseil de l'Europe, ainsi que de la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes et de la Cour européenne des droits de l'homme.

La jouissance de ces droits entraîne des responsabilités et des devoirs tant à l'égard d'autrui qu'à l'égard de la communauté humaine et des générations futures.

En conséquence, l'Union reconnaît les droits, les libertés et les principes énoncés ci-après.

CHAPITRE I

DIGNITÉ

Article premier

Dignité humaine

La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée.

Article 2

Droit à la vie

1. Toute personne a droit à la vie.
2. Nul ne peut être condamné à la peine de mort, ni exécuté.

Article 3

Droit à l'intégrité de la personne

1. Toute personne a droit à son intégrité physique et mentale.
2. Dans le cadre de la médecine et de la biologie, doivent notamment être respectés:

-
- le consentement libre et éclairé de la personne concernée, selon les modalités définies par la loi,
 - l'interdiction des pratiques eugéniques, notamment celles qui ont pour but la sélection des personnes,
 - l'interdiction de faire du corps humain et de ses parties, en tant que tels, une source de profit,
 - l'interdiction du clonage reproductif des êtres humains.

Article 4

Interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants

Nul ne peut être soumis à la torture, ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Article 5

Interdiction de l'esclavage et du travail forcé

1. Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude.
2. Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire.
3. La traite des êtres humains est interdite.

CHAPITRE II

LIBERTÉS

Article 6

Droit à la liberté et à la sûreté

Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté.

Article 7

Respect de la vie privée et familiale

Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de ses communications.

Article 8

Protection des données à caractère personnel

1. Toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant.
2. Ces données doivent être traitées loyalement, à des fins déterminées et sur la base du consentement de la personne concernée ou en vertu d'un autre fondement légitime prévu par la loi. Toute personne a le droit d'accéder aux données collectées la concernant et d'en obtenir la rectification.
3. Le respect de ces règles est soumis au contrôle d'une autorité indépendante.

Article 9

Droit de se marier et droit de fonder une famille

Le droit de se marier et le droit de fonder une famille sont garantis selon les lois nationales qui en régissent l'exercice.

Article 10

Liberté de pensée, de conscience et de religion

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

2. Le droit à l'objection de conscience est reconnu selon les lois nationales qui en régissent l'exercice.

Article 11

Liberté d'expression et d'information

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontières.
2. La liberté des médias et leur pluralisme sont respectés.

Article 12

Liberté de réunion et d'association

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux, notamment dans les domaines politique, syndical et civique, ce qui implique le droit de toute personne de fonder avec d'autres des syndicats et de s'y affilier pour la défense de ses intérêts.
2. Les partis politiques au niveau de l'Union contribuent à l'expression de la volonté politique des citoyens ou citoyennes de l'Union.

Article 13

Liberté des arts et des sciences

Les arts et la recherche scientifique sont libres. La liberté académique est respectée.

Article 14

Droit à l'éducation

1. Toute personne a droit à l'éducation, ainsi qu'à l'accès à la formation professionnelle et continue.
2. Ce droit comporte la faculté de suivre gratuitement l'enseignement obligatoire.
3. La liberté de créer des établissements d'enseignement dans le respect des principes démocratiques, ainsi que le droit des parents d'assurer l'éducation et l'enseignement de leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses, philosophiques et pédagogiques, sont respectés selon les lois nationales qui en régissent l'exercice.

Article 15

Liberté professionnelle et droit de travailler

1. Toute personne a le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée.
2. Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a la liberté de chercher un emploi, de travailler, de s'établir ou de fournir des services dans tout État membre.
3. Les ressortissants des pays tiers qui sont autorisés à travailler sur le territoire des États membres ont droit à des conditions de travail équivalentes à celles dont bénéficient les citoyens ou citoyennes de l'Union.

Article 16

Liberté d'entreprise

La liberté d'entreprise est reconnue conformément au droit communautaire et aux législations et pratiques nationales.

Article 17

Droit de propriété

1. Toute personne a le droit de jouir de la propriété des biens qu'elle a acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et de les léguer. Nul ne peut être privé de sa propriété, si ce n'est pour cause

d'utilité publique, dans des cas et conditions prévus par une loi et moyennant en temps utile une juste indemnité pour sa perte. L'usage des biens peut être réglementé par la loi dans la mesure nécessaire à l'intérêt général.

2. La propriété intellectuelle est protégée.

Article 18

Droit d'asile

Le droit d'asile est garanti dans le respect des règles de la convention de Genève du 28 juillet 1951 et du protocole du 31 janvier 1967 relatifs au statut des réfugiés et conformément au traité instituant la Communauté européenne.

Article 19

Protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition

1. Les expulsions collectives sont interdites.

2. Nul ne peut être éloigné, expulsé ou extradé vers un État où il existe un risque sérieux qu'il soit soumis à la peine de mort, à la torture ou à d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants.

CHAPITRE III

ÉGALITÉ

Article 20

Égalité en droit

Toutes les personnes sont égales en droit.

Article 21

Non-discrimination

1. Est interdite, toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

2. Dans le domaine d'application du traité instituant la Communauté européenne et du traité sur l'Union européenne, et sans préjudice des dispositions particulières desdits traités, toute discrimination fondée sur la nationalité est interdite.

Article 22

Diversité culturelle, religieuse et linguistique

L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique.

Article 23

Égalité entre hommes et femmes

L'égalité entre les hommes et les femmes doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière

d'emploi, de travail et de rémunération.

Le principe de l'égalité n'empêche pas le maintien ou l'adoption de mesures prévoyant des avantages spécifiques en faveur du sexe sous-représenté.

Article 24

Droits de l'enfant

-
1. Les enfants ont droit à la protection et aux soins nécessaires à leur bien-être. Ils peuvent exprimer leur opinion librement. Celle-ci est prise en considération pour les sujets qui les concernent, en fonction de leur âge et de leur maturité.
 2. Dans tous les actes relatifs aux enfants, qu'ils soient accomplis par des autorités publiques ou des institutions privées, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.
 3. Tout enfant a le droit d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à son intérêt.

Article 25

Droits des personnes âgées

L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle.

Article 26

Intégration des personnes handicapées

L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté.

CHAPITRE IV

SOLIDARITÉ

Article 27

Droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise

Les travailleurs ou leurs représentants doivent se voir garantir, aux niveaux appropriés, une information et une consultation en temps utile, dans les cas et conditions prévus par le droit communautaire et les législations et pratiques nationales.

Article 28

Droit de négociation et d'actions collectives

Les travailleurs et les employeurs, ou leurs organisations respectives, ont, conformément au droit communautaire et aux législations et pratiques nationales, le droit de négocier et de conclure des conventions collectives aux niveaux appropriés et de recourir, en cas de conflits d'intérêts, à des actions collectives pour la défense de leurs intérêts, y compris la grève.

Article 29

Droit d'accès aux services de placement

Toute personne a le droit d'accéder à un service gratuit de placement.

Article 30

Protection en cas de licenciement injustifié

Tout travailleur a droit à une protection contre tout licenciement injustifié, conformément au droit communautaire et aux législations et pratiques nationales.

Article 31

Conditions de travail justes et équitables

1. Tout travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et sa dignité.
2. Tout travailleur a droit à une limitation de la durée maximale du travail et à des périodes de repos

journalier et hebdomadaire, ainsi qu'à une période annuelle de congés payés.

Article 32

Interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail

Le travail des enfants est interdit. L'âge minimal d'admission au travail ne peut être inférieur à l'âge auquel cesse la période de scolarité obligatoire, sans préjudice des règles plus favorables aux jeunes et sauf dérogations limitées.

Les jeunes admis au travail doivent bénéficier de conditions de travail adaptées à leur âge et être protégés contre l'exploitation économique ou contre tout travail susceptible de nuire à leur sécurité, à leur santé, à leur développement physique, mental, moral ou social ou de compromettre leur éducation.

Article 33

Vie familiale et vie professionnelle

1. La protection de la famille est assurée sur le plan juridique, économique et social.
2. Afin de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle, toute personne a le droit d'être protégée contre tout licenciement pour un motif lié à la maternité, ainsi que le droit à un congé de maternité payé et à un congé parental à la suite de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Article 34

Sécurité sociale et aide sociale

1. L'Union reconnaît et respecte le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux assurant une protection dans des cas tels que la maternité, la maladie, les accidents du travail, la dépendance ou la vieillesse, ainsi qu'en cas de perte d'emploi, selon les modalités établies par le droit communautaire et les législations et pratiques nationales.
2. Toute personne qui réside et se déplace légalement à l'intérieur de l'Union a droit aux prestations de sécurité sociale et aux avantages sociaux, conformément au droit communautaire et aux législations et pratiques nationales.
3. Afin de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît et respecte le droit à une aide sociale et à une aide au logement destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes, selon les modalités établies par le droit communautaire et les législations et pratiques nationales.

Article 35

Protection de la santé

Toute personne a le droit d'accéder à la prévention en matière de santé et de bénéficier de soins médicaux dans les conditions établies par les législations et pratiques nationales. Un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de l'Union.

Article 36

Accès aux services d'intérêt économique général

L'Union reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général tel qu'il est prévu par les législations et pratiques nationales, conformément au traité instituant la Communauté européenne, afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union.

Article 37

Protection de l'environnement

Un niveau élevé de protection de l'environnement et l'amélioration de sa qualité doivent être intégrés dans les politiques de l'Union et assurés conformément au principe du développement durable.

Article 38

Protection des consommateurs

Un niveau élevé de protection des consommateurs est assuré dans les politiques de l'Union.

CHAPITRE V

CITOYENNETÉ

Article 39

Droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen

1. Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'État membre où il ou elle réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État.
2. Les membres du Parlement européen sont élus au suffrage universel direct, libre et secret.

Article 40

Droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales

Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État membre où il ou elle réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État.

Article 41

Droit à une bonne administration

1. Toute personne a le droit de voir ses affaires traitées impartialement, équitablement et dans un délai raisonnable par les institutions et organes de l'Union.
2. Ce droit comporte notamment:
 - le droit de toute personne d'être entendue avant qu'une mesure individuelle qui l'affecterait défavorablement ne soit prise à son encontre;
 - le droit d'accès de toute personne au dossier qui la concerne, dans le respect des intérêts légitimes de la confidentialité et du secret professionnel et des affaires;
 - l'obligation pour l'administration de motiver ses décisions.
3. Toute personne a droit à la réparation par la Communauté des dommages causés par les institutions, ou par leurs agents dans l'exercice de leurs fonctions, conformément aux principes généraux communs aux droits des États membres.
4. Toute personne peut s'adresser aux institutions de l'Union dans une des langues des traités et doit recevoir une réponse dans la même langue.

Article 42

Droit d'accès aux documents

Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union ou toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un État membre a un droit d'accès aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Article 43

Médiateur

Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union ou toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un État membre a le droit de saisir le médiateur de l'Union en cas de mauvaise administration dans l'action des institutions ou organes communautaires, à l'exclusion de la Cour de justice et du Tribunal de première instance dans l'exercice de leurs fonctions juridictionnelles.

Article 44

Droit de pétition

Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union ou toute personne physique ou morale résidant ou ayant son siège statutaire dans un État membre a le droit de pétition devant le Parlement européen.

Article 45

Liberté de circulation et de séjour

1. Tout citoyen ou toute citoyenne de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres.
2. La liberté de circulation et de séjour peut être accordée, conformément au traité instituant la Communauté européenne, aux ressortissants de pays tiers résidant légalement sur le territoire d'un État membre.

Article 46

Protection diplomatique et consulaire

Tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où l'État membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre dans les mêmes conditions que les nationaux de cet État.

CHAPITRE VI

JUSTICE

Article 47

Droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial

Toute personne dont les droits et libertés garantis par le droit de l'Union ont été violés a droit à un recours effectif devant un tribunal dans le respect des conditions prévues au présent article.

Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial, établi préalablement par la loi. Toute personne a la possibilité de se faire conseiller, défendre et représenter.

Une aide juridictionnelle est accordée à ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes, dans la mesure où cette aide serait nécessaire pour assurer l'effectivité de l'accès à la justice.

Article 48

Présomption d'innocence et droits de la défense

1. Tout accusé est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie.
2. Le respect des droits de la défense est garanti à tout accusé.

Article 49

Principes de légalité et de proportionnalité des délits et des peines

1. Nul ne peut être condamné pour une action ou une omission qui, au moment où elle a été commise, ne constituait pas une infraction d'après le droit national ou le droit international. De même, il n'est infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où

l'infraction a été commise. Si, postérieurement à cette infraction, la loi prévoit une peine plus légère, celle-ci doit être appliquée.

2. Le présent article ne porte pas atteinte au jugement et à la punition d'une personne coupable d'une action ou d'une omission qui, au moment où elle a été commise, était criminelle d'après les principes généraux reconnus par l'ensemble des nations.

3. L'intensité des peines ne doit pas être disproportionnée par rapport à l'infraction.

Article 50

Droit à ne pas être jugé ou puni pénalement deux fois pour une même infraction

Nul ne peut être poursuivi ou puni pénalement en raison d'une infraction pour laquelle il a déjà été acquitté ou condamné dans l'Union par un jugement pénal définitif conformément à la loi.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 51

Champ d'application

1. Les dispositions de la présente Charte s'adressent aux institutions et organes de l'Union dans le respect du principe de subsidiarité, ainsi qu'aux États membres uniquement lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union. En conséquence, ils respectent les droits, observent les principes et en promeuvent l'application, conformément à leurs compétences respectives.

2. La présente Charte ne crée aucune compétence ni aucune tâche nouvelles pour la Communauté et pour l'Union et ne modifie pas les compétences et tâches définies par les traités.

Article 52

Portée des droits garantis

1. Toute limitation de l'exercice des droits et libertés reconnus par la présente Charte doit être prévue par la loi et respecter le contenu essentiel desdits droits et libertés. Dans le respect du principe de proportionnalité, des limitations ne peuvent être apportées que si elles sont nécessaires et répondent effectivement à des objectifs d'intérêt général reconnus par l'Union ou au besoin de protection des droits et libertés d'autrui.

2. Les droits reconnus par la présente Charte qui trouvent leur fondement dans les traités communautaires ou dans le traité sur l'Union européenne s'exercent dans les conditions et limites définies par ceux-ci.

3. Dans la mesure où la présente Charte contient des droits correspondant à des droits garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, leur sens et leur portée sont les mêmes que ceux que leur confère ladite convention. Cette disposition ne fait pas obstacle à ce que le droit de l'Union accorde une protection plus étendue.

Article 53

Niveau de protection

Aucune disposition de la présente Charte ne doit être interprétée comme limitant ou portant atteinte aux droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus, dans leur champ d'application respectif, par le droit de l'Union, le droit international et les conventions internationales auxquelles sont parties l'Union, la Communauté ou tous les États membres, et notamment la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que par les constitutions des États membres.

Article 54

Interdiction de l'abus de droit

Aucune des dispositions de la présente Charte ne doit être interprétée comme impliquant un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits ou libertés reconnus dans la présente Charte ou à des limitations plus amples des droits et libertés que celles qui sont prévues par la présente Charte.